Budget Primitif 2020

Conseil communautaire

19 décembre 2019

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

SOMMAIRE

Partie I - Le budget 2020 confortant les actions engagées **p.5**

I – Une gestion rigoureuse à poursuivre dans un contexte plus contraint en 2020 p.7

II – Un haut niveau d'épargne brute et un endettement encore en baisse **p.17**

III – Des taux de fiscalité stables depuis 2017 **p.20**

IV – Des dotations en baisse constante **p.23**

V – Une solidarité communautaire renforcée **p.25**
1 – Le FPIC p.25
2 – La Dotation de Solidarité Communautaire p.28
3 – L'instauration d'un fonds d'investissement en faveur des communes p.31

VI – La poursuite d'un haut niveau d'investissement en faveur du soutien à l'activité économique et au développement de l'emploi **p.33**

VII – La modernisation et le développement des équipements de proximité au sein des territoires du Grand Reims **p.37**

VIII – Une politique en faveur du développement durable ambitieuse **p.41**

Partie 2 – Le budget principal **p.45**
1 – Les recettes de fonctionnement **p.46**
1. Chapitre 70 – Produits des services p.48
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes p.50
3. Chapitre 74 – Les dotations et participations p.52
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante p.54
5. Chapitre 76 – Produits financiers p.54

2 – Les dépenses de fonctionnement **p.56**
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général p.58
2. Chapitre 012 – Les charges de personnel p.59
3. Chapitre 014 – Atténuation de produits p.60
4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante p.61
5. Chapitre 66 – Charges financières p.64

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles p.65

3 – Les recettes d'investissement p.66
1. Chapitre 13 – Subventions d'investissement p.66
2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées p.67
3. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers p.67
4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières p.68
5. Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation p.68

4 – Les dépenses d'investissement p.69
A. Le scolaire et la petite enfance p.75
B. Le développement durable, le patrimoine naturel et la biodiversité p.84
C. Les équipements publics et le cadre de vie p.93
D. La voirie et l'aménagement des espaces publics p.95
E. La politique de la ville et de l'habitat p103
F. Les eaux pluviales p.105
G. L'éclairage public p.108
H. Le Complexe Aqualudique p.108
I. Le développement économique et l'innovation p.110
J. Le tourisme p.112
K. L'enseignement supérieur et la recherche p.113
L. L'accompagnement du projet urbain Reims Grand Centre p.114
M. Incendie et secours p.115
N. Fonds de soutien à l'investissement communal p.115
O. Site unique usagers p.116

Partie 3 – Le budget des ordures ménagères p.117
1 – Les recettes de fonctionnement p.117
2 – Les dépenses de fonctionnement p.119
3 – Les recettes d'investissement p.121
4 – Les dépenses d'investissement p.121

Partie 4 – Le budget des transports publics de personnes p.122
1 – Les recettes de fonctionnement p.122
2 – Les dépenses de fonctionnement p.126
3 – La section d'investissement p.128

Partie 5 – Le budget de l'eau potable p.129
1 – Les recettes de fonctionnement p.129
2 – Les dépenses de fonctionnement p.131

3 – Les recettes d'investissement p.134
4 – Les dépenses d'investissement p.135

Partie 6 – Le budget de l'assainissement p.138
1 – Les recettes de fonctionnement p.138
2 – Les dépenses de fonctionnement p.141
3 – Les recettes d'investissement p.143
4 – Les dépenses d'investissement p.144

Partie 7 – Le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif p.148
1 – Les recettes de fonctionnement p.148
2 – Les dépenses de fonctionnement p.149

Partie 8 – Les budgets à vocation touristique p.150
1 – Le budget du Phare de Verzenay p.150
2 – Le budget du camping de Val de Vesle p.153

Partie 9 – Les budgets à vocation patrimoniale p.155
1 – Le budget de la MARPA de Pargny les REIMS Metropole p.155
2 – Le budget Pôle multiservices de Ville en Tardenois p.157
3 – Le budget Développement économique – Bail commercial de Muizon p.159
4 – Le budget Z.A. de Poilly p.161

Partie 10 – Les budgets à vocation économique p.163
1 – Le budget de la ZAC de Bezannes p.163
2 – Le budget du parc d'activités de la Malle p.165
3 – Le budget du parc d'activités de la Husselle p.167
4 – Le budget Z.A. du Val des Bois p.169
5 – Le budget Zones d'Activités Economiques
de Pontfaverger-Moronvilliers p.171

Partie 11 – Les autres budgets annexes p.173
1 – Le budget de l'archéologie p.173
2 – Le budget de la boucle locale de télécommunications p.176

Annexe 1 – Flux financiers liés à la mutualisation p.179
Annexe 2 – La dette de la communauté urbaine p.180

Partie I – Le budget 2020 confortant les actions engagées

Après trois années d'existence, le vote du budget primitif 2020 par la Communauté urbaine du Grand Reims constitue un acte politique fort confortant les actions engagées depuis sa création.

Depuis le 1er janvier 2017, les priorités fixées par les élus communautaires ont été réaffirmées lors du vote des différents budgets autour des objectifs suivants :

- **une maitrise des dépenses de fonctionnement** au titre d'une gestion financière rigoureuse,
- **une épargne brute** maintenue à un haut niveau et un endettement limité,
- des taux de fiscalité **stables depuis 2017,**
- le renforcement de **la solidarité communautaire vis-à-vis des communes membres,**
- **la poursuite d'un haut niveau d'investissements** pour soutenir l'activité économique et le développement de l'emploi,
- **la modernisation et le développement des services et équipements de proximité** au sein des territoires du Grand Reims,
- une action résolument engagée dans la **lutte contre le dérèglement climatique et la chute de la biodiversité.**

Ces objectifs guident les orientations des budgets successifs votés par le conseil communautaire dans le respect des engagements pris dans le cadre de la charte de gouvernance le 9 janvier 2017 et du protocole financier général adopté le 19 janvier 2017.

Adossés à la charte de gouvernance et au protocole financier général, les objectifs qui ont présidé à la construction du budget primitif 2020 devront permettre :

- **la continuité dans la réalisation des projets engagés** et des efforts d'investissement consentis par la communauté urbaine,

- **le respect des équilibres financiers** de la prospective financière 2017-2021,

- **le respect du principe d'équité** qui s'exprime par la juste prise en compte des spécificités de chaque commune, sans remettre en cause la capacité financière de la communauté urbaine à assumer l'exercice de ses compétences,

- **et plus généralement la mise en perspective des ambitions du Grand Reims,** de l'attractivité de son territoire, de l'affirmation de son rôle et de sa position stratégique au sein de la Région Grand Est.

Le budget 2020 comporte, outre le budget principal, 18 budgets annexes

I. Une gestion rigoureuse à poursuivre dans un contexte plus contraint en 2020

Les premières années d'existence de la Communauté urbaine du Grand Reims ont été marquées par l'adaptation de ses budgets successifs aux évolutions des compétences transférées par ses communes membres ou qui leur ont été restituées.

De 2017 à 2019, 4 réunions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ont eu lieu et les évolutions des Attributions de Compensations versées par la Communauté urbaine du Grand Reims ou reçues de ses communes membres, sont la traduction des changements de périmètre de ses compétences.

Les budgets primitifs de 2017 à 2019 ont donc pris en compte ces changements successifs et des analyses complémentaires ont été chaque année nécessaires pour comparer, à périmètre constant, l'évolution des inscriptions budgétaires.

En 2020, aucun transfert ou restitution de compétence n'est prévu et aucune réunion de la CLECT ne sera, en principe, organisée, les Attributions de Compensation définitives de l'exercice 2019 étant reconduites pour 2020.

Mais le contexte financier dans lequel le budget 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims va s'exécuter voit la contrainte se resserrer par rapport aux années précédentes, ne permettant pas une comparaison simple avec les budgets antérieurs.

En effet, divers éléments exogènes, dont la communauté urbaine n'est pas à l'initiative, viennent impacter sensiblement ses équilibres financiers. Si la collectivité a pu, au cours des années antérieures, absorber, grâce à une dynamique de ses ressources, notamment fiscales, des éléments extérieurs plus mineurs, l'atonie de la fiscalité prévue pour 2020 et l'importance des impacts financiers qu'elle va subir, ne le permettent plus.

Si ces informations étaient connues, anticipées et intégrées dans les prospectives financières du budget principal de la Communauté urbaine du Grand Reims, ses dépenses de fonctionnement ainsi que le niveau de son Epargne Brute doivent toutefois être analysés à l'aune des éléments ci-dessous :

Eléments exogènes	**Impact Recettes Fonctionnement**	**Impact Dépenses Fonctionnement**	**Impact Epargne Brute**
Fin garantie FPIC et impact sur la DSC ***(1)***	- 0,9 M€	+ 1,5 M€	- 2,4 M€
Revalorisation SDIS ***(2)***		+ 0,3 M€	- 0,3 M€
Fin subvention Région Tramway ***(3)***		+ 2,5 M€	- 2,5 M€
Total	**- 0,9 M€**	**+ 4,3 M€**	**- 5,2 M€**

(1) Depuis 2017, la Communauté urbaine du Grand Reims n'est plus éligible au reversement du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) mais a bénéficié, jusqu'en 2019, d'une garantie dégressive, permettant de continuer à assurer un reversement de FPIC aux communes qui bénéficiaient jusqu'en 2016 d'un tel reversement (communes de Ex Reims Métropole) ainsi qu'à la communauté urbaine elle-même (0,9 M€). En 2020, le territoire communautaire ne bénéficiera plus de la garantie, la Communauté urbaine ne bénéficiant plus des 0,9 M€ de recettes perçus en 2019 et compensant par la Dotation de Solidarité Communautaire (partiellement pour la ville de Reims) la perte de produit de FPIC pour les communes d'Ex Reims Métropole.

(2) La contribution de la Communauté urbaine du Grand Reims au SDIS va évoluer de + 0,3 M€ en 2020 par rapport à 2019.

(3) La Région Grand Est ne verse plus, à compter de 2020, la subvention allouée au titre du Tramway (2,5 M€), dégradant les équilibres du budget annexe « transports publics » et impacte en conséquence le budget principal : la contribution du budget principal au budget annexe « transports Publics » augmente de 2,5 M€ en 2020.

Sous l'effet de ces éléments exogènes, la communauté urbaine voit ses recettes baisser de 0,9 M€ et ses dépenses augmenter de 4,3 M€, son épargne brute se dégradant de 5,2 M€.

Des Dépenses Réelles de Fonctionnement gérées rigoureusement

Le dépenses de fonctionnement du budget principal de la communauté urbaine, hors impact de ces éléments externes, évoluent donc, en 2020, de la manière suivante (en M€) :

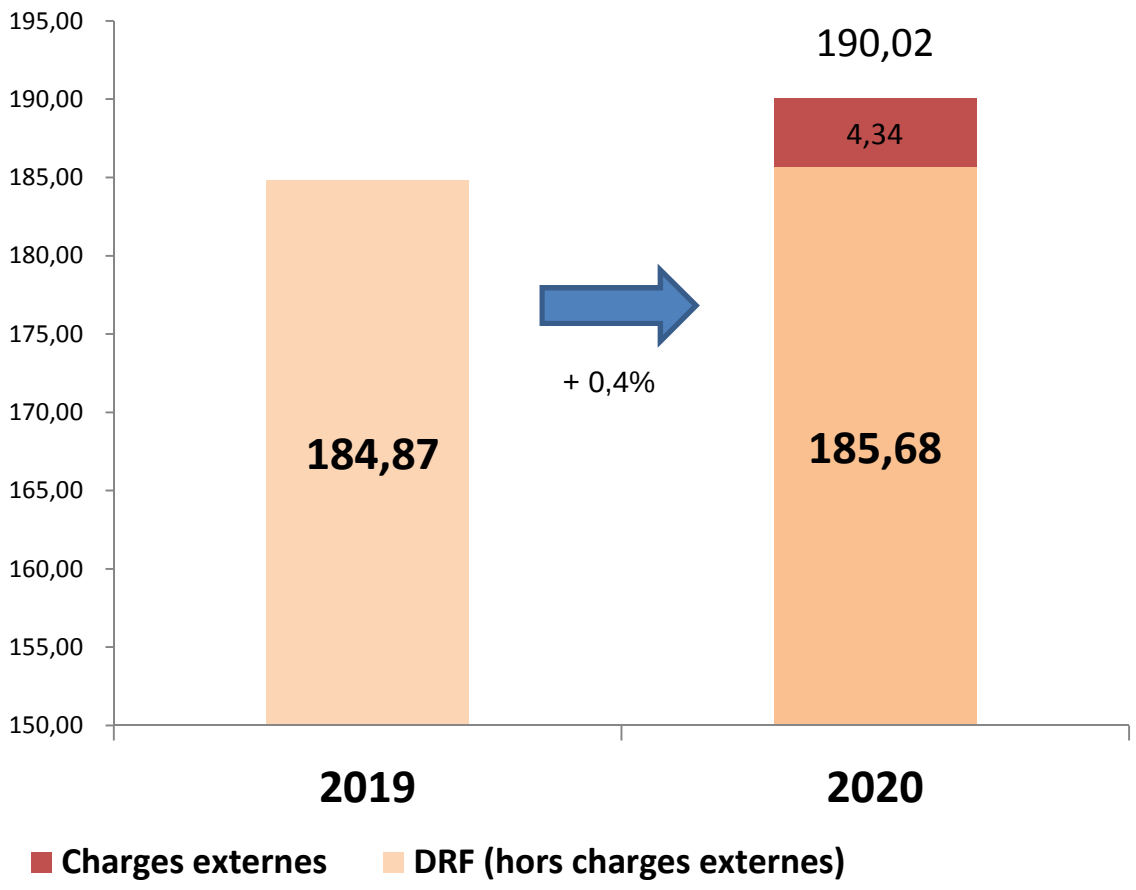

Pour le budget principal, les dépenses de fonctionnement en 2020 s'élèveront à environ 190,02 M€. Retraitées des différents éléments précédemment évoqués, **les dépenses 2020 s'élèvent à 185,68 M€, soit une hausse limitée à + 0,4% par rapport au budget 2019,** très en dessous de l'inflation prévisionnelle (+ 1,3%).

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartiront de la manière suivante :

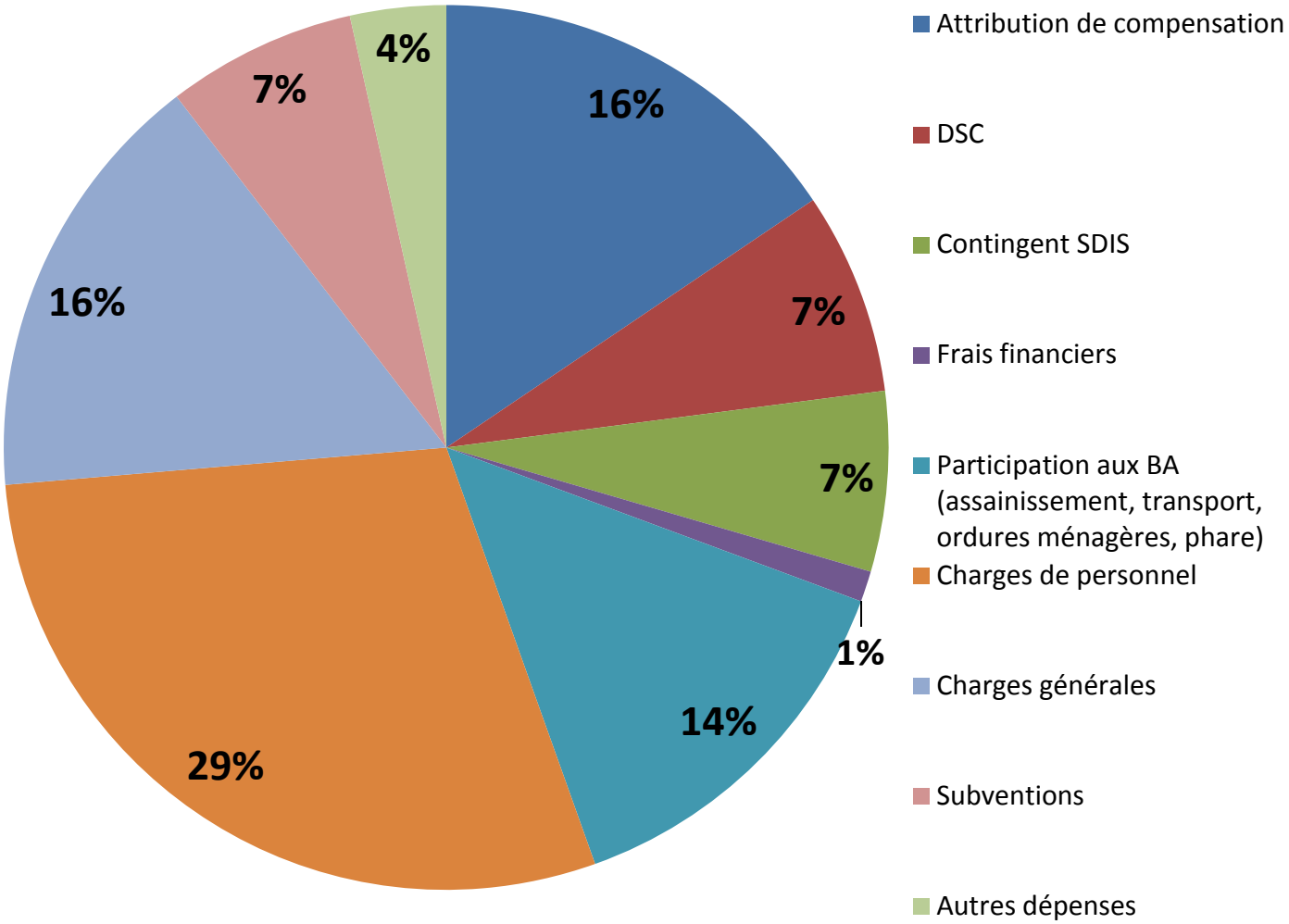

Cette quasi stabilité des dépenses de fonctionnement au budget primitif 2020 est cohérente avec les objectifs fixés dans le contrat financier pluriannuel signé avec l'Etat le 30 juin 2018, à savoir une progression limitée à + 1,2%/an.

Ces inscriptions donneront à l'Exécutif communautaire les conditions nécessaires pour atteindre ces objectifs, atteints pour l'exercice 2018 (voir rapport du compte administratif 2018) et en passe de l'être pour l'exercice 2019.

Les résultats de l'exercice 2019, 2ème année d'exécution du contrat financier avec l'Etat seront précisés à l'occasion du vote du compte administratif 2019 en juin prochain.

Pour rappel, en fonction du respect ou non des engagements de maitrise des dépenses de fonctionnement, un mécanisme de bonus ou de malus sur le versement des dotations aux collectivités sera mis en œuvre.

Des charges à caractère général en constante baisse

Les charges à caractère général sont un des principaux leviers de maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'un des principaux indicateurs de la qualité de la gestion.

Aussi, depuis le début du mandat, l'Exécutif communautaire a poursuivi son objectif de réduction des charges à caractère général.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ces charges au cours des dernières années, retraitées des variations de périmètres des compétences de la collectivité.

Evolution des charges à caractère général à périmètre constant (M€) :

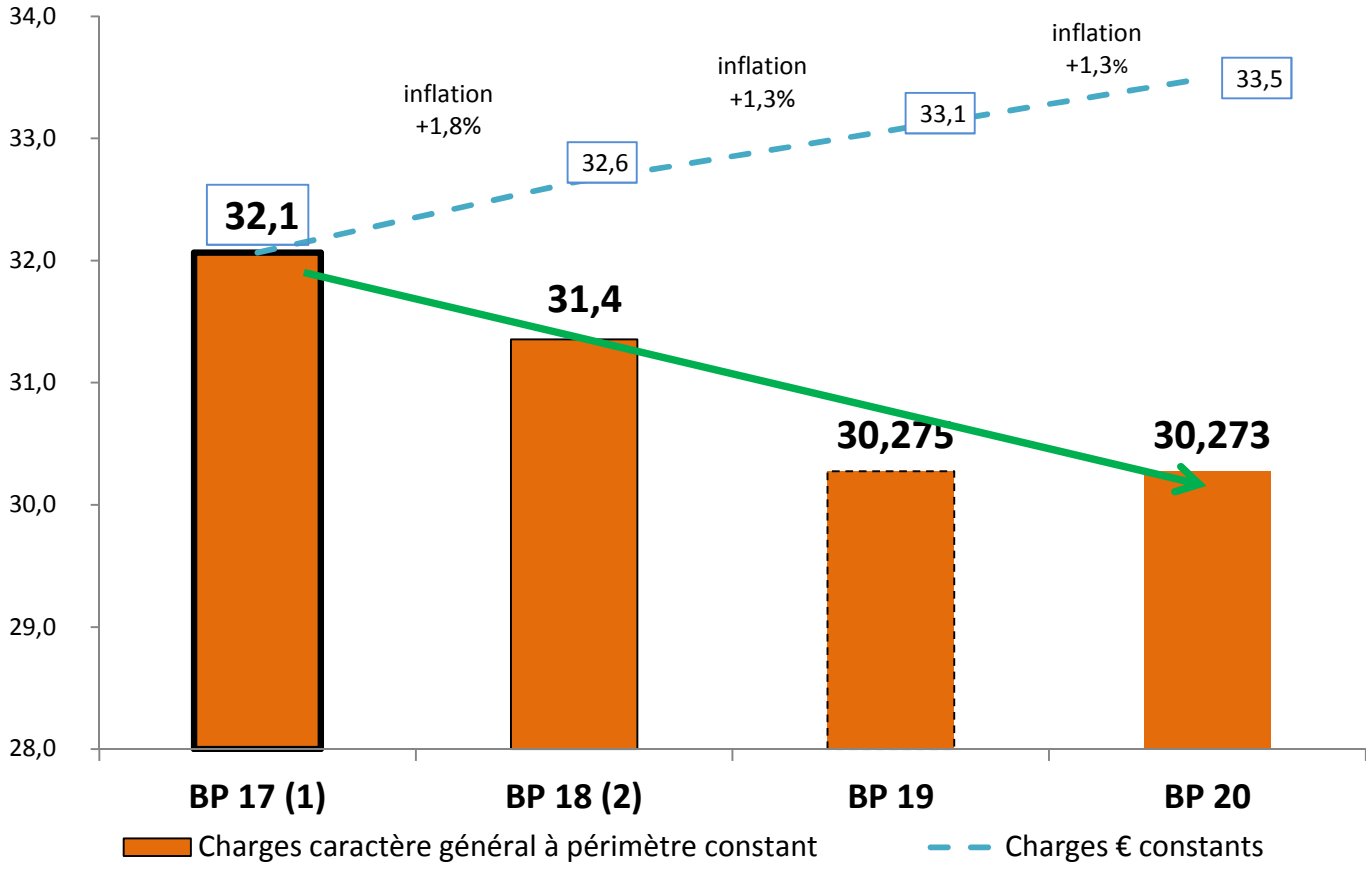

(1) Dont transferts 2018 et 2019 (4,36M€) (2) Dont transferts 2019 (0,66M€)

En trois années, en euros courants, **le budget dédié aux charges à caractère général baisse de - 1,8 M€ soit - 5,7%.**

En tenant compte de l'inflation, l'écart passe à 3,2 M€, soit – 9,6%.

Les charges de personnel maitrisées

Les inscriptions budgétaires au chapitre 012 s'élèvent, en 2020, à 55,30 M€. Déduction faite des charges liées à la mutualisation des services, **les crédits dédiés à la masse salariale sont de 51,59 M€.**

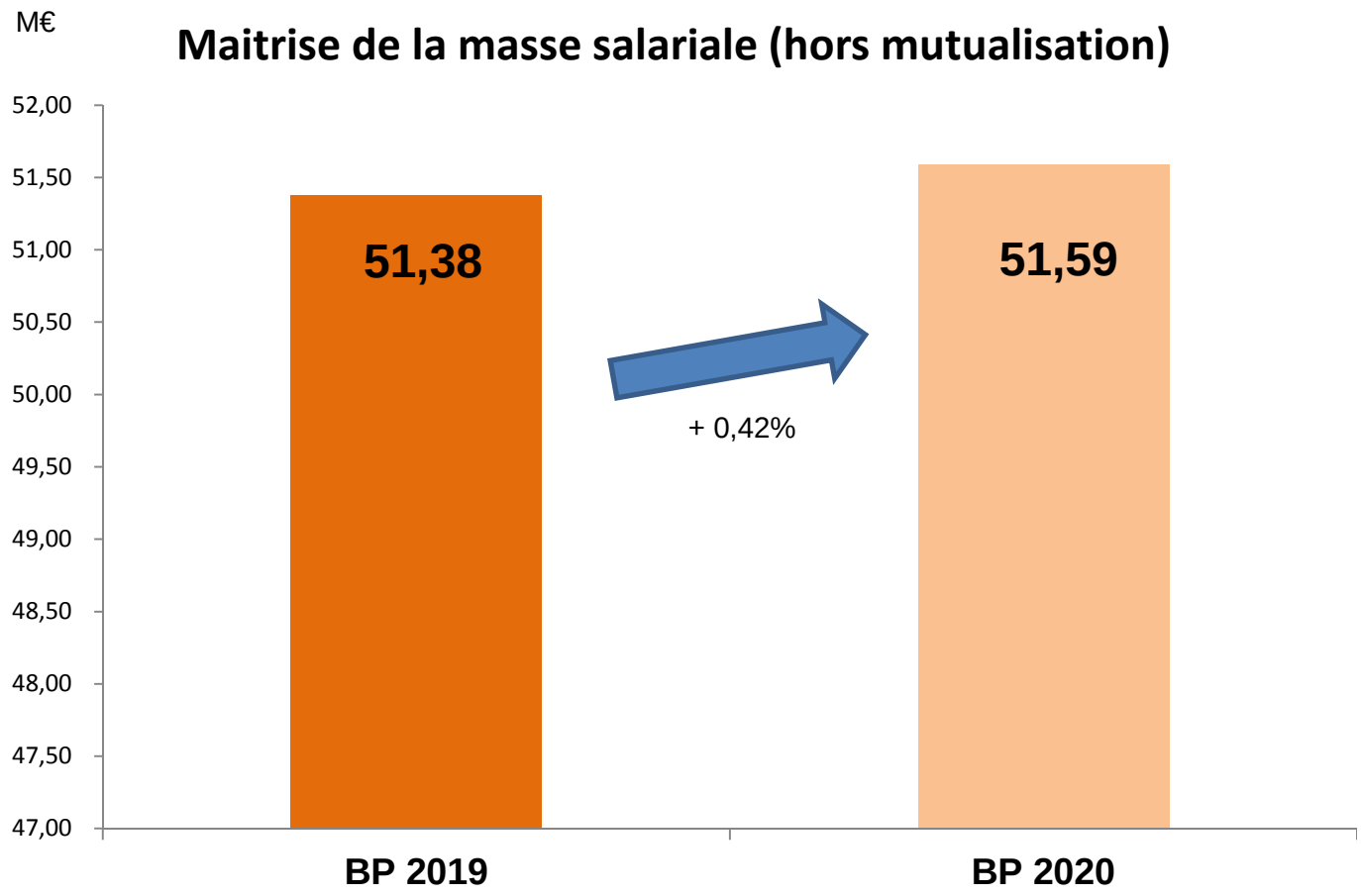

L'évolution des dépenses de personnel de personnel est maîtrisée, ce poste n'évoluant que **de + 0,42% entre le budget 2019 et le budget 2020.**

Cette évolution intègre les mesures locales telles que l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurants ainsi que les mesures nationales ayant un impact sur l'évolution des dépenses de personnel, et particulièrement la poursuite des accords PPCR – parcours professionnels carrières et rémunérations – qui prévoit en 2020 la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie A et C.

Les frais financiers

Grâce à une situation propice à l'obtention de conditions d'emprunt intéressantes mais surtout grâce à la politique de désendettement engagée par l'Exécutif au cours de ce mandat (baisse de 27 M€ de l'encours de la dette entre le 1/1/2017 et le 1/1/2020), les charges financières supportées par la collectivité ont fortement baissé ces dernières années.

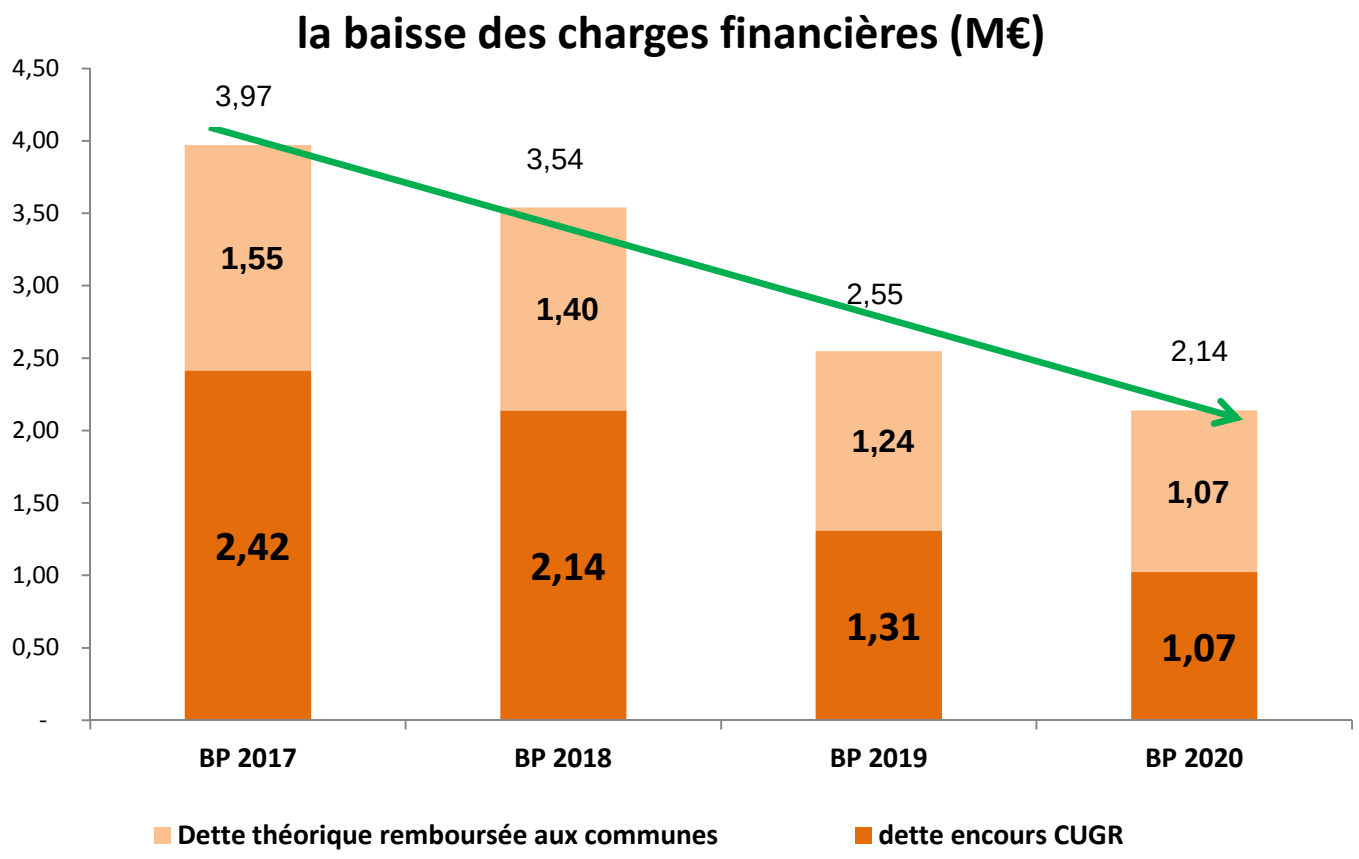

Les charges financières s'élèvent à 2,14 M€ au BP 2020 contre 2,55 M€ au BP 2019.

La politique de réduction de l'encours de la dette, en plus d'avoir des effets sur les frais financiers de la communauté urbaine, réduit également le montant des remboursements en capital que la communauté urbaine opère chaque année et améliore ainsi son autofinancement.

Cette forte maitrise des dépenses de fonctionnement est d'autant plus indispensable que les recettes réelles de fonctionnement stagnent entre le BP 2019 et le BP 2020, passant de 224,07 M€ au budget 2019 à 223,98 M€ au budget 2020.

Le contrat financier signé avec l'Etat

La communauté urbaine s'est engagée, dans le cadre du contrat financier signé avec l'Etat le 30 juin 2018, à respecter une évolution des dépenses de fonctionnement maximale de 1,2% par an entre 2017 et 2020. Ce contrat financier prévoit des modalités de calcul des dépenses de fonctionnement retraitant les atténuations de produits (chapitre 014) et les atténuations de charges (chapitre 013) ainsi que les impacts des transferts de compétences intervenus à compter du 1er janvier 2018.

Ce contrat, prévoit, en cas de dépassement des engagements pris, des pénalités financières, prélevées sur les dotations versées par l'Etat, correspondant à 75% du dépassement constaté aux différents comptes administratifs.

Les objectifs fixés au contrat sont les suivants :

	2017 (référence)	Objectifs contractuels		
		2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement contractuelles	123,31 M€	124,793 M€	126,291 M€	127,806 M€

Pour l'exercice 2018, les objectifs ont été atteints, comme le montre le tableau ci-dessous :

Maximum contractualisé dans le contrat financier (2017 majoré de 1,2%)	**Dépenses de fonctionnement contractuelles constatées au CA 2018**	**Ecart par rapport au maximum contractualisé**
124,793 M€	121,716 M€	- **3,077 M€**

Les résultats de l'exercice 2019 ne seront définitifs qu'une fois le compte de gestion et le compte administratif adoptés, en juin 2020. Toutefois, l'analyse de la situation des comptes à la fin de l'année 2019 montre que les objectifs pour 2019 seront très probablement atteints.

Le vote des crédits inscrits au budget 2020, déterminés de façon la plus rigoureuse possible, permettra également d'atteindre cet objectif à l'issue du compte administratif de l'exercice 2020.

II. Un haut niveau d'épargne brute et un endettement encore en baisse

Une épargne brute stabilisée

M€	**BP 2019**	BP 2020	**BP 2020** (hors impacts exogènes)
Dépenses réelles de fonctionnement	184,87	190,02	185,7
Recettes réelles de fonctionnement	224,07	223,98	224,88
Epargne brute	**39,20**	33,96	**39,18**
Remboursement en capital	12,35	13,03	13,03
Epargne nette	**26,84**	20,92	**26,16**

De BP à BP, l'épargne brute du budget principal diminue de près de 5 M€. **Toutefois, abstraction faite des impacts des éléments exogènes évoqués précédemment, l'épargne brute est stable** (39,20 M€ en 2019 contre 39,18 M€ en 2020).

Ces résultats sont la preuve de la gestion rigoureuse du budget intercommunal qui lui permettra d'assurer une partie importante de ses investissements et donc de limiter le recours à l'emprunt.

…et un encours de dette en baisse

BUDGETS (M€)	Encours estimé au 01/01/2019	Encours estimé au 01/01/2020
Principal	**96,24**	**93,93**
Eau	19,54	17,49
Assainissement	26,90	25,87
Ordures ménagères	1,46	1,09
MARPA Pargny les Reims	1,06	1,02
ZA de Poilly	0,053	0,032
Bail commercial Muizon	0,071	0,065
ZA Pontfaverger	0,54	0,51
BUDGET GLOBAL	**145,88**	**140,00**

Sur l'ensemble de l'encours de la dette, une baisse de 6 M€ sera constatée entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020.

Au regard des prévisions d'emprunt à contracter en 2020 et des remboursements de capital prévus, l'encours de la dette pourrait approcher les 124 M€ au 1er janvier 2021, soit une baisse supplémentaire de 15 M€.

Pour rappel l'encours total de la dette de la communauté urbaine, lors de sa création au 1/1/2017, s'élevait à 163,72 M€, soit 40 M€ de baisse avec de nombreux investissements sur tout le territoire.

Sur le seul budget principal (dont encours théorique), l'encours de la dette a **baissé de plus de 27 M€** depuis la création de la communauté urbaine.

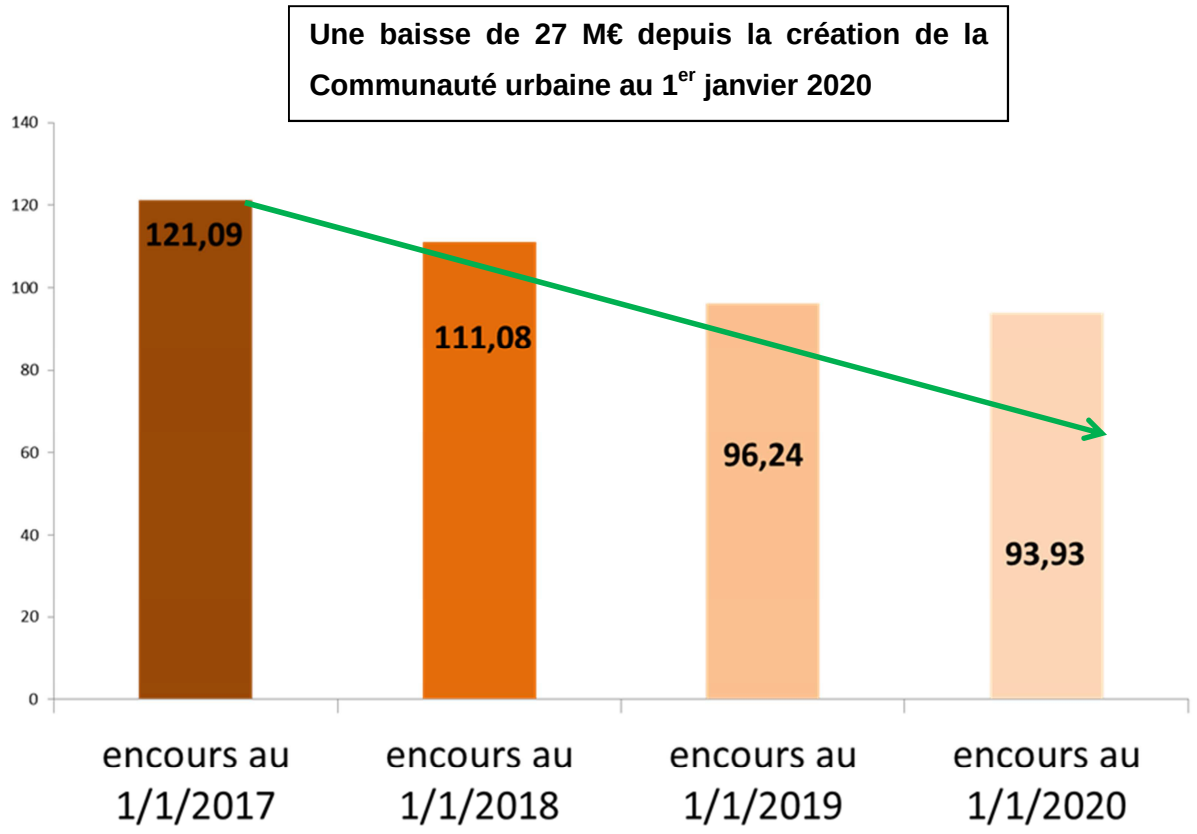

Au regard des prévisions d'emprunt à contracter en 2020 et des remboursements de capital prévus, l'encours de la dette du budget principal pourrait approcher les 81 M€ au 1er janvier 2021, **soit une baisse supplémentaire de près de 13 M€.**

Depuis la création de la communauté urbaine, la baisse totale de l'encours de la dette du seul budget principal pourrait être portée, à la fin de l'exercice 2020, à 40 M€.

III. Des taux de fiscalité stables depuis 2017

Depuis 2017, la neutralité fiscale pour les ménages a été érigée en principe fondateur de la construction du Grand Reims.

Dans ce cadre, l'application du principe de neutralité fiscale, a été respectée par la reconduction de taux de fiscalité identiques depuis l'année 2017. Le budget 2020 respectera cet engagement **en laissant inchangés les taux de fiscalité qui seront adoptés par le conseil communautaire en février 2020.**

En 2017, le Conseil communautaire du Grand Reims a adopté les taux de fiscalité ménages suivants :

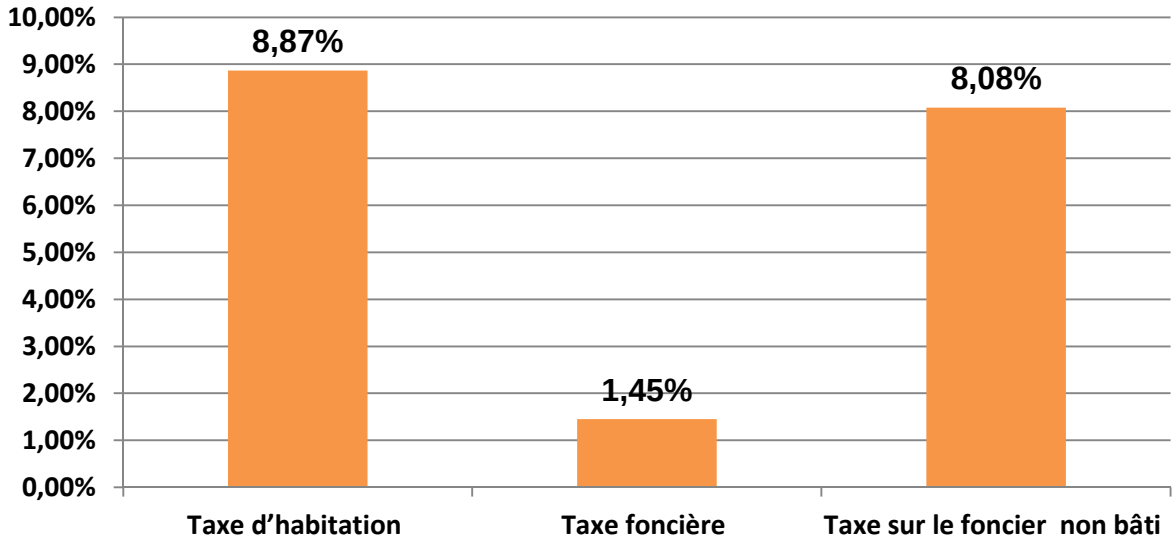

Pour ce qui concerne le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises), le budget 2020 prévoit le maintien **du taux voté en 2017 soit 24,80 %.**

De même, le **taux de TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères) reste inchangé à 7,08%. Enfin, le taux de **Versement Transport** sera maintenu à 1,8% avec l'existence d'un lissage de taux pour les communes hors Ex RM.

Pour les entreprises, un processus de neutralisation fiscale n'étant pas envisageable, l'ensemble de l'imposition étant intercommunale, un mécanisme de lissage, au maximum de ce qui est autorisé par la réglementation, a été instauré, à savoir :

- le taux de cotisation foncière des entreprises (12 années),
- le taux de versement transports (12 années),
- et les bases minimales de CFE (10 années).

Comparaison des taux de fiscalité sur les ménages avec les taux de fiscalité directe locale 2019 des EPCI de plus de 100 000 habitants *

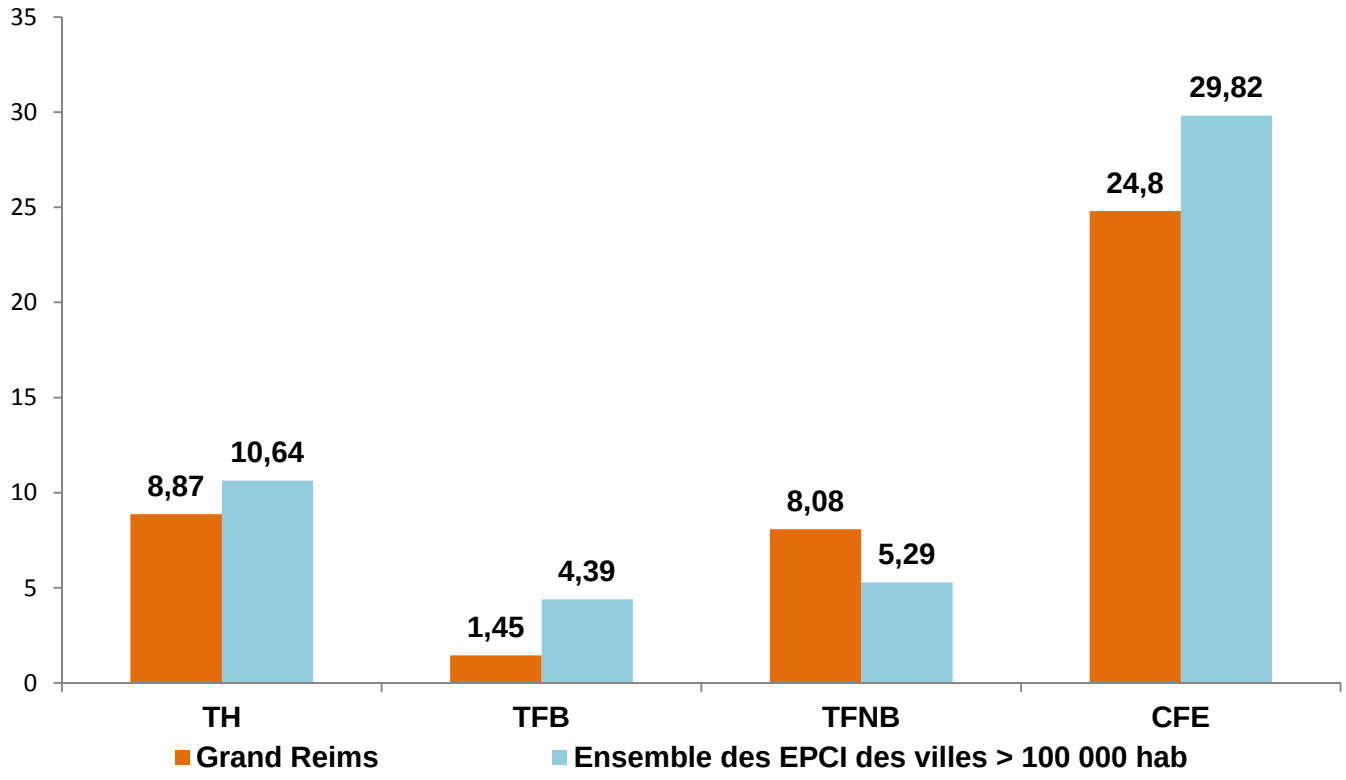

(*) source cabinet FSL

La Communauté urbaine du Grand Reims affiche des taux de fiscalité nettement inférieurs à la moyenne nationale (à l'exception du foncier non bâti).

Ces données correspondent à des moyennes avec les 40 autres EPCI du panel et intègrent des écarts de taxation assez significatifs.

Par exemple, en ce qui concerne la taxe d'habitation, 23 collectivités ont un taux supérieur à celui de la Communauté urbaine du Grand Reims, avec parfois des écarts assez importants (14,81 à Amiens, 15,28 au Mans, 16,50 à Toulouse, 8,87 au Grand Reims).

De même, en ce qui concerne la CFE, 34 collectivités ont un taux supérieur à celui de la Communauté urbaine du Grand Reims, avec là aussi des écarts assez significatifs (36,58 à Montpellier, 38,67 à Montreuil, 38,49 à Saint-Denis, 36,58 à Toulouse, 24,8 au Grand Reims).

Il s'agit pour le territoire du Grand Reims d'un facteur d'attractivité, conséquence, notamment, de la mise en place du processus de neutralisation fiscale et de la volonté de ne pas augmenter les impôts ménages, contrairement à de nombreux EPCI qui ont fait le choix de la hausse des taux de fiscalité pour faire face à la baisse des dotations.

IV - Des dotations en baisse constante

Depuis 2018, la contribution au redressement des finances publiques, mise en place sous l'ancien mandat présidentiel, n'est plus augmentée.

Si, avec l'annonce d'une stabilité des dotations aux collectivités territoriales par l'actuel gouvernement, et en particulier pour celles respectant, comme la Communauté urbaine du Grand Reims, les objectifs fixés aux contrats financiers signés avec l'Etat dans le cadre du dispositif « de Cahors », les dotations perçues depuis 2018 n'auraient pas dû varier.

Force est de constater que celles perçues par la Communauté urbaine du Grand Reims vont baisser de 1,7M€ au cours des exercices 2018 à 2020.

En effet, même si l'enveloppe globale des dotations allouées en Lois de Finances aux collectivités territoriales ne baisse pas, l'Etat doit compenser la hausse automatique de certaines des composantes de cette enveloppe (effet population, dotations de péréquation…) par la baisse d'autres composantes de la DGF.

Cela se traduit, pour la Communauté urbaine du Grand Reims, par :

- une **Dotation d'intercommunalité qui augmente de 0,125 M€** entre le montant perçu en 2017 et celui attendu pour 2020,
- une **Dotation de compensation qui baisse de 1,8 M€** sur la même période.

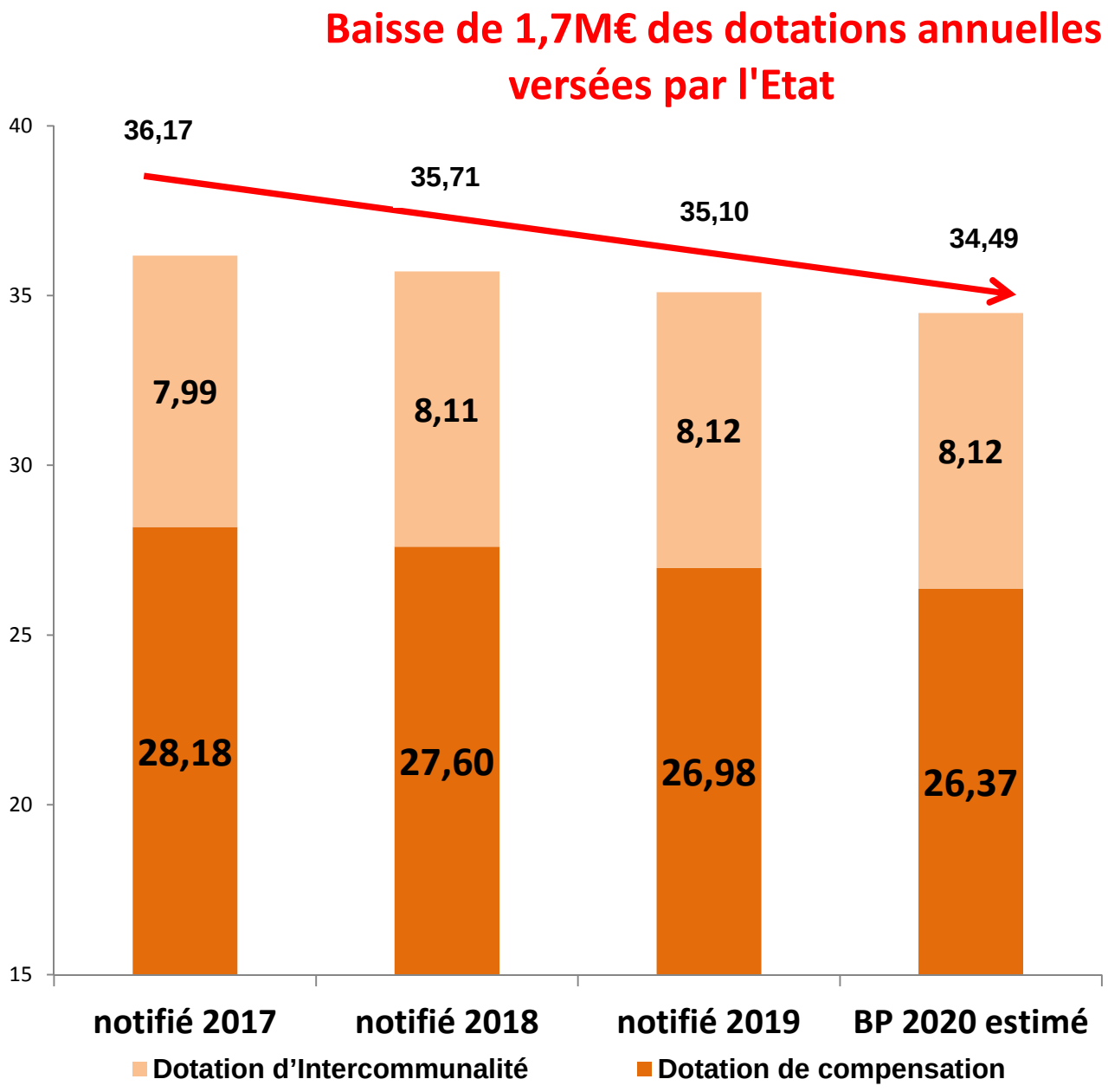
Baisse de 1,7M€ des dotations annuelles versées par l'Etat
40
35
30
25
20
15
36,17
35,71
35,10
34,49
7,99
8,11
8,12
8,12
28,18
27,60
26,98
26,37
notifié 2017
notifié 2018
notifié 2019
BP 2020 estimé
Dotation d'Intercommunalité
Dotation de compensation

V - Une solidarité communautaire renforcée.

La solidarité communautaire a été renforcée, depuis 2017, elle se poursuivra en 2020 dans le respect des engagements pris dans le cadre de la charte de gouvernance et du protocole financier général.

Cette solidarité communautaire est caractérisée par les thématiques suivantes :

- l'attribution d'une Dotation de Solidarité Communautaire,
- la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (prélèvement uniquement à compter de 2020),
- et la mise en place d'un Fonds de soutien à l'investissement communal.

V.1 LE FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le FPIC consiste à prélever sur les ressources des communautés et des communes bénéficiant d'indicateurs de richesse élevés et à reverser ces sommes aux communes et aux communautés aux indicateurs de richesse faibles.

L'évolution de la carte intercommunale en 2017 et le passage en communauté urbaine ont eu pour effet de modifier les ratios de richesse utilisés pour la répartition du FPIC.

Le territoire communautaire composé de la communauté urbaine et de ses communes membres ne sera plus éligible au reversement du FPIC. En revanche, pour atténuer cette perte de recettes, une attribution dégressive est versée jusqu'en 2019.

Le montant total du reversement et du prélèvement attribué au territoire et les parts affectées à la Ville de Reims sont les suivants (en M€) :

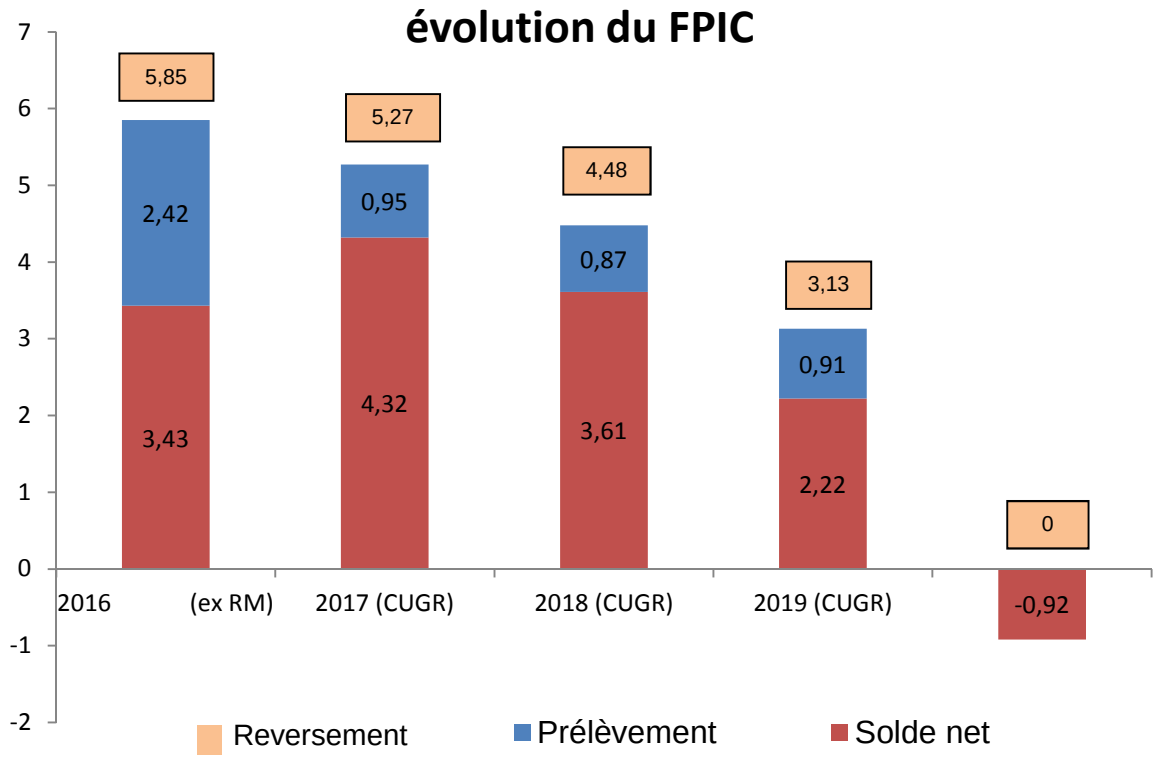

Au titre de l'année 2019, l'ensemble intercommunal (communauté urbaine et communes) a bénéficié, au titre du FPIC, **d'un reversement de 3 134 216 € et d'un prélèvement de 907 921 €**, le solde net s'élevant à 2 226 295 €.

Le prélèvement a intégralement été supporté par la Communauté urbaine du Grand Reims.

Le reversement a été réparti entre la communauté urbaine et ses communes membres sur la base des principes de solidarité intercommunale :

- 2 226 295 € répartis entre les communes du Grand Reims appartenant à l'ex Reims Métropole, garantissant aux communes la stabilité de cette recette depuis 2016, à l'exception de la Ville de Reims subissant une baisse de produit,
- 907 921€ à la Communauté urbaine du Grand Reims compensant intégralement le poids du prélèvement.

Pour l'année 2020, en application des dispositions du CGCT actuellement en vigueur, le territoire sera uniquement contributeur au FPIC (0,92 M€), charge qui sera intégralement supportée par la Communauté urbaine du Grand Reims.

Les communes d'ex Reims Métropole seront compensées de cette perte de produit par l'attribution d'une part complémentaire de DSC.

Il est à noter qu'au stade de la préparation budgétaire, des amendements sont discutés au Parlement, qui pourraient se traduire, s'ils sont finalement adoptés en Loi de Finance pour 2020, par le maintien d'une garantie permettant au territoire de bénéficier d'un reversement de FPIC égal à 50% du montant perçu en 2019. Dans un tel cas, les crédits inscrits au budget 2020 pour majorer la DSC deviendraient donc caducs.

V.2 La dotation de solidarité communautaire

Une dotation de solidarité communautaire (DSC) a été instaurée dès 2017 à l'échelle de la communauté urbaine. Elle constitue un reversement de la communauté urbaine au bénéfice des communes. Elle s'organise dans une logique de péréquation.

Seules les communes qui étaient membres de l'ex Communauté d'agglomération de Reims Métropole disposaient avant 2017 d'une DSC associée à un mécanisme de garantie permettant à chaque commune de ne pas percevoir chaque année moins que l'enveloppe qui lui était allouée l'année précédente. Conformément aux principes fondateurs de la communauté urbaine, cet engagement du conseil communautaire de Reims Métropole a été repris par le Grand Reims.

1) **En 2017, une première enveloppe financière d'un montant de 11 M€** a été répartie par une délibération en date du 27 mars 2017 entre les communes en fonction de leur population, de leur potentiel fiscal et de leur revenu par habitant. Cette enveloppe sera reconduite, à l'identique, au budget 2020.

2) **Une enveloppe supplémentaire de 741 K€ a été votée par délibération en date du 29 juin 2017,** pour permettre aux communes de chacun des territoires de bénéficier d'une enveloppe financière moyenne ramenée au nombre d'habitants homogène sur l'ensemble des territoires du Grand Reims.

Cette DSC complémentaire a tenu compte des gains réalisés par certaines communes relatifs à la suppression du prélèvement au titre du FPIC par rapport à 2016 (1 M€), et a été répartie en fonction de la population et du potentiel financier par habitant des communes concernées. Cette enveloppe sera reconduite, à l'identique, au budget 2020.

3) En 2018, une délibération prise par le conseil communautaire le 27 septembre 2018, a institué une **nouvelle une part complémentaire** de DSC pour compenser la perte de recettes au titre des dotations de péréquation (DNP et DSR) constatée suite à l'évolution du calcul du potentiel financier de certaines communes qui résulte de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Les montants alloués en 2018, puis en 2019, sont reconduits en 2020 et majorés de 0,072 M€ en prévision de la baisse des DNP et DSR des communes nouvelles de Bourgogne-Fresne et Cormicy qui ont bénéficié d'une garantie de leurs dotations de péréquation grâce à leur création de commune nouvelle, garantie devant disparaitre en 2020.

4) Par ailleurs, la délibération du 27 septembre 2018 a anticipé les conséquences de la fin de la période de garantie au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, qui concernera les communes de l'ex Communauté d'agglomération Reims Métropole, en prévoyant la **constitution d'une enveloppe financière complémentaire** à compter de 2020 se répartissant de la manière suivante :

- pour les communes de l'ex CA RM hors ville de Reims : 413 K€
- pour la ville de Reims : 1 M€ pour 3 M€ de pertes au titre du FPIC.

Depuis sa création, un mécanisme de garantie assure aux communes membres de la communauté urbaine de percevoir le même montant que l'année précédente. Tel sera à nouveau le cas en 2020.

Au global, les crédits inscrits au budget 2020 au titre de la DSC **s'élèvent à 14,05 M€,** qui bénéficient à l'ensemble des communes de la communauté urbaine.

Par ailleurs, le dispositif permet aux communes qui étaient prélevées au FPIC jusqu'en 2016 de bénéficier **d'un gain supplémentaire de 1 M€.**

La proportion de chaque élément du dispositif de solidarité communautaire, en 2020 est la suivante :

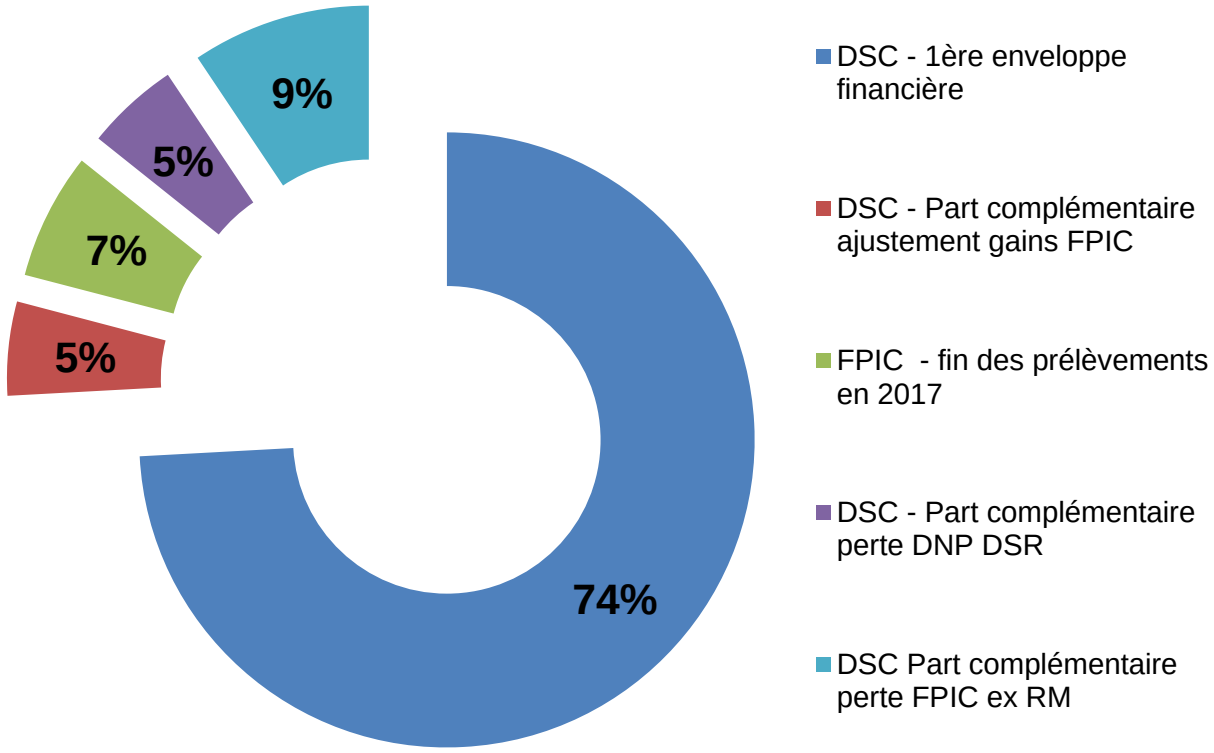

La 1ère enveloppe de DSC reste la part prépondérante.

V.3 L'instauration d'un fonds d'investissement en faveur des communes

Par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de soutien aux investissements communaux, son règlement d'attribution et la création d'une commission ad hoc pour l'instruction des dossiers.

Le fonds de soutien a pour objet de favoriser la réalisation de projets d'investissements portés par les communes. Il constitue un levier de développement de l'investissement local et participe au dynamisme, à la structuration du territoire et au soutien à l'emploi,

Ses règles de fonctionnement visent :

- à permettre à toutes les communes d'accéder au fonds de soutien aux investissements communaux,
- et à garantir une répartition équitable entre les communes.

Ce fonds permet en outre de répondre aux engagements inscrits dans la charte de gouvernance.

Seule la Ville de Reims n'est pas éligible à ce fonds.

Les principaux éléments du règlement d'attribution prévoient que :

- les projets communaux présentés doivent être à minima d'un montant de 10 000 € HT,
- la participation de la communauté urbaine est limitée à un maximum égal à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune avec une participation minimale de la commune de 20% du montant HT total du projet,
- l'attribution du fonds fait l'objet d'une convention entre la commune et la communauté urbaine.

Le groupe de travail a défini un certain nombre de principes concernant l'affectation de ce fonds d'investissement mettant en évidence une répartition :

- sur la base d'un pourcentage garantissant à chaque commune un accès équitable au fonds d'investissement,
- qui ne pénalise pas les projets dont les montants sont moins élevés au profit des projets de plus grande envergure,
- qui permette à chacune des communes de pouvoir financer son projet dans le respect de son équilibre budgétaire,
- qui puisse être un véritable levier d'incitation au développement des investissements communaux favorables au développement du territoire du Grand Reims.

La Commission d'attribution du fonds s'est prononcée sur les projets pour lesquels les communes ont déposé une demande de subvention. L'instruction des dossiers a permis de valider l'attribution d'une subvention pour 102 projets, pour un montant global de 3,1 M€.

Les subventions ainsi validées s'échelonnent, selon l'importance du projet, de 5 168 € à 80 000 €, répartis sur l'ensemble des territoires de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Les opérations subventionnées représentent principalement des aménagements aux abords des routes départementales, ainsi que des mises en accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite et des travaux dans les églises.

Le montant total des travaux engagés par les communes pour ces opérations s'élève à 21,15 M€ HT, travaux qui viendront soutenir l'activité économique du territoire, l'emploi et la qualité des services offerts aux habitants.

1 M€ sont donc inscrits au budget 2020 pour permettre le financement de ce fonds.

VI - La poursuite d'un haut niveau d'investissements en faveur du soutien à l'activité économique et au développement de l'emploi.

En 2020, la Communauté urbaine du Grand Reims intensifiera ses efforts d'investissement dans le respect des besoins des territoires et des communes membres au titre des compétences transférées. **Il s'agit d'un engagement fort régulièrement réaffirmé.**

Au titre du budget principal, les crédits de paiement s'élèvent en 2020 à 90,9 M€.

Cette augmentation par rapport à 2019, intégrée dans les prospectives financières de la communauté urbaine, est expliquée par les 1er versements opérés en faveur du Complexe Aqualudique, intégrant une subvention d'équipement de 9 M€ à l'ouverture (9,5 M€).

Ils se répartissent de la manière suivante :

Montant des crédits de paiement 2020 (en M€)	
Investissement courant	**48,8**
Dont Voirie Ville de Reims*	*13,7*
Dont Voirie et éclairage public hors Reims	*13,7*
Dont eaux pluviales	*6,75*
Investissement projet	**42,1**
Dont projet des pôles	12,0
Dont Complexe Aqualudique	9,55
Dont autres projets	20,6
TOTAL	**90,9**

*le montant relatif à la voirie Ville de Reims s'élève à 17 M€ en y intégrant les investissements de projet

Répartition des crédits consacrés aux investissements courants par politique publique (en M€) :

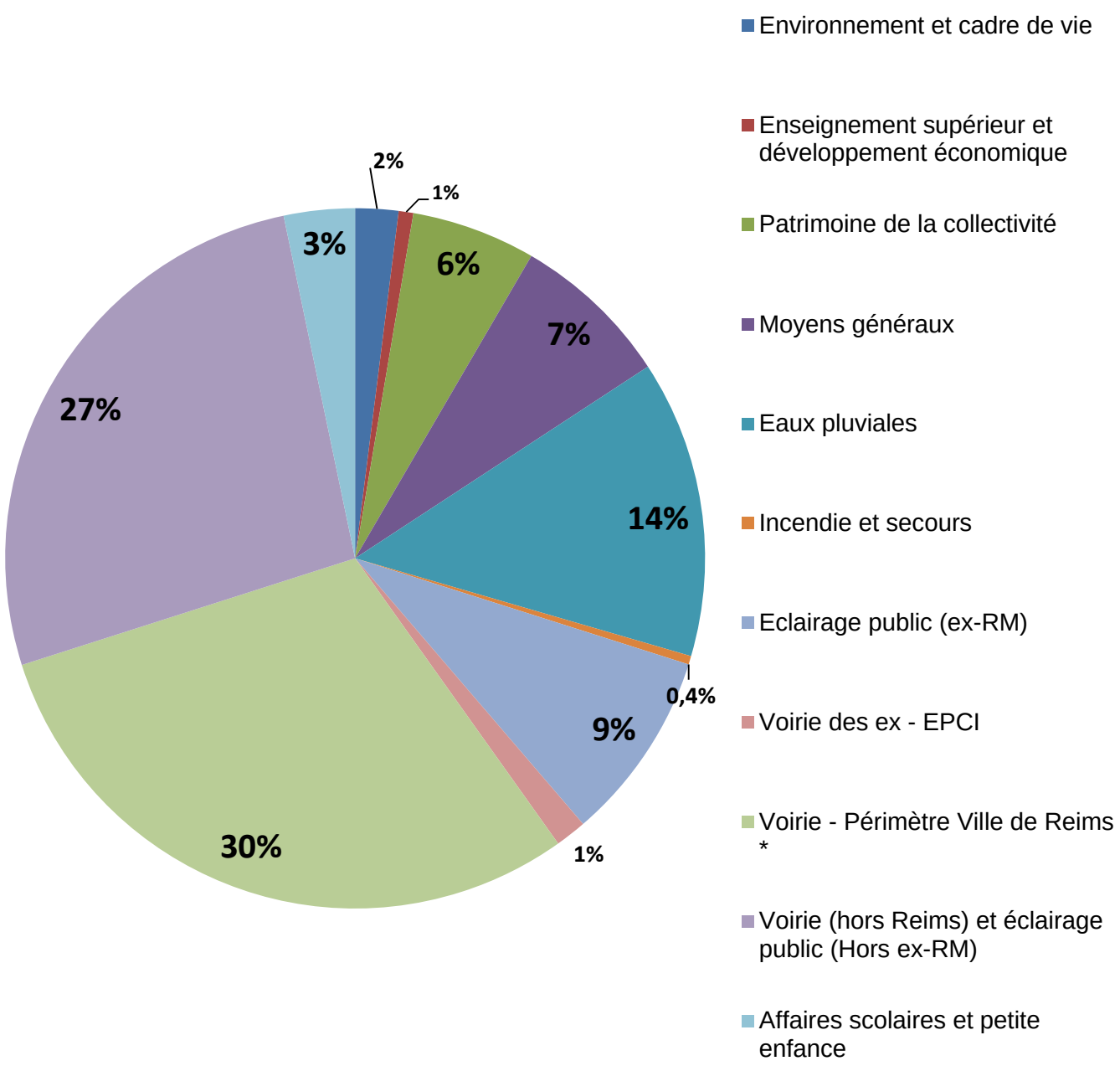

Répartition des crédits consacrés aux investissements de projet par politique publique (en M€) :

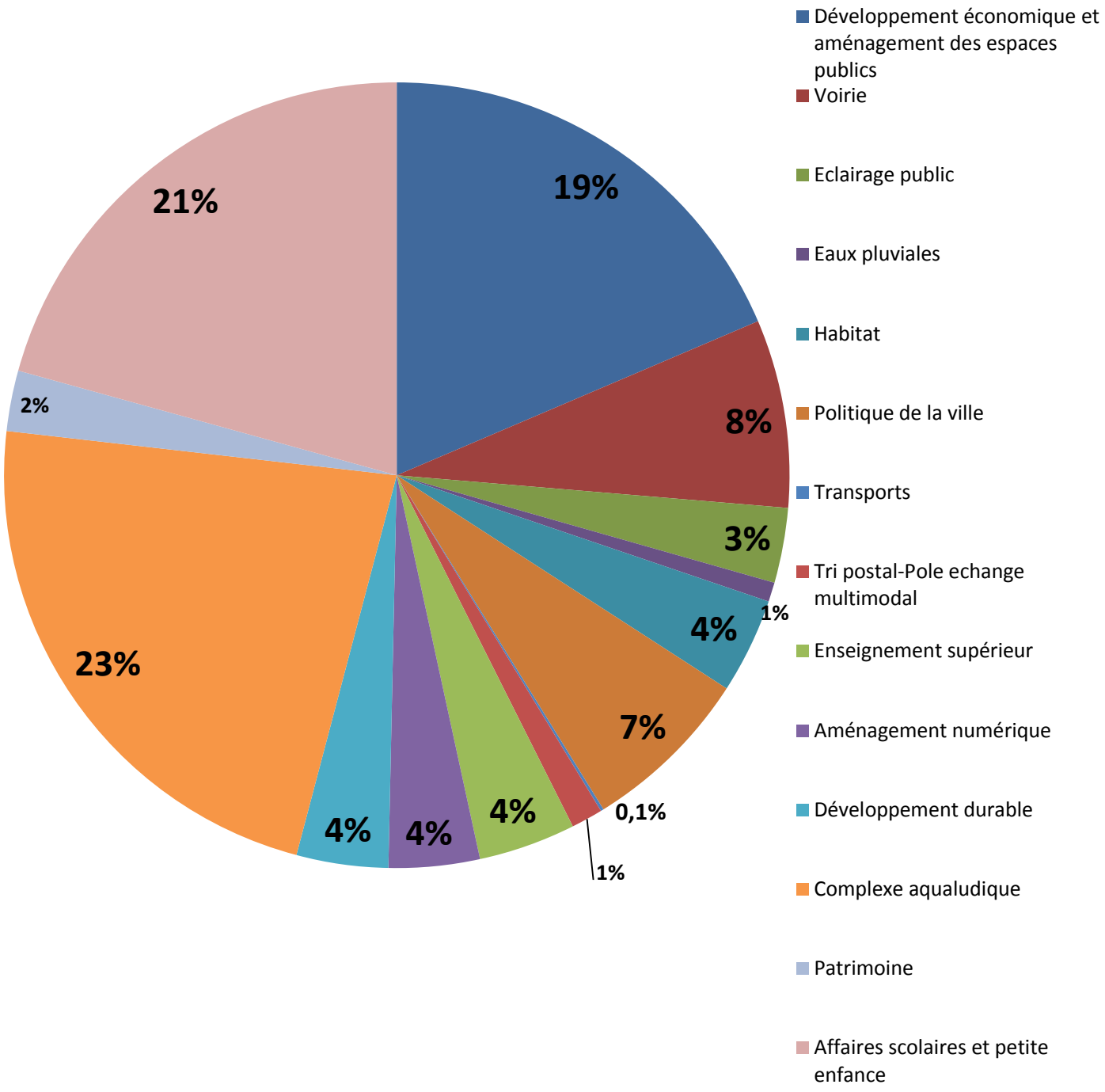

Agrégé aux investissements portés par les autres budgets annexes, l'effort d'investissement que la communauté urbaine entend consentir en 2020 atteint 128,84 M€,

Budget	**CP 2020 (en M€)**
Principal	90,9
Eau	9,49
Assainissement	19,99
Transports Publics	3,2
Ordures Ménagères	4,5
Aménagement numérique	0,34
Archéologie	0,184
Phare	0,02
Camping	0,083
Pôle multi services	0,01
Bail Muizon	0,0092
Marpa Pargny les Reims	0,095
ZA Poilly	0,015
TOTAL	**128,84**

VII - La modernisation et le développement des équipements de proximité au sein des territoires du Grand Reims.

La charte de gouvernance prévoyait, lors de la constitution de la Communauté urbaine du Grand Reims, **la reprise des projets des communes du territoire** pour lesquels le Grand Reims est aujourd'hui compétent, notamment en matière de voirie, d'eau, d'assainissement ou d'équipements scolaires.

Les crédits affectés à l'investissement annuel sont évalués au regard des capacités de la collectivité, projetés sur le mandat, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements.

Chaque année, dans le cadre des conférences de territoires et des conférences budgétaires thématiques, les projets des différents territoires et des communes sont analysés.

Pour le budget 2020, parmi les crédits de paiement inscrits au budget principal pour des opérations dédiées aux communes des pôles territoriaux, on notera :

- 12,00 M€ d'investissement de projet,
- 18,5 M€ d'investissement courant dont :
    - 13,7 M€ d'investissement dédiés à la voirie des territoires et à l'éclairage public (hors ex RM),
    - 1,6 M€ d'investissement dans les bâtiments scolaires,
    - 2,70 M€ pour les eaux pluviales

Soit un total de plus de 30,5 M€ au titre de l'année 2020, auquel il convient d'ajouter les crédits intégrés dans des autorisations de programme qui concernent l'ensemble du territoire communautaire (ex : Losange aménagement numérique régional, Rénovation thermique des bâtiments, Planification territoriale, Aides économiques dans le cadre du Pacte offensive croissance….) ainsi que ceux prévus, pour les territoires, au sein des budgets eau et assainissement notamment.

Au titre des territoires, parmi les investissements relatifs aux équipements de proximité, on peut citer :

- **la compétence scolaire et petite enfance:** Fismes (construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation du système de chauffage de l'école centre), Lavannes (extension de l'école et du restaurant), Ecueil (construction d'un groupe scolaire), Auménancourt (extension du pôle scolaire), Les Petites Loges (construction d'un groupe scolaire), Dontrien (construction d'un pôle scolaire), Warmeriville (réhabilitation de la crèche et extension du pôle scolaire), Bourgogne Fresne (réhabilitation du groupe scolaire), Pontfaverger Moronvilliers (réinstallation de l'école élémentaire), Witry les Reims (réhabilitation de l'école maternelle Jules Verne), Val de Vesle (extension de l'école et création d'une cantine), le plan d'équipement numérique des écoles,

- **La rénovation thermique des bâtiments pour lutter contre les effets du réchauffement climatique,** nouveau plan d'actions complémentaires pour lequel une autorisation de programme de 3 M€ est ouverte,

- Le programme de **remplacement des ballons fluorescents** qui entre dans sa seconde année d'exécution,

- **La sécurité incendie** : l'attribution d'un fonds de concours en faveur de la construction des centres de secours de Cormicy et de Beine Nauroy,

- **le gymnase de Pontfaverger** : travaux au sein des vestiaires,

Par ailleurs l'étude dédiée à l'analyse de l'opportunité et de la faisabilité de la réalisation d'un **groupe scolaire au sein du territoire de Champagne-Vesle,** et l'étude de besoins et d'opportunité pour la création d'un **équipement aquatique à l'ouest du territoire du Grand Reims,** dont les marchés seront exécutoires en fin d'année 2019, seront menées en 2020 et donneront leurs premiers résultats.

Au titre de la voirie (hors ville de Reims), l'enveloppe budgétaire annuelle de 12 M€ est destinée à assurer le financement de la programmation des territoires proposée par les conférences de territoire. Ce crédit de 12 M€ est majoré d'une somme de 800 K€ qui correspond à des crédits qui étaient inscrits en section de fonctionnement mais qui relèvent de l'investissement.

En complément de cette enveloppe, des crédits dédiés sont ajoutés cette année à l'enveloppe globale pour le suivi et l'entretien des **ouvrages d'arts**, notamment pour financer les études techniques des ouvrages des territoires (0,125 M€) et procéder aux travaux urgents suite aux premiers constats réalisés (0,2 M€).

De plus, **0,7 M€** sont inscrits au budget au titre des travaux réalisés sur les voiries qui étaient déjà intercommunales avant le 1er janvier 2017.

Enfin, d’autres crédits d’investissement seront inscrits en 2020 afin de permettre le développement des territoires et l’amélioration des infrastructures. On citera les crédits affectés au **Fonds de soutien à l’investissement communal (1 M€),** le **fonds de concours au SMNR pour le contournement de Pomacle aujourd’hui achevé** (0,06 M€) ou encore les **travaux d’accessibilité dans les bâtiments intercommunaux** (0,5 M€).

VIII - Une politique en faveur du développement durable ambitieuse.

Le territoire du Grand Reims s'est toujours engagé de manière résolue dans des démarches concourant à un développement durable du territoire.

Au-delà des actions spécialement engagées en faveur du développement dès la création de la Communauté urbaine du Grand Reims, une attention toute particulière a été portée, par l'Exécutif, pour étudier les projets menés par la collectivité sous le prisme des questions climatiques et énergétiques.

Ainsi, depuis plusieurs années, c'est à travers différents axes que la Communauté urbaine du Grand Reims s'engage en faveur du développement durable, comme par exemple :

- **La protection de la ressource en eau potable** et la mise en eau de la zone humide AZHUREV aux capacités filtrantes constituent des actions durables en matière d'eau et d'assainissement,

- **Lorsque le Grand Reims investit dans la rénovation ou la construction de bâtiments communautaires,** une attention particulière est portée à la question énergétique. A titre d'exemple, la construction et la rénovation des groupes scolaires gérés par la communauté urbaine s'attachent à privilégier des constructions à haute qualité environnementale,

- **Pour le fonctionnement de ses services,** le Grand Reims s'est engagé dans l'acquisition de véhicules électriques,

- **Dans le cadre de sa stratégie de mobilité, le Grand Reims** incite notamment l'exploitant du réseau de transports publics à se doter de véhicules

propres et souhaite valoriser le développement de modes de déplacement alternatifs (covoiturage, pratique du vélo,…).

- **Le Programme Local de l'Habitat (PLH**) a notamment pour vocation de promouvoir un habitat responsable pour un développement durable, par la mise en œuvre de dispositifs et de programmes conventionnels (aides à la pierre, OPAH, programme de renouvellement urbain, création d'éco quartiers). Ces actions ont permis d'améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti dans le cadre notamment du renouvellement urbain et des opérations programmées d'aide à l'habitat,

- L**a plateforme de rénovation énergétique** permet d'assurer une information et une sensibilisation large sur les enjeux de développement durable.

- **Dans le cadre de sa politique de transition énergétique**, le Grand Reims travaille à la mise en place de documents d'orientation pour préparer l'avenir énergétique du territoire.

- **Le « schéma directeur des réseaux de chaleur »** a été réalisé sans attendre l'obligation qui sera faite aux collectivités propriétaires de réseaux de chaleur d'en disposer à compter du 1er janvier 2019. La communauté urbaine et la ville de Reims y font des propositions pour un développement cohérent des réseaux existants (Orgeval, Croix-Rouge, Rema Vert) et examinent l'intérêt d'en déployer de nouveaux, là où la densité d'habitation serait propice.

- **le Programme Points Noirs du Bruit** permet de lutter contre les nuisances sonores et participe à la qualité de vie des habitants bénéficiant de cette aide,

- **En matière d'éclairage public,** l'accélération du remplacement des points lumineux munis de ballons fluorescents constitue une action phare qui permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles.

- **Par son soutien à la recherche et à sa participation active à des projets collectifs locaux et européens**, la Communauté urbaine du Grand Reims affirme, de plus en plus, son leadership dans une bioéconomie créatrice de valeur pour l'agriculture et l'industrie locales et source de développement durable.

Au-delà de ces actions et modalités d'intervention en faveur du développement durable engagées ces dernières années, **cette démarche sera encore amplifiée en 2020**, preuve de la prépondérance des questions climatiques et environnementales dans les choix opérés par l'Exécutif communautaire.

Le budget 2020 en sera l'illustration notamment à travers les quelques exemples suivants :

- Le **programme « Patrimoine Naturel** » sera ainsi mis en œuvre, qui permettra à la Communauté urbaine du Grand Reims de participer financièrement aux projets, portés par les communes ou des assocations, en faveur de la biodiversité.

- Le travail à mener sur le **Plan de Mobilité, nouvelle version du PDU à réviser aujourd'hui à l'aune des 143 communes,** débouchera sur la mise en place d'une stratégie de mobilité durable visant à favoriser l'utilisation de modes de transports alternatifs à l'autosolisme,

- **Un programme de rénovation thermique des bâtiments communautaires**, et donc principalement scolaires va être engagé. En supplément des dépenses réalisées chaque année, en ce sens, lors des rénovations de bâtiments, ce programme vise à intensifier l'action déjà entreprise et à rendre les bâtiments communautaires plus performants beaucoup plus rapidement.

- Le programme de déploiement de **bornes de recharges pour véhicules électriques**, en partenariat avec le SIEM, favorisera le développement de l'utilisation de véhicules électriques et limitera la pollution atmosphérique et les émissions de particules fines.

Partie 2 – Le budget principal

Rappel de l'équilibre général de la section de fonctionnement

Budget Principal	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	224 066 000	223 977 880
Dépenses réelles de fonctionnement	184 865 000	190 022 595
Épargne brute	39 201 000	33 955 285
Remboursement de capital	12 355 400	13 031 400
Épargne nette	26 845 600	20 923 885

Le niveau d'épargne brute, fixé à 33,96 M€, est en baisse de 5,2 M€ de BP à BP.

Rappelons que des éléments externes modifient sensiblement les équilibres de ce budget :

- la fin du bénéfice du FPIC et sa compensation partielle par la Dotation de Solidarité Communautaire : - 2,4 M€ (partie dépenses et recettes) ;
- la fin du versement de la subvention au titre du tramway par la Région : - 2,5 M€, qui entraîne une augmentation corrélative de la subvention du budget principal au budget transports ;
- la revalorisation de la participation au SDIS : + 0,3 M€.

Ainsi, ces impacts étant neutralisés, l'épargne brute serait ramenée à 39,18 M€ ; soit une stabilité de BP à BP.

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de ce BP 2020 s'élèvent à **223,98 M€.**

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
013 - Atténuation de charges	506 500	531 124
70 - Produits des services	33 996 362	35 168 596
73 - Impôts et Taxes	134 495 168	134 143 000
74 - Dotations et participations	49 760 912	50 654 121
75 - Autres produits de gestion courante	5 168 647	3 369 216
Total recettes de gestion courante	223 927 589	223 866 057
76 - Produits financiers	109 577	75 823
77 - Produits exceptionnels	28 834	36 000
78 - Reprise sur provisions	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	224 066 000	223 977 880
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	919 000	1 050 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	919 000	1 050 000
Total recettes de fonctionnement	**224 985 000**	**225 027 880**

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la diversité des produits que la communauté urbaine prévoit de percevoir en 2020.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement

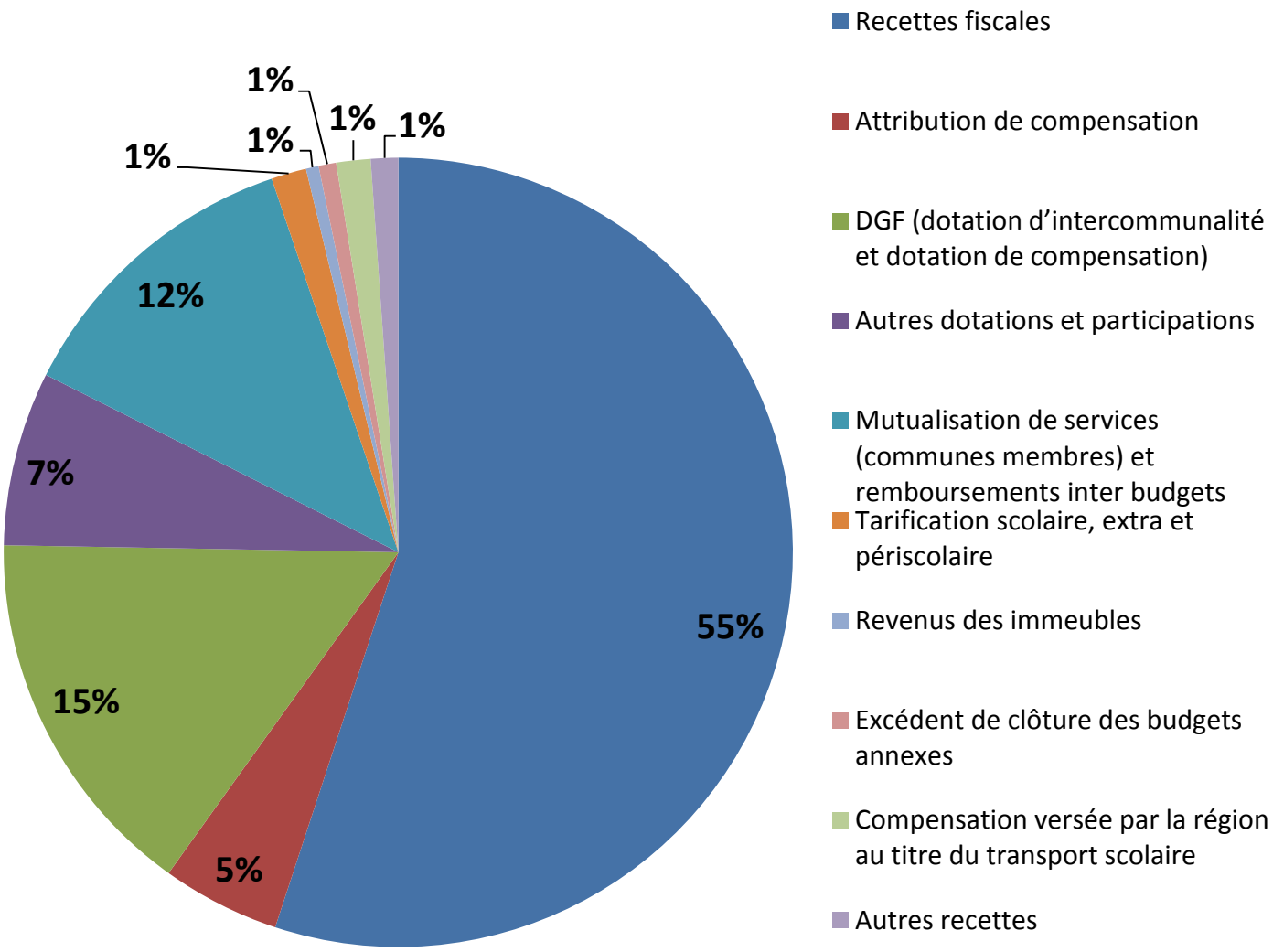

Les principales recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- 55 % pour des recettes fiscales,
- 15 % pour la DGF (dotation d'intercommunalité et de compensation) et autres dotations et participations,
- 12 % pour le remboursement au titre de la mutualisation de services,
- 18 % pour les autres recettes (tarifications scolaire et périscolaire, compensation de la Région au titre du transport scolaire …).

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 70 - Produits des services dont	**33 996 362**	**35 168 596**
Travaux	140 000	52 000
Redevances d'occupation du domaine public	932 000	942 800
Remboursement de frais par des redevables divers	433 220	399 622
Redevance de stationnement et forfait post stationnement	1 320 000	2 200 000
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs (y compris les recettes liées aux transports scolaires)	3 085 685	3 242 460
Mise à disposition de personnel (office de tourisme, SIABAVE,…)	478 200	354 235
Mutualisation de services et remboursements de frais par les budgets annexes	27 569 627	27 933 070

Parmi les postes budgétaires, on notera **les recettes liées aux travaux réalisés pour le compte de tiers** sur le réseau d'eaux pluviales (52 K€), **les redevances d'occupation du domaine public**, notamment pour le mobilier urbain, les ouvrages des réseaux publics de gaz et de distribution d'électricité, les opérateurs de télécommunications (943 K€) et les **remboursements de frais par divers redevables** (400 K€).

Par ailleurs, ce chapitre budgétaire laisse apparaitre des recettes liées à la **redevance de stationnement** pour les parcs de stationnement en enclos (900 K€) et au **forfait post-stationnement** (1,3 M€) qui correspond au reversement des recettes perçues par la Ville de Reims.

Les redevances des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs atteignent 3,24 M€. Elles correspondent au produit issu de la tarification de la cantine et, le cas échéant, des activités périscolaires, extrascolaires ainsi que des séjours proposés aux enfants de certains pôles. Ce montant inclut également les recettes perçues au titre des transports scolaires, à hauteur de 368 K€.

Enfin, le budget 2020 de la communauté urbaine prévoit en dépenses et en recettes les mouvements liés à la mutualisation de services.

Ces recettes matérialisent les remboursements des communes lorsque des agents rémunérés par la communauté urbaine interviennent au bénéfice des communes. Dans le sens inverse, des agents communaux peuvent être amenés à assurer des tâches pour le compte de la communauté urbaine et un remboursement intervient dans ce cadre.

Cela se traduit par les flux financiers suivants :

En recettes :

- La communauté urbaine perçoit au titre de la mise à disposition de ses services un remboursement de la Ville de Reims pour 23,31 M€ et des autres communes pour 0,39 M€.

En dépenses :

- La communauté urbaine rembourse à la Ville de Reims des charges de mutualisation qui s'élèvent à 3,36 M€ pour la mise à disposition de ses agents et 0,95 M€ aux autres communes.

Par ailleurs, les mouvements de refacturation entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 3,99 M€. Ces mouvements correspondent au remboursement, par les budgets annexes, des charges de fonctionnement des agents rémunérés en totalité par le budget principal, mais intervenant pour partie dans les champs de compétence des budgets annexes. Pour plus de lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, une annexe est intégrée à la présente note explicative de synthèse du budget 2020 (annexe 1).

En outre, les **mises à disposition de personnel communautaire à d'autres organismes** (Office de Tourisme, SIABAVE, Association familles rurales de Jonchery sur Vesle …) sont remboursées. Ce remboursement prévisionnel s'élève à 354,2 K€.

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 73 - Impots et taxes dont	**134 495 168**	**134 143 000**
Taxes foncières et d'habitation	78 706 300	78 716 000
CVAE	21 755 020	21 855 000
TASCOM	3 881 520	4 118 000
IFER	2 061 380	2 132 000
FNGIR	14 621 360	14 632 000
FPIC	925 290	0
Attribution de compensation	10 790 000	10 843 000
Prélèvements sur jeux, concours et paris en ligne	96 000	100 000
Taxes de séjour	1 647 000	1 747 000

Les hypothèses retenues concernant les recettes fiscales s'appuient sur la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de taxe d'habitation (+ 0,9 %) et basée sur l'inflation annuelle pour la taxe foncière bâtie et non bâtie (+ 1,3 %), ainsi que sur la croissance moyenne des bases physiques (constructions nouvelles…), variable selon les impositions concernées.

Les produits attendus sont les suivants :

- **TH : 38,30 M€** sur la base d'un taux de 8,87 %,
- **TFB : 5,55 M€** sur la base d'un taux de 1,45 %,
- **TFNB : 1,2 M€** sur la base d'un taux de 8,08 %,
- **CFE : 33,46 M€** sur la base d'un taux de 24,80 % et d'un lissage des taux d'une durée de 12 années. Depuis 2017, les bases minimales sont harmonisées progressivement sur une durée de 10 années sur l'ensemble du territoire,
- **CVAE :** sur la base d'un taux fixé au niveau national à 1,5 % de la valeur ajoutée, le montant de la CVAE inscrit au budget atteint **21,86 M€,**
- **IFER** : en application des tarifs fixés au niveau national et compte tenu du produit collecté en 2019 revalorisé de l'inflation prévisionnelle, le produit des IFER atteint **2,13 M€,**

- **TASCOM** : payée par l'exploitant d'une surface de vente au détail de plus de 400 m² et qui réalise un chiffre d'affaires hors taxe supérieur à 460 000 €, la TASCOM devrait représenter un produit de **4,12 M€** en 2020,
- **FNGIR :** compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FNGIR est prévu au BP 2020 à hauteur de **14,63 M€**.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) organise un mécanisme de prélèvement et de reversement de fonds entre les collectivités du bloc communal (communes et EPCI).

En 2019, une répartition dérogatoire libre du FPIC a été adoptée par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2019. Pour rappel, le budget 2019 prévoyait une recette nette nulle au titre de ce fonds (reversement perçu à hauteur de 925 290 € au titre de garantie dégressive déduction faite de la contribution prise en charge par la communauté urbaine soit 925 290 €). Le solde de 2,3 M€ avait été affecté aux communes de l'ex RM pour assurer la neutralité des budgets communaux depuis 2016.

En 2020, avec la fin de la garantie, le territoire devient uniquement contributeur au FPIC, avec une première évaluation, à ce stade, fixée à 0,92 M€.

En complément, on notera :

- **le produit de la taxe de séjour (1,75 M€)** : instaurée par la délibération du Conseil communautaire du 19 janvier 2017, elle est constituée d'un tarif par nuitée en fonction de la catégorie de l'hébergement. Ce produit sera entièrement reversé à l'office du tourisme communautaire qui, en tant qu'établissement public industriel et commercial, en est destinataire de droit,

- **Une recette de 10,84 M€** correspondant à un reversement des communes à la communauté urbaine au titre de l'attribution de compensation. Le conseil communautaire doit adopter le 19 décembre 2019 les attributions de compensation définitives 2019, conformément à la dernière réunion de la CLECT. Le budget 2020 reprend ces montants arrêtés 2019 ; aucune réunion de la CLECT n'étant prévue à ce stade en 2020.

3. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 74 - Dotations et participations	**49 760 912**	**50 654 121**
DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)	35 078 723	34 486 000
Dotation générale de décentralisation	700 000	692 505
DCRTP	7 931 830	7 841 000
Autres compensations fiscales	1 780 575	3 180 200
Compensation versée par la Région "Transports scolaires"	3 127 544	3 127 543
Subventions et participations	1 142 240	1 326 873

Le gouvernement ayant annoncé une stabilité globale des dotations versées en 2020 pour les collectivités qui respectent les objectifs dans le contrat de maitrise des dépenses publiques, les deux composantes de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de la communauté urbaine ont été estimées comme suit :

- **La dotation d'intercommunalité :** le budget primitif 2020 prévoit une recette identique à celle perçue en 2019, à savoir **8,12 M€.**
- **La dotation de compensation : 26,37 M€.** Il s'agit de la dotation de compensation issue de la suppression de la part salaire de l'ex taxe professionnelle. Elle affiche une baisse de près de 610 K€ par rapport au montant notifié en 2019, du fait de l'application d'un écrêtement prévisionnel.

Les compensations d'exonérations fiscales sont évaluées à 3,18 M€ (soit une hausse estimée de 1,4 M€ par rapport au BP 2019). Cette augmentation s'explique principalement par l'instauration en 2019 de l'exonération de CFE des entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 €, élément non connu lors de la construction du BP 2019 ; et des ajustements de l'exonération liée à la demi-part veuve.

La DCRTP (dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle) est la compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle. Une baisse de 100 K€, liée à l'intégration de la DCRTP dans l'enveloppe normée, a été prévue par rapport au produit réellement perçu en 2019, portant donc cette dotation à 7,8 M€ au titre du budget 2020.

En ce qui concerne la **compensation versée par la Région suite au transfert de la compétence transports scolaires**, son montant étant forfaitaire, ferme et non indexable, reste inchangé par rapport à 2019 et s'élève à 3,13 M€.

Enfin, **les subventions et participations d'autres organismes** atteignent 1,3 M€. Elles concernent notamment :

- le FCTVA versé en section de fonctionnement au titre de la maintenance de la voirie et des bâtiments publics (200 K€),
- les recettes issues des contrats avec la caisse d'allocations familiales (765,35 K€),
- les participations au titre de la politique de la ville (118 K€), et du suivi et de l'animation de l'OPAH (93,28 K€),
- le second acompte de 61,74 K€ (sur une subvention totale attendue de 185,23 K€) versé par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) dans le cadre de la coopération décentralisée et la poursuite des partenariats avec le Burkina Faso.

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 3,37 M€.

Ils concernent :

- les revenus des immeubles pour **1,16 M€,**

- les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires pour **600,34 K€** qui se décomposent de la manière suivante :
  - l'aéroport Reims Champagne (30 K€),
  - le chauffage urbain (43,75 K€),
  - les concessions publiques de gaz et électricité (111 K€),
  - les parcs de stationnement en ouvrage (405,59 K€).

- le reversement prévisionnel de l'excédent partiel du budget annexe ZAC Bezannes au sein du budget principal pour **1,6 M€.**

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Ces produits (75 K€) représentent principalement les frais financiers versés par les budgets annexes de ZAC et parcs d'activités au titre des avances remboursables consenties par le budget principal (70 K€).

En effet, en phase d'aménagement des parcs d'activités, et dans l'attente de recettes dynamiques liées à leur commercialisation, le budget principal vient abonder ces budgets annexes afin d'assurer leur équilibre et se substituer à l'emprunt.

Ces montants sont assimilés à une avance remboursable. A ce titre, ils génèrent des produits financiers pour le budget principal.

Ces frais sont calculés sur le stock prévisionnel des avances au 31 décembre 2019, ainsi que celles estimées à consentir en 2020.

S’ajoutent également les frais financiers (5 K€) remboursés par les communes au titre de la dette théorique (écoles et églises).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de ce BP 2020 s'élèvent à **190,02 M€.**

Cette hausse globale des dépenses réelles de fonctionnement, entre le BP 2019 et le BP 2020, pourrait approcher les 3%.

Toutefois, comme précédemment évoqué, ce pourcentage intègre des dépenses subies par la collectivité sur lesquelles elle n'a pas de moyen d'action, et qui par leur importance, ne peuvent qu'être atténuées (les hausses de la participation au SDIS, de la DSC générée par la fin de la perception du FPIC, et de la participation au budget annexe des Transports Publics suite à la fin de la recette de la subvention versée par la Région pour le tramway).

En neutralisant ces éléments externes, **la hausse des dépenses de fonctionnement est de + 0,4%.**

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	30 275 870	30 272 955
012 - Charges de personnel	54 993 067	55 304 140
014 - Atténuations de produits	44 784 136	46 328 000
65 - Charges de gestion courante	50 623 975	54 070 350
Total dépenses de gestion courante	180 677 048	185 975 445
66 - Charges financières	2 548 100	2 139 200
67 - Charges exceptionnelles	1 629 200	1 897 950
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0	0
022 - Dépenses imprévues	10 652	10 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	184 865 000	190 022 595
023 - Virement à la section d'investissement	29 220 000	23 105 285
042 - Transferts entre sections	10 900 000	11 900 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	40 120 000	35 005 285
Total	**224 985 000**	**225 027 880**

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la nature des dépenses prévisionnelles de la communauté urbaine.

La répartition des principales dépenses de fonctionnement

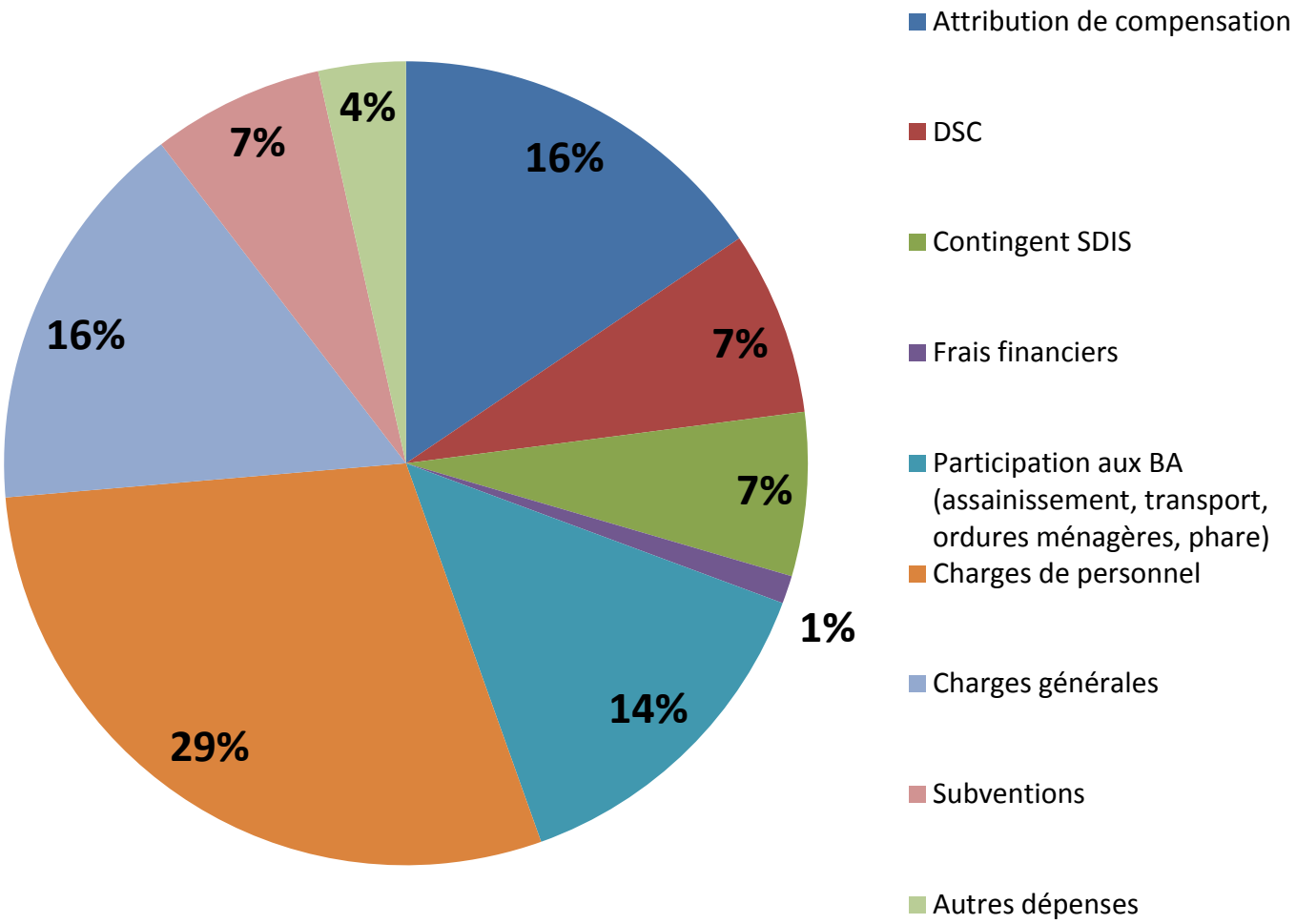

Le graphique ci-dessus montre la répartition des grandes catégories de dépenses dans le total des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- 29 % pour les charges de personnel,
- 23 % pour les reversements aux communes (AC et DSC),
- 16 % pour les charges à caractère général,
- 14 % pour le contingent SDIS et subventions,
- 14 % pour la participation aux budgets annexes (transports publics, ordures ménagères, assainissement, phare de Verzenay …),
- 5 % pour les autres dépenses (frais financiers ...).

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général	**30 275 870**	**30 272 955**
Fluides et carburants	5 969 570	6 061 250
Autres fournitures	2 432 925	2 347 912
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	3 372 570	3 333 144
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	6 493 317	6 438 790
Autres charges à caractère général	7 384 188	7 264 419
Gestion des transports scolaires transférés de la Région	3 311 470	3 435 000
Remboursement de frais aux budgets annexes et aux communes membres du GFP	1 311 830	1 392 440

Les charges à caractère général du budget principal affichent une stabilité de BP à BP, grâce notamment aux efforts entrepris en matière de gestion des charges courantes.

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des crédits destinés au fonctionnement général de la collectivité (carburants, fluides, fournitures, contrats de maintenance, entretien du patrimoine, loyers payés). Malgré l'inflation, et en particulier en ce qui concerne l'énergie, elles affichent une baisse (-0,8 %) et s'élèvent à 25,45 M€ contre 25,65 M€ au BP 2019.

Elles regroupent également les dépenses liées à la gestion des transports scolaires (3,4 M€), ainsi que les remboursements de frais supportés par les budgets annexes ou les communes membres (1,4 M€).

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 012 - Charges de personnel	**54 993 067**	**55 304 140**
Masse salariale (hors facturation des mises à disposition)	51 378 840	51 594 630
Facturation des mises à disposition des services	3 614 227	3 709 510
Autres	0	0

Parmi les charges de personnel, il faut distinguer :

- la masse salariale proprement dite qui correspond à la réalité du coût des agents communautaires soit 51,59 M€, en hausse de 0,42 % ;
- les frais de mutualisation de services facturés par certaines communes, notamment la Ville de Reims, à la communauté urbaine qui bénéficie de ressources humaines mises à sa disposition soit 3,71 M€.

Dans le détail, la masse salariale a intégré les éléments suivants :

- la poursuite du processus de déprécarisation des agents en anciens contrats aidés et des agents contractuels et/ou à temps non complet,
- la revalorisation de la participation de la collectivité à la complémentaire santé et à la garantie maintien de salaire,
- la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants,
- l'impact des mesures nationales et particulièrement la poursuite des accords PPCR – parcours professionnels carrières et rémunérations – qui prévoient la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents des catégories A et C.

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 014 - Atténuation de produits	**44 784 136**	**46 328 000**
Attribution de compensation	29 630 000	29 559 000
Dotations de solidarité communautaire	12 530 846	14 052 000
Fonds de Péréquation FPIC	925 290	919 000
Autres - dont dégrévements taxe sur les surfaces commerciales	51 000	51 000
Reversement taxe de séjour	1 647 000	1 747 000

Les dépenses relatives aux atténuations de produits atteignent 46,33 M€ (+ 1,5 M€ par rapport au BP 2019) et se décomposent pour l'essentiel en deux postes : **l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.**

L'attribution de compensation

Comme évoqué précédemment, le conseil communautaire doit adopter le 19 décembre 2019 les attributions de compensation définitives 2019, conformément à la dernière réunion de la CLECT. Celles-ci intègrent notamment le transfert du périscolaire-extrascolaire Fismes Ardre et Vesle, de 2 agents voirie de la Ville de Reims, et les restitutions de l'extrascolaire aux communes du territoire de Beine Bourgogne, de la fourrière automobile aux communes de ex RM …

Le budget 2020 reprend ces montants arrêtés en 2019 ; aucune réunion de la CLECT n'étant prévue à ce stade pour 2020.

Les montants des attributions de compensation versées ou perçues par la communauté urbaine se décomposent au BP 2020 de la manière suivante :

- **les attributions de compensation perçues : 10,84 M€**
- **les attributions de compensation versées : 29,56 M€**

La Dotation de Solidarité Communautaire

L'enveloppe globale allouée à la DSC évolue de + 1,5 M€ de BP à BP, et s'élève donc à **14 M€** au BP 2020.

Cette hausse s'explique notamment par :

- **la fin de la garantie du reversement du FPIC** ; et donc la compensation pour la Ville de Reims et les ex communes de Reims Métropole (+ 1,4 M€) ;
- **le versement intégral de la part relative à la compensation des pertes de dotations de péréquation** (+ 122 K€).

Parmi les autres dépenses, on notera :

- le prélèvement au titre du FPIC (919 K€),
- le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (1,75 M€),
- l'enveloppe affectée aux dégrèvements accordés en matière de TASCOM (50 K€).

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 65 - Charges de gestion courante *dont*	**50 623 975**	**54 070 350**
Contingent versé au SDIS	12 187 655	12 512 100
Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés	23 584 275	26 376 225
Subvention de fonctionnement aux établissements publics	3 879 413	3 767 813
Subventions de fonctionnement à divers organismes publics	2 412 000	2 806 000
Subventions de fonctionnement aux associations et autres	5 932 785	5 990 450

Les dépenses liées aux charges de gestion courante s'élèvent à plus de **54 M€**, en hausse de 3,45 M€.

Parmi celles-ci, **la participation au SDIS atteint 12,5 M€** (+ 324 K€ par rapport au BP 2019). Ce montant intègre la hausse progressive sur 5 années de la participation versée par la Communauté urbaine du Grand Reims au SDIS (soit 873 K€ au terme de ce lissage) et l'augmentation forfaitaire de la contribution annuelle, fixée à 1,2 %.

Les subventions de fonctionnement aux établissements et services rattachés comprennent :

- **la participation au budget annexe des transports publics : 17,69 M€.**

Cette somme correspond à la participation due au titre de la loi SRU (compensation des réductions tarifaires accordées aux personnes à bas revenus) pour 1 M€ et à la subvention d'équilibre prévisionnelle (16,69 M€), compte tenu des besoins financiers de ce budget annexe.

Il est à noter une hausse de 2,7 M€ par rapport à 2019 essentiellement expliquée par la fin de la subvention annuelle versée par la Région pour le tramway (2,5 M€).

Enfin, l'année 2020 verra la discussion liée à la clause dite de revoyure du contrat signé avec MARS.

- **la participation d'équilibre provisoire au budget annexe des ordures ménagères : 4,59 M€.**

Il s'agit d'une participation d'équilibre provisoire inscrite au budget primitif, nécessaire avant la reprise des excédents constatés au compte administratif. Cette participation sera donc supprimée dans le cadre d'une décision modificative du budget qui interviendra en juin 2020 et reprendra les résultats antérieurs.

- **la participation au budget annexe de l'assainissement : 3,9 M€.**

Cette participation est justifiée par le fait que le budget de l'assainissement supporte les charges liées à la gestion des eaux pluviales pour la partie du réseau d'assainissement qui est unitaire. Elle est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-2.

- **la participation au budget annexe du phare de Verzenay : 0,2 M€.**

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics (3,77 M€) retracent notamment les participations aux organismes suivants :

- à l'Ecole supérieure d'Art et de Design : 2,4 M€,
- à l'Office du Tourisme : 0,95 M€ comprenant la part liée à l'activité de l'office de tourisme communautaire (ce montant pourra être ajusté en fonction du produit réel de la taxe de séjour), et la part des haltes nautiques de Reims et Sillery (29 K€).
- au SIABAVE : 0,3 M€,
- au Parc naturel régional de la Montagne de Reims : 0,08 M€.

Les subventions de fonctionnement à divers organismes publics (2,81 M€) concernent principalement les participations :

- à AGROPARISTECH (1,6 M€),
- à l'URCA (0,6 M€),
- à la SNCF (au titre de la compensation tarifaire pour les élèves voyageant par le réseau SNCF - transports scolaires) pour 0,6 M€.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres (5,99 M€) concernent notamment :

- **le Comité d'action sociale (CAS)** pour 865 K€. Cette somme concerne l'action sociale au bénéfice des personnels employés par la communauté urbaine pour les agents de l'ex RM. **Elle est complétée par la participation versée au CNAS** (Comité national d'action sociale) pour les agents des autres communautés (100 K€ imputés dans le chapitre 012).

- **le développement économique avec** :
    - SEMIA (réseau d'incubateurs dédié aux start-up) : 275 K€,
    - l'association Invest in Reims au titre de la prospection : 623 K€.

- **l'enseignement supérieur et recherche avec :**
    - Sciences Po : 601,2 K€,
    - Neoma Business School : 345 K€ (dont 115 K€ dédiés à la Chaire de Bio-économie).

- **l'Agence d'Urbanisme** : 1,02 M€, en baisse de 30 K€ par rapport au BP 2019, suite à l'analyse des résultats prévisionnels de l'établissement.

- **les transports scolaires,** avec les compensations tarifaires à verser à MARS pour les abonnements des lycéens (130 K€), préalablement intégrés dans la convention avec la Région, et les abonnements juniors – pour les collégiens et lycéens de l'ex périmètre Reims Métropole (300 K€).

Enfin, on peut également relever :

- **les subventions versées en faveur des politiques de proximité**, qui représentent 1,2 M€ au titre des coopératives scolaires, associations extra et périscolaires, crèches, associations culturelles notamment Intermezzo, subventions liées aux amicales de sapeurs-pompiers, écoles privées …
- **le remboursement aux CCAS** pour la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (100 K€) pour les terrains de Reims et de Fismes.

5. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières (**2,14 M€)** diminueront significativement encore cette exercice (- 400 K€ entre le BP 2019 et le BP 2020) sous l'effet de :

- la stratégie de désendettement menée par la Communauté urbaine du Grand Reims depuis le 1er janvier 2017 ;
- la part d'encours de dette à taux variable.

Le taux moyen de l'encours de la dette de la communauté urbaine est estimé à 1,65 %.

6. Chapitres 67 – Charges exceptionnelles

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles *dont*	**1 629 200**	**1 897 950**
Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	711 000	958 000
Subventions aux personnes de droit privé	773 000	793 600
Autres charges exceptionnelles diverses	145 200	146 350

Les charges exceptionnelles s'établissent globalement à **1,9 M€.**

Au titre de 2020, les charges exceptionnelles se décomposent de la manière suivante :

- des subventions versées aux délégataires dans le cadre des DSP avec :
  - 230 K€ pour l'aéroport Reims Champagne (en baisse de 233 K€ par rapport au BP 2019),
  - 248 K€ pour les parcs de stationnement en ouvrage,
  - 480 K€ pour le Complexe Aqualudique (première année de versement au concessionnaire, à compter de septembre).
- des subventions versées aux personnes de droit privé :
  - dans le cadre de l'accompagnement au Contrat de Ville (530 K€),
  - au titre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (230 K€),
  - et pour le label « Villes Respirables » (33,6 K€).

3. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent **81,64 M€.**

Budget Principal - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
13 - Subventions d'investissement	7 833 150	10 576 745
16 - Emprunts et dettes assimilées	39 350 905	49 120 380
23 - Immobiliations en cours	300 000	500 000
Total recettes d'équipement	47 484 055	60 197 125
10 - Dotations et fonds divers	11 200 000	11 500 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	5 000	5 000
27 - Autres immobilisations financières	3 350 945	1 187 590
024 - Produits des cessions d'immobilisations	5 010 000	8 050 000
Total recettes financières	19 565 945	20 742 590
45… Opérations pour comptes de tiers	700 000	700 000
Total recettes réelles d'investissement	**67 750 000**	**81 639 715**
021 - Virement de la section de fonctionnement	29 220 000	23 105 285
040 - Opérations d'ordre entre sections	10 900 000	11 900 000
041 - Opérations patrimoniales	5 150 000	950 000
Total	**113 020 000**	**117 595 000**

1. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à **10,58 M€** et concernent notamment :

- les subventions de l'Etat à reverser dans le cadre des aides à la pierre : 0,5 M€,
- les subventions au titre des politiques de proximité (construction ou extension de pôle scolaire, de cantines, crèches, travaux de voiries…) : 1,7 M€,
- les subventions de la Région (0,1 M€) et du Département (1 M€) pour la création du campus universitaire Sciences Po : 1,1 M€,
- le remboursement du Département pour les travaux effectués sur le réseau de télécommunications Jupiter : 0,45 M€,
- les subventions reçues pour la construction du Complexe Aqualudique, de la Région (4,5 M€), de l'Etat – CNDS (1M€) et du Département (500 K€) : 6 M€,
- les amendes de police (200 K€) : la recette perçue est calculée sur la base des contraventions établies en 2018 sur l'ensemble du territoire ; en diminution de 1,8 M€ par rapport à 2019 suite à la mise en place du FPS.

2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Les inscriptions budgétaires de ce chapitre atteignent 49,13 M€ et comprennent :

- les inscriptions d'emprunts à hauteur de 42,82 M€ dont 41,52 M€ d'emprunts d'équilibre pour financer les dépenses d'investissements et une enveloppe de 1,30 M€ pour un prévisionnel refinancement de dette,
- des crédits inscrits pour les remboursements provisoires de capital pour 6,30 M€ et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

Il est à noter une hausse limitée de 11,2 M€ concernant l'inscription d'emprunts d'équilibre par rapport à 2019 ; En effet, les montants des impacts externes sur l'épargne brute (5,2 M€) et du nouveau projet de construction du Complexe Aqualudique (9,5 M€), sont supérieur à l'évolution de l'emprunt d'équilibre.

3. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Les dotations et fonds divers perçus par la collectivité s'élèvent à **11,5 M€** et concernent exclusivement :

- le FCTVA à percevoir (8,5 M€),
- et la taxe d'aménagement (3 M€).

4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Ces recettes **(1,19 M€)** correspondent essentiellement :

- au remboursement partiel des avances consenties au budget annexe du parc d'activités de la Malle (119 K€) ;

En parallèle, en dépenses, des avances sont à consentir par le budget principal aux budgets annexe du Parc d'Activités de la Husselle, de la ZA Val des Bois et de la ZAE Pontfaverger-Moronvilliers, globalement, à hauteur de 155,2 K€.

- à une provision, prévue à hauteur de 1 M€ (donnant lieu à une dépense du même montant), au titre des consignations éventuelles à opérer dans le cadre de certaines acquisitions.

5. Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations

Cette enveloppe de **8,05 M€** comprend 7,05 M€ de et 1 M€ d'échanges fonciers.

4. Les dépenses d'investissement

Dans la continuité des projets engagés, le programme d'investissement se traduira par un volume d'investissement élevé.

Il sera marqué par :

- Le développement des outils numériques dans les écoles,
- Les premiers versements opérés en faveur du délégataire du Complexe Aqualudique,
- Une intensification des actions en faveur du développement durable et en particulier de la rénovation thermique des bâtiments et de la transition énergétique..

Les autorisations de programme

Afin de mieux programmer les investissements dans le temps, les opérations d'équipement (hors échanges fonciers et avances forfaitaires) sont suivies à travers la procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération d'équipement.

Les crédits de paiement permettent le mandatement effectif de la dépense à mesure de la réalisation de l'opération d'équipement.

Les inscriptions budgétaires 2020 correspondent donc aux crédits de paiement nécessaires au paiement effectif des projets en cours.

Pour le budget principal, les crédits de paiement au titre des autorisations de programme courantes s'élèvent, au BP 2020, à **48,8 M€.**

Ils se répartissent de la façon suivante :

Intitulé de l'AP (€)	Montant AP	CP mandatés au 31/12/2018	CP 2019(*)	CP 2020	CP ultérieurs
Environnement et cadre de vie	4 005 111	1 341 218	715 893	974 000	974 000
Enseignement supérieur et développement économique	1 648 258	316 265	668 533	331 730	331 730
Patrimoine de la collectivité	19 851 273	10 718 945	3 582 908	2 774 710	2 774 710
Moyens généraux	21 555 371	5 571 754	8 723 617	3 630 000	3 630 000
Eaux pluviales	36 368 380	16 132 617	6 735 763	6 750 000	6 750 000
Incendie et secours	650 966	105 906	157 060	194 000	194 000
Eclairage public (ex-RM)	29 632 860	15 914 450	5 118 409	4 300 000	4 300 000
Voirie des ex - EPCI	3 290 492	1 429 423	461 069	700 000	700 000
Voirie - Périmètre Ville de Reims (**)	69 459 882	28 334 547	12 007 335	14 559 000	14 559 000
Voirie et ouvrages d'art (hors Reims) et éclairage public (hors RM)	70 164 721	26 481 387	17 683 334	13 000 000	13 000 000
Affaires scolaires et petite enfance	7 816 711	2 907 472	1 703 311	1 602 964	1 602 964
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT COURANT	**264 444 025**	**109 253 985**	**57 557 232**	**48 816 404**	**48 816 404**

(*) les CP 2019 intègrent les virements de crédits effectués au 25/11/2019 et les impacts de la Décision Modificative n°2

(**) aux crédits inscrits en CP 2020 courants, s'ajoutent ceux dédiés à la Voirie du Périmètre Ville de Reims inclus dans les autorisations de programme Projet, portant l'enveloppe à 17 M€.

Pour le budget principal, les crédits de paiement au titre des autorisations de programme de « Projet » correspondent à des actions particulières que la Communauté urbaine du Grand Reims a souhaité individualiser. **Ils atteignent 42,1 M€ en 2020.**

Ils sont répartis de la façon suivante :

Intitulé de l'AP (€)	Montant AP	CP mandatés au 31/12/2018	CP 2019(*)	CP 2020	CP ultérieurs
Développement économique et aménagement des espaces publics	75 269 927	15 599 055	10 802 399	7 827 000	41 041 473
Voirie	17 215 027	1 970 464	2 752 000	3 260 000	9 232 563
Eclairage public	10 750 000	6 413 481	1 600 000	1 300 000	1 436 519
Maitrise de l'écoulement eaux pluviales	1 841 335	63 614	275 000	335 000	1 167 721
Habitat	17 396 759	7 753 299	1 830 956	1 650 000	6 162 504
Politique de la Ville	66 109 300	16 788 220	4 351 431	2 968 040	42 001 609
Transports	400 000	19 350	0	50 000	330 650
Pôle d'échanges multimodal	5 613 853	4 153 327	470 000	547 460	443 066
Enseignement supérieur	22 875 212	13 099 293	1 858 945	1 682 500	6 234 474
Aménagement numérique	8 718 100	1 402 892	2 846 320	1 577 020	2 891 868
Développement durable	29 323 370	14 536 840	1 133 321	1 590 000	12 063 209
Complexe Aqualudique	61 400 000	876 592	30 000	9 552 500	50 940 908
Patrimoine	2 519 000	74 981	311 519	1 045 000	1 087 500
Affaires scolaires et petite enfance	25 342 253	1 056 498	5 349 511	8 722 999	10 213 245
TOTAL AP PROJET	**344 774 135**	**83 807 906**	**33 611 402**	**42 107 519**	**185 247 309**

(*) les CP 2019 intègrent les virements de crédits effectués au 25/11/2019 et les impacts de la Décision Modificative n°2

Ce tableau ne tient pas compte des autorisations de programme devant être clôturées à l'occasion du vote du BP 2020 ; une délibération spécifique sera proposée au conseil communautaire afin d'actualiser ou d'ouvrir des autorisations de programme et de prévoir les crédits de paiements annuels. Les tableaux ci-dessus en constituent une synthèse.

Pour le seul budget principal, les crédits de paiement concernant les projets spécifiques **aux pôles territoriaux recensés à ce jour atteignent 12 M€.**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	**M€**
Fonds de concours aux communes	1,0
Fonds de concours / SMNR - contournement de Pomacle	0,06
Zone activité Fismes	0,05
ECLAIRAGE PUBLIC	
Remplacement des ballons fluorescents	0,5
PATRIMOINE	
Centre de secours de Cormicy et Beine Nauroy	0,38
Accessibilité des bâtiments	0,5
Gymnase de Pontfaverger - Travaux vestiaires	0,15
VOIRIE	
Aménagement secteur Le Linguet *(nvle AP de 2 M€)*	0,6
AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	
Fismes - Construction d'un restaurant scolaire	0,75
Lavannes- Extension de l'école et du restaurant	0,88
Ecueil - Construction d'un groupe scolaire	4,0
Auménancourt - Extension du pôle scolaire	0,48
Les Petites Loges - Construction d'un groupe scolaire	1,5
Dontrien - Construction d'un pôle scolaire	0,2
Warmeriville- réhabilitation de la crèche	0,05
Réhabilitation système chauffage Ecole centre Fismes	0,3
Warmeriville- Extension pôle scolaire	0,05
Réhabilitation groupe scolaire Bourgogne Fresne	0,15
Pontfaverger – Réinstallation de l'école élémentaire	0,05
Witry les Reims – Réhabilitation école maternelle J. Verne *(nvle AP de 0,3 M€)*	0,1
Val de Vesle – Extension école et création cantine *(nvle AP de 2,9 M€)*	0,05
Equipement numérique des écoles – classes mobiles *(nvle AP de 0,58 M€)*	0,15
TOTAL CP PROJET spécifiques aux pôles	**11,95 M€**

Le tableau ci-dessous retrace les autres autorisations de programme et les crédits de paiement 2020 prévus au budget primitif pour un montant total de 30,16 M€ :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	**M€**
Hôtellerie de plein air - VRD	1
Sernam Boulingrin	2,3
Abords de la Basilique Saint Remi	0,77
Planification territoriale	0,58
Port Colbert	0,8
Quartier Clairmarais	0,5
ZAC Dauphinot	0,3
Etudes Diffuseurs A26 et A344	0,19
Frange Sud - Etudes et travaux	0,17
Pacte Offensive Croissance Emploi – dispositif d'aide aux entreprise *(nvle AP de 0,9 M€)*	0,1
VOIRIE	
Rocade médiane et désenclavement Port Colbert	0,36
Aménagement (réfection) du boulevard des Tondeurs	0,1
RD944 - Saint Léonard - Cernay - Fonds de concours	0,15
Echangeur des Coïdes - A26 / Tondeurs	0,05
Déclassement des RN 44 et 51 et ouvrages associés	2
ECLAIRAGE PUBLIC	
Eclairage public - Remplacement des ballons fluorescents	0,8
MAITRISE DE L'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES	
Schéma directeur pluvial de la CUGR	0,31
Restauration de la Muire	0,025
HABITAT	
Délégation des aides à la pierre	0,5
Accession à la propriété	0,75
Amélioration de l'habitat (OPAH)	0,4
TRANSPORTS	
Halte Ferrée Beine Farman	0,05
POLE D'ECHANGES MULTIMODAL	
Tri postal	0,55

POLITIQUE DE LA VILLE	M€
PNRU 1 - solde (Orgeval, Wilson, Epinettes, Croix Rouge)	0,76
PNRU 2 - Quartier Orgeval	0,9
PNRU 2 - Quartier Châtillons	0,44
PNRU 2 - Quartier Croix-Rouge	0,66
PNRU 2 - Quartier Europe	0,19
AMENAGEMENT NUMERIQUE	
Jupiter - Construction du réseau haut débit	0,77
Losange – aménagement numérique régional	0,81
COMPLEXE AQUALUDIQUE	
Complexe Aqualudique	9,55
PATRIMOINE	
Futur site unique relations usagers – études *(nvle AP de 0,04 M€)*	0,02
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Sciences Po - Création d'un campus universitaire	0,6
ESAD - relocalisation	0,025
Convention avec l'URCA	0,15
Equipements de recherche	0,41
Campus 3.0	0,5
DEVELOPPEMENT DURABLE	
Points Noirs du Bruit	0,1
Coulée verte	0,8
Zone humide des eaux vannes - AZHUREV	0,2
Performance énergétique des bâtiments scolaires et communautaires *(nvle AP de 3 M€)*	0,24
Plan de Mobilité *(nvle AP de 0,8 M€)*	0,25
TOTAL AUTRES CP PROJET	**30,16 M€**
TOTAL AUTRES CP PROJET	**42,11 M€**

A – Le scolaire et la petite enfance

✓ **<u>La construction d'un nouveau pôle scolaire - Les Petites Loges</u>**

Par délibération n° CC-2017-159 du 29 juin 2017, le conseil communautaire a pris acte du choix d'implantation, dans la commune des Petites Loges, d'un nouveau pôle scolaire et périscolaire. Ce projet avait été initié par l'ex-communauté de communes de Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims.

Après concertation avec les communes concernées de Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail et Vaudemange, l'étude d'opportunité et d'implantation a été menée à bien.

Le projet répond à un double besoin :
- regrouper sur un même site les élèves des communes de Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail et Vaudemange en construisant 3 classes maternelles et 4 classes élémentaires,
- construire, sur le site, un accueil périscolaire et un service de restauration.

Ce regroupement témoigne de la volonté de cohérence globale et de fonctionnement optimisé de ces structures complémentaires, face aux évolutions démographiques des communes, anticipant ainsi les effectifs futurs d'enfants scolarisés.

Le conseil communautaire a délibéré le 28 juin 2018 pour lancer le concours de maîtrise d'œuvre. Le planning de l'opération prévoit une ouverture à la rentrée 2021.

Le coût de l'opération est estimé à près de 5 M€. **1,5 M€** sont inscrits pour cette opération en 2020.

✓ **<u>Extension de l'école et création d'une cantine et garderie à Val de Vesle.</u>**

Le conseil municipal de Val de Vesle, par délibération du 15/05/2018, a exprimé le souhait d'améliorer les capacités d'accueil des équipements centraux de la commune (école, garderie et cantine) et par la même la requalification de la place René Viellard.

Le projet s'appuie sur une augmentation régulière et encore à prévoir de la population :

- Entre 2009 et 2014, Val de Vesle a vu sa population augmenter fortement de +17,76%,
- Le PLU approuvé en 2014 prévoit de nouveau une augmentation de la population qui devrait atteindre, dans les années 2020, entre 1300 et 1400 habitants,
- Les effectifs de l'école sont en constante évolution.

Pour répondre aux besoins le projet pourrait se caractériser par :

- La création d'une sixième classe élémentaire,
- L'implantation d'un centre d'accueil périscolaire et extrascolaire,
- L'implantation d'une cantine scolaire (aujourd'hui la cantine est installée dans le foyer rural, qui n'a pas cette vocation),

Les éléments justifiant cette demande de projet à l'horizon 2023.

- ✓ La commune de Val de Vesle est répertoriée comme bourg structurant au SCoT,
- ✓ Compte dans son école primaire 110 élèves (1 classe PS/MS – 1 classe GS/CP – 3 classes élémentaires),
- ✓ La commune compte aujourd'hui 950 habitants ; elle est amenée à fortement se développer dans les prochaines années (phase 2 lotissement 35 logements – Phase 3 à venir sur 5 hectares) avec une prévision de 1 300 à 1 400 habitants pour 2025/2030,

- ✓ La commune souhaiterait pouvoir récupérer l'usage complet du foyer rural largement occupé actuellement par le service de restauration scolaire,
- ✓ Le conseil municipal a délibéré pour demander l'extension de l'école avec la création d'une 6ème classe et la construction d'une cantine indépendante (faisant aussi office de salle périscolaire et extrascolaire),

En 2019, la Communauté urbaine du Grand Reims a mandaté un cabinet pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation. Après validation des différentes phases de l'étude, un maître d'œuvre de l'opération sera désigné.

L'année 2020 sera consacrée aux différentes études (maitrise d'œuvre, relevé géomètre, diagnostic amiante et plomb, hydrogéologique, étude de sol, concours d'architecte), pour un objectif de fin d'opération avec livraison, en 2023.

Une autorisation de programme de 2,93 M€ sera ouverte et **50 K€ de crédits de paiements** dédiés à ces études sont inscrits au budget 2020.

✓ **<u>Extension de l'école et création d'un restaurant scolaire Lavannes</u>**

Suite à une étude réalisée en 2015 et à une délibération du 1er février 2016 pour acter la nouvelle carte scolaire sur le territoire de l'ex-Communauté de communes Beine Bourgogne, il a été décidé que l'école de Pomacle (à classe unique) fermerait dès que les élèves pourraient être accueillis à Lavannes. Il convenait, pour cela de procéder à l'extension de l'école de Lavannes par la création de 2 classes supplémentaires, de sanitaires et d'un bureau de direction.

Il est vite apparu opportun d'optimiser le projet par la création simultanée d'un restaurant scolaire. En effet, les élèves de ce secteur fréquentent aujourd'hui la restauration scolaire de Witry-lès-Reims ce qui implique des temps de transport pouvant aller jusqu'à 45 mn pour certains enfants pendant la pause méridienne. Par

ailleurs, il est prudent d'anticiper une augmentation des effectifs prévisible, tant sur le secteur de Mogador que sur celui de Witry-lès-Reims, étant donnée l'évolution démographique positive des communes concernées.

Une restauration scolaire à Lavannes, pour accueillir environ 60 enfants permettra d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux élèves de Witry-lès-Reims et une pause méridienne digne de ce nom aux élèves du secteur Caurel/Lavannes/Pomacle.

Ces deux projets vont se réaliser sur le même site, en face de l'école actuelle, après démolition d'une ancienne grange vendue à l'Euro symbolique par la commune de Lavannes. Le coût de réalisation de ces projets, d'une surface totale de 431 m^2 peut être ainsi optimisé par la création de parties communes (sanitaires, patio, salle de garderie…).

En 2018-2019 a eu lieu la démolition de la grange et le recrutement du maître d'œuvre. En septembre 2019, le planning de réalisation a été revu, l'opération ayant pris du retard. Un nouveau marché de travaux sera relancé en fin d'année.

Les travaux, d'une durée minimale de 8 mois, devraient permettre une rentrée dans les locaux en 2021.

0,875 M€ seront consacrés à cette opération en 2020, au sein de l'autorisation de programme d'un montant de 1,47 M€.

✓ **Réhabilitation du groupe scolaire à Bourgogne-Fresne**

La construction du groupe scolaire à Bourgogne-Fresne s'est achevée en mai 2011 et l'école a ouvert ses portes en septembre 2011.

Des infiltrations d'eau ont été relevées et malgré des travaux d'aménagement de toiture qu'a fait réaliser l'architecte, les problèmes subsistent et aujourd'hui encore, le groupe scolaire de Bourgogne Fresne subit d'importants désordres intérieurs et extérieurs liés à ces infiltrations d'eau dans sa toiture.

Compte tenu de l'ampleur et de la gravité des désordres constatés, il est apparu urgent de procéder aux travaux. Le bâtiment s'est fortement dégradé et il convient d'intervenir sur l'origine de ces dommages puis procéder à sa réhabilitation.

L'ex-Communauté de communes Beine-Bourgogne a procédé à une déclaration de sinistre au titre de l'assurance « dommages -ouvrages » qui n'a pas abouti à ce jour et la communauté urbaine s'est vue contrainte de déposer une requête en référé auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Deux expertises judiciaires ont eu lieu en 2019. L'expert a demandé que l'on sécurise les préaux afin d'interdire la circulation à toute personne, ce qui a été fait. Cependant, ces préaux étant des issues de secours et des sorties vers la cour, il a été posé en 2019 des « tunnels » permettant d'utiliser ces passages vers la cour de récréation. Un préau provisoire (démontable) a également été installé dans la cour en fin d'année 2019.
La procédure judiciaire n'ayant pas encore abouti, les travaux envisagés en 2019 doivent être reportés en 2020.

150 K€ seront affectés à cette opération en 2020, au sein d'une autorisation de programme réévaluée à 430 K€.

✓ **Réhabilitation école maternelle Jules Verne à Witry-lès-Reims**

Des travaux importants d'étanchéité ont été réalisés dans ce bâtiment, datant de 1985, par l'ex-Communauté de communes Beine Bourgogne en 2014-2015 (étanchéité de toute la toiture terrasse en circulation et pose d'une surtoiture sur le toit en shingle).

Toutefois il convient aujourd'hui de réhabiliter le bâtiment par une reprise des désordres (intérieurs et extérieurs) causés par les infiltrations, le ravalement des façades, le changement des menuiseries (dont des portes et des larges baies vitrées situées plein sud) et la pose de stores anti UV.

Le coût de ces travaux est fixé à ce jour à 300 K€, dont **100 K€** seront inscrits dès 2020. Une autorisation de programme sera ouverte à cet effet.

✓ **Construction d'un groupe scolaire à Ecueil**

La Communauté urbaine du Grand Reims a poursuivi le projet lancé antérieurementt à vocation scolaire et périscolaire à Ecueil.

L'objectif est de regrouper sur un même site les élèves de plusieurs communes, soit environ deux cents élèves :

- 5 classes élémentaires,
- 3 classes maternelles,
- Extension possible pour 2 classes,
- Construire un nouvel accueil périscolaire et un service de restauration.

Ce projet de regroupement répond d'une part à une volonté de cohérence globale et de fonctionnement optimisé de ces structures complémentaires, pouvant passer par

la mutualisation d’espaces et probablement de moyens ; d’autre part, il s’agit de répondre aux évolutions démographiques des communes en anticipant les effectifs futurs d’enfants pour les années à venir.

L’année 2020 sera consacrée aux travaux, pour une livraison des locaux début 2021.

4 M€ seront inscrits au budget 2020 pour cette opération, au sein de l’autorisation de programme fixée à 6,2 M€.

✓ **Extension des locaux périscolaires et de la restauration scolaire au Pôle "Suippe des Marais" à Auménancourt**

Le programme de travaux a débuté à la fin de l’année 2018. Ils se poursuivront en 2020 avec une fin de livraison pour les vacances d'été 2020. Pour rappel les travaux consistent en l’extension de la restauration de 43 m² pour une salle dédiée aux maternelles, la création de 2 salles d'activités périscolaires et extrascolaires pour 78 m² (2 x 39 m²), la création d'une salle pluridisciplinaire partagée entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire pour 58 m².

Il s’agira également de créer :

- un bureau pour le responsable périscolaire et extrascolaire du site
- un local de rangement pour les matériels extérieurs (sportifs),
- un espace toilettes,
- un local d'entretien,
- un local technique,
- des circulations,

Ces espaces représentent 298 m² supplémentaires et permettront l'extension de la cour et du préau de la maternelle ainsi que des améliorations phoniques de la salle de restaurant scolaire existante

479,3 K€ seront inscrits au budget 2020 pour finaliser cette opération, au sein d'une autorisation de programme fixée à 923,3 K€.

✓ **Extension du restaurant scolaire Deschamps à Fismes**

Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2018, la consultation pour la réalisation des travaux a été lancée en début d'année 2019.

Le projet définitif porte sur une extension de 130 m^2, répartie entre la salle de restauration des élémentaires (permettant d'accueillir environ 60 enfants supplémentaires) et la salle de restauration des maternelles (permettant d'accueillir une vingtaine d'enfants en plus).

Les travaux, lancés en juillet 2019, se poursuivront jusqu'en mars 2020.

753,7 K€ en crédits de paiement seront inscrits au budget 2020, au sein de l'autorisation de programme fixée à 1,5 M€.

✓ **<u>Equipements numériques des écoles – classes mobiles</u>**

En supplément des programmes courants d'acquisition ou de renouvellement d'équipements informatiques pour les écoles, il est proposé, à compter de 2020, d'engager un important programme d'acquisition de solutions numériques pour les écoles dépendant du Grand Reims**.**

Une autorisation de programme de 0,58 M€ sera ouverte, dont **150 K€ seront inscrits dès 2020.** Ces crédits permettront de couvrir l'achat de 50 à 60 classes mobiles et des travaux de câblage.

D'autres autorisations de programme ont été ouvertes et bénéficient de crédits de paiement en 2020, dont :

- Construction d'un pôle scolaire à Dontrien **200 K€,**
- Réhabilitation d'une crèche à Warmeriville **50 K€,**
- Extension pôle scolaire Warmeriville **50 K€,**
- Réinstallation de l'école élémentaire Pontfaverger **50 K€.**

✓ **<u>Travaux courants dans les écoles</u>**

La Communauté urbaine du Grand Reims investit chaque année pour rénover, entretenir et équiper ses équipements scolaires. **En 2020, ce seront près de 1,6 M€ qui y seront affectés**.

B – Le développement durable, le patrimoine naturel et la biodiversité

✓ **<u>La Coulée verte</u>**

L'année 2020 sera la dernière année du programme d'actions débuté en 2016, faisant la priorité aux actions de structuration de la continuité des cheminements entre Vesle et canal, l'aménagement d'espaces de loisirs, l'animation et l'amélioration de la qualité des services aux usagers, tout en respectant et valorisant le patrimoine naturel ou historique : **0,7 M€ de travaux et 0,1 M€ d'acquisitions foncières,** au sein d'une autorisation de programme ouverte à hauteur de 20,8 M€.

L'objectif sera également de définir un nouveau programme d'actions 2021-2026 désormais à l'échelle du Grand Reims dont les axes de valorisation restent à préciser.

✓ **<u>Aide au Patrimoine naturel</u>**

Le maintien d'une biodiversité riche et fonctionnelle a été régulièrement rappelé dans les textes nationaux, notamment avec la stratégie nationale de la biodiversité pour la période 2011-2020.

Le Grand Reims constitué de 1436 km2 s'est doté de la compétence « soutien aux actions de préservation de la biodiversité » sur l'ensemble du territoire communautaire. Cette démarche s'inscrit dans ce cadre.

A travers son programme « Patrimoine Naturel », le Grand Reims pourra soutenir les porteurs de projets (communes, associations publiques et privées) s'inscrivant dans les priorités de la collectivité en matière de biodiversité.

Quatre grands enjeux transversaux sont retenus :

- **Enjeu eau :** préservation de la ressource en eau et des milieux humides nécessaires à cette préservation.

- **Enjeu paysager :** mieux préserver la qualité du paysage du Grand Reims, qui constitue dans ses spécificités locales le socle de l'identité du territoire.

- **Enjeu urbain :** le patrimoine vert des espaces urbanisés : (parcs et squares, coulée verte…) représente une des réponses pour adapter le territoire au changement climatique, développer des filières locales d'alimentation, et préserver la santé d'une population majoritairement urbaine.

- **Enjeu ressource végétale :** actions durables sur les milieux, notamment sur les milieux agricoles, viticoles et forestiers, pour préserver et augmenter la ressource végétale dans sa diversité.

Dans le cadre de sa compétence, l'aide du Grand Reims se matérialisera sous la forme d'une subvention d'équipement, pour des travaux d'investissement.

100 K€ sont inscrits au budget 2020 (autorisation de programme courant) afin de financer l'appel à projet du Grand Reims « Aide au patrimoine naturel »

✓ **Points noirs du bruit**

La lutte contre les nuisances sonores sera poursuivie via le dispositif des Points Noirs du Bruit, notamment suite aux mesures acoustiques qui auront été réalisées dans les communes les plus impactées par la campagne betteravière 2019-2020.

Ce dispositif permet aux habitations éligibles de disposer d'une aide significative (80%) sur l'isolation acoustique.

100 K€ sont inscrits au budget 2020, au sein de l'autorisation de programme de 2,8 M€.

✓ **Plan de Mobilité**

Le Plan de Déplacement Urbain révisé de Reims Métropole a été adopté en décembre 2016.

Toutefois, suite à la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims et de la loi d'orientation sur les mobilités, un nouveau Plan de Mobilité doit être adopté.

Il s'agit de proposer une stratégie de mobilité durable à l'échelle du périmètre élargi aux 143 communes, dont les orientations viseront à favoriser et encourager l'usage des modes de transports alternatifs à l'autosolisme au sein du Grand Reims, par l'élaboration d'un plan d'actions pragmatique, innovant et adapté aux différentes spécificités du territoire.

Une autorisation de programme de 0,8 M€ sera ouverte dont **250 K€** seront inscrits dès 2020.

✓ **Le projet AZHUREV**

Le projet AZHUREV se poursuivra en 2020 avec notamment la convention Laboratoire Réaction et Génie des Procédés et la réalisation du dégrilleur destiné à éliminer les déchets flottants.

200 K€ seront inscrits au budget 2020 au sein de l'autorisation de programme de 1,93 M€.

✓ **Programme de rénovation thermique dans les bâtiments communautaires**

En plus des travaux courants dans les bâtiments et tout particulièrement les bâtiments scolaires, qui concourent souvent à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de travail des enseignants et des accompagnateurs, il est envisagé d'engager, à compter de 2020, un plan important visant à améliorer sensiblement les performances thermiques des bâtiments de la communauté urbaine et de lutter ainsi contre les effets du réchauffement climatique.

Les bâtiments scolaires feront à ce titre l'objet d'une priorité.

Une autorisation de programme sera ouverte à hauteur de 3 M€.

Son montant définitif sera ajusté au terme des études techniques à mener en 2020 et pour lesquelles **40 K€** seront affectés.

200 K€ seront aussi prévus pour de premières interventions réalisables dans l'année ou à amorcer rapidement.

✓ **Réhabilitation du réseau de chauffage à l'école Centre à Fismes**

Cette opération a été initiée en 2018, est spécialement consacrée à l'amélioration des performances thermiques du site scolaire, avec le recrutement du maitre d'œuvre. Compte-tenu de son importance financière, elle a fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme en 2019, pour un montant total de près d'1 M€.

Le projet se déroule en deux phases : une première phase de travaux a été réalisée pendant les congés scolaires d'été 2019 (60 % des travaux), la fin des travaux (40%) étant programmée pendant les congés d'été 2020.

Ce projet comprend :

- le remplacement des deux chaudières et la mise aux normes de la chaufferie,
- le renouvellement du réseau primaire de chauffage en tranchées,
- le remplacement des sous-stations,
- le remplacement de tous les équipements (radiateurs).

Compte tenu du phasage des travaux, la somme de **315 K€** est inscrite au budget 2020 pour la fin de l'opération. Le montant de l'autorisation de programme dédiée est réévaluée à 490 K€.

✓ **Le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques**

Il est prévu d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans 11 parcs de surface (Romains, Leclerc, De Gaulle, Châtelet, Clovis, Jamot, Pluche, Elus, Saint Thomas, Herduin, Clovis 2) sur le territoire de la ville de Reims.

Chaque borne sera équipée de deux points de charge, ce qui totalisera 22 emplacements.

En parallèle, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne met en œuvre une démarche de développement et de gestion de ce type d'infrastructure. Il propose de déployer 27 bornes sur le département de la Marne dans les communes suivantes :

Bazancourt :	1 borne,
Beine Nauroy :	1 borne,
Bétheny :	1 borne,
Bezannes :	1 borne,
Cernay les Reims :	1 borne,
Cormicy :	1 borne,
Cormontreuil :	1 borne,
Fismes :	2 bornes,
Gueux :	1 borne,
Jonchery sur Vesle :	1 borne,
Pontfaverger Moronvilliers :	1 borne,
Reims :	6 bornes,
Rilly la Montagne :	1 borne,
Saint Brice Courcelles :	1 borne,
Sillery :	1 borne,
Taissy :	1 borne,
Tinqueux :	1 borne,
Val de Vesle :	1 borne,
Verzy :	1 borne,
Ville en Tardenois :	1 borne,
Witry les Reims :	1 borne.

Les bornes déployées offrent les prises classiques pour une recharge « rapide » en mode 3 (1 à 3 heures), la plus adaptée au domaine public (deux points de charge par borne, la puissance délivrée s'adaptant selon la présence d'un ou deux véhicules).
Le paiement s'effectue via une plateforme internet avec abonnement ou par téléphone.

Cependant, le projet de la Communauté urbaine du Grand Reims vise à mettre à disposition un lecteur de carte bancaire sans contact sur les bornes afin d'offrir une alternative de paiement « plus simple ».

Le coût de l'équipement des 11 parcs de surface est de **142 K€** hors subventions, hors frais de raccordement ENEDIS et hors aménagement de voirie. Ces crédits sont inscrits en investissement courant au budget 2020.

La maintenance de ces sites est estimée à 27 000 €/an hors rémunération de l'opérateur.

Les recettes sont estimées annuellement à 27 000 €/an (base d'utilisation de 4h/jour/6jours par semaine), hors recette de stationnement.

Pour mémoire, la collectivité est éligible à une subvention de l'ordre de 1 860 € par point de charge, via le dispositif national ADVENIR (primes CEE).

✓ **Les constructions en cours**

Les projets de construction de bâtiments, notamment scolaires, lancés par la Communauté urbaine du Grand Reims depuis sa création, ont toujours pris en compte les impératifs de performance énergétique et d'isolation thermique.

Pour ne citer que quelques projets :

En ce qui concerne le Complexe Aqualudique on notera que l'appréhension du projet sous l'angle du coût global et de la démarche de Développement Durable souhaitée a conduit à porter une attention très particulière aux aspects « coût

d’exploitation », « maintenance », « entretien », « facilité d’usage », donc à la vie future du bâtiment dans son fonctionnement. Des engagements sur les consommations énergétiques sont clairement définis dans le cadre du contrat de concession, ainsi que sur les consommations d’eau et de production d’énergie renouvelable avec notamment la production d’eau chaude solaire.

En ce qui concerne la construction d’un groupe scolaire à Ecueil l’amélioration des performances de base de la réglementation thermique en vigueur (RT 2012) est étudiée, avec une recherche de performances supérieure de 30%. Une conception bioclimatique (volumétrie, plan masse, orientation des surfaces vitrées, composants bioclimatiques, espaces tampons) en fonction du contexte et de l’activité des locaux est prévue.
Pour permettre le confort d’été, un rafraichissement naturel nocturne des classes par ouverture des verrières et des ouvrants en fonction d’une consigne de température va être mise en place. Une chaufferie bois sera réalisée.

En ce qui concerne la construction d’un groupe scolaire aux Petites Loges le projet est réalisé en respectant la Réglementation Thermique 2012. Le bâtiment est conçu en fonction de l’orientation et des éléments environnementaux. Il intègre des dispositifs bioclimatiques qui améliorent le comportement thermique du bâtiment (maîtrise des apports solaires, inertie des murs, auvents, …..). Pour le confort d’été, des solutions d’apport de fraîcheur sont mises en place (ventilation des circulations la nuit lorsque les températures baissent ainsi qu’un rafraichissement des locaux avec la ventilation double flux et par le biais de la pompe à chaleur). La pompe à chaleur (PAC) eau/eau utilise l’énergie renouvelable gratuite de l’eau de la nappe pour produire les calories nécessaires au chauffage et au rafraichissement. Ces solutions techniques permettent un confort optimal l'hiver et l’été tout en gérant au mieux les consommations d’énergie.

En ce qui concerne l'agrandissement du groupe scolaire Val de Vesle au stade de l'élaboration de la programmation du projet, il est demandé aux futures équipes de maitrise d'œuvre de travailler sur :

- Des objectifs et enjeux pour que le futur bâtiment soit conforme à la Réglementation Thermique 2012 et d'anticiper la Réglementation Thermique 2020, avec un niveau de performance minimum à atteindre.
- La réduction de la demande énergétique par la conception architecturale, l'étanchéité à l'air, l'isolation, l'inertie du bâtiment, l'apport calorifique gratuit du soleil par les vitrages, mais en limitant également les risques de surchauffe avec des protections solaires (des pare-soleils horizontaux, des débords de toitures adaptés, etc..).

- La limitation de la consommation d'énergie primaire par :
  - L'optimisation de l'énergie consommée par le chauffage et le rafraîchissement (étude de faisabilité pour la mise en place de pompes à chaleur géothermiques sur aquifère superficiel ou sur champ de sondes),
  - L'optimisation de l'énergie consommée pour la production d'eau chaude sanitaire,
  - L'optimisation de l'énergie consommée pour l'éclairage, appareillage électrique et la gestion des systèmes d'éclairage,
  - L'optimisation de l'énergie consommée pour la ventilation.

C – Les équipements publics et le cadre de vie

✓ **<u>Projet évolution de la médiathèque de Val de Vesle</u>** :

- .

Les objectifs du projet :

- Créer du lien : mieux accueillir le public en favorisant la rencontre des habitants et le lien social,
- Permettre aux jeunes et moins jeunes de devenir acteurs dans l'univers numérique en s'appropriant de façon critique et créative des technologies numériques et/ou innovantes,
- Attirer de nouveaux publics / lecteurs et plus particulièrement les 15-24 ans.

Les moyens proposés passent par le changement d'image de la bibliothèque, la diversification des actions culturelles et la proposition d'un aménagement plus convivial, avec :

- Une orientation numérique
- Une orientation sur des actions participatives

L'opération comprend l'acquisition de nouveaux équipements et mobilier et des travaux de rénovation, adaptation et signalétique du site.

Le projet fera l'objet de demandes de participation financière auprès de l'Etat, la Région Grand Est et le Département de la Marne. La commune de Val de Vesle apportera aussi un soutien à l'opération.

Près de **30 K€** seront prévus en 2020, au sein des enveloppes d'investissement courant.

✓ **Travaux dans les cimetières**

223 K€ sont inscrits au budget 2020, en investissement courant, pour la réalisation de travaux d'extension ou de création de cimetière à Villers-Marmery, Janvry et Bouilly.

✓ **Accessibilité des bâtiments intercommunaux**

Pour l'ensemble des bâtiments des pôles territoriaux, ce seront plus de **500 K€ qui sont budgétés en 2020.**

✓ **Gymnase de Pontfaverger**

150 K€ sont inscrits au budget 2020 pour la réalisation des travaux dans le gymnase, notamment les vestiaires, au sein de l'autorisation de programme portée à 229 K€.

D – La voirie et l'aménagement des espaces publics

✓ **<u>Le territoire communautaire hors Ville de Reims</u>**

En matière de travaux de voirie et d'éclairage public, **l'enveloppe de 12 M€ sera renouvelée**.

Elle sera complétée de la manière suivante :

- 800 K€ au titre des travaux courants d'entretien de voirie, précédemment financés en section de fonctionnement,
- 500 K€ de renouvellement des ballons fluorescents
- 200 K€ de travaux urgents sur les ouvrages d'art

L'autorisation de programme correspondante, initialement calibrée pour financer 12 M€/an en crédits de paiement, sera réévaluée afin de tenir compte du niveau élevé des dépenses réalisées en 2018 et 2019. Son montant est porté à 65,3 M€.

Les dépenses en 2020 devront être programmées au regard de ces enveloppes, en incluant l'ensemble des dépenses de voirie et de ses accessoires de la responsabilité de la communauté urbaine.

Par ailleurs, au titre des voiries déjà intercommunales avant le 1er janvier 2017, une enveloppe de **0,7 M€** est également inscrite au budget 2020.

✓ **<u>Les études relatives aux ouvrages d'art des territoires</u>**

Un programme important d'études relatives à la situation des ouvrages d'art sur le territoire du Grand Reims doit être poursuivi suite au transfert de la compétence voirie. Ces études périodiques n'avaient pas été effectuées ces dernières années et représenteront en 2020 une nouvelle charge, non compensée, de **125 K€.**

L'entretien des ouvrages d'art considérés comme des accessoires de voirie est en effet de la responsabilité du gestionnaire de la voirie concernée.

A ce titre le Communauté urbaine du Grand Reims applique un plan d'entretien basé sur :

- la surveillance :
  - continue (les visites annuelles)
  - et détaillée périodique (Inspection détaillée de l'ensemble de l'ouvrage dite : inspection détaillée périodique tous les 1 à 6 ans selon l'état de l'ouvrage).
- Les études liées aux désordres / pathologies détectées suite à la surveillance
- L'entretien courant
- Les travaux préventifs
- Les travaux curatifs

Les travaux préventifs et curatifs sont réalisés pour maintenir et garantir un niveau de service des ouvrages optimal.

Le recensement de l'ensemble des ouvrages sur le territoire (hors ville de Reims) a été réalisé à l'été 2019. Il a été comptabilisé en date du 10 octobre 2019 : 165 ouvrages d'arts répartis en 18 murs de soutènement, 103 ponts / passages souterrain, et 44 passerelles.

Les inspections simplifiées qui ont été réalisées au cours de l'été 2019, et qui ont permis d'estimer le montant des interventions prévues en 2020, ont démontré qu'un certain nombre d'ouvrages présentaient des désordres qui nécessitent des interventions urgentes ou conservatoires.

En effet, ils représentent des problématiques liées à la sécurité des usagers ou de risques à très court terme de limitation d'utilisation de ces ouvrages, et justifient donc l'inscription dès 2020 des 200 K€ précédemment évoqués.

✓ **Aménagement secteur Le Linguet**

Une nouvelle autorisation de programme est ouverte pour procéder à la création d'un giratoire sur le secteur Le Linguet. Ouverte à hauteur de 2 M€, **0,6 M€** seront inscrits pour cette opération dès le budget 2020.

✓ **La voirie de la Ville de Reims**

Conformément aux engagements, l'enveloppe financière affectée pour la voirie de la ville de Reims s'élèvera en 2020 à **17 M€ comme les années précédentes.**

13% des crédits seront affectés aux voies du centre-ville et **87% aux voiries des quartier**s. Un crédit de 0,9 M€ sera consacré à la signalisation et 1 M€ aux travaux d'entretien.

1,6 M€ seront consacrés aux travaux de voirie dans le cadre des programmes (I et II) de rénovation urbaine pour les quartiers Croix-Rouge, Orgeval, Châtillons et Europe.

Les travaux de voirie compris dans les opérations structurantes de la collectivité, à savoir, la Voie Nord de desserte du site Sernam dans le cadre de Reims Grand centre ou les abords de la Basilique Saint Rémi sont pris en compte.

Enfin, le suivi et l'entretien des ouvrages d'art sur la ville de Reims est intégré dans l'enveloppe globale des 17 M€.

Parmi les voiries d'ores et déjà identifiées pour les programmes de travaux à finaliser ou à engager en 2020, on notera :

<u>Celles déjà engagées en 2019 :</u>

- Rue Marie Clémence Fourriaux,
- Rue du Fond Pâté,
- Rue Jacques Cellier,
- Rue Saint-Sixte,
- Rue Emile Cheysson,
- Rue René Bourgeois,
- Rue d'Estienne d'Orves,
- Rue René Clair,
- Rue Nicolas Henriot,
- Rue Voltaire,
- Rue de la Concorde,
- Rue Chalet - Solférino
- Quartier Chemin Vert
- Rue Saint Léonard (tronçon Essillards Charmille)

Celles à engager en 2020 :

- Rue Coquillard,
- Rue Bailla,
- Cour Anatole France,
- Rue de Verdun,
- Rue de Kairouan,
- Rue Lecointre,
- Rue Maurice Renard,
- Rue des écoles,
- Rue Maurice Renard.

✓ **Le déclassement des RN 44 et 51 et ouvrages d'arts associés**

Dans le cadre du déclassement des 12 km des routes nationales 44 et 51, différents travaux seront engagés en 2020, dont notamment la 2ème tranche du boulevard Henri Vasnier.

Par ailleurs, consécutivement au transfert des RN dans le périmètre de la Ville de Reims, la gestion du pont de la route de Witry a été transférée à la Communauté urbaine du Grand Reims au 1er janvier 2019.

Suite à la réalisation d'études sur cet ouvrage, les services de l'Etat ont limité par arrêté préfectoral du 19 mars 2018, le tonnage autorisé sur l'ouvrage à 19T et ont mis en place une déviation des poids lourds d'un tonnage supérieur à 19T par la RD151, A34, RN51 et RN44 dans Reims.

Cet ouvrage d'art nécessite une démolition et une reconstruction. Le pont enjambant les voies ferrées SNCF, il est nécessaire d'associer les services de la SNCF dans les

études à réaliser avant les travaux et pour la programmation des travaux et des impacts sur la circulation des trains.

Les travaux préparatoires de la SNCF sont prévus en 2021 (sans impact pour la circulation sur le pont) et la démolition / reconstruction est programmée en 2022.

Les études se poursuivront en 2020.

De même suite à ce transfert des RN, la gestion du pont de l'avenue de champagne / quai du pré aux Moines a été transférée à la Communauté urbaine du Grand Reims au 1er janvier 2019.

Les études réalisés par les services de l'Etat ont montré la nécessité de réaliser des travaux conséquents de renforcement / réparation de cet ouvrage :

- Remplacement des appareils d'appuis,
- Remplacement de l'étanchéité,
- Réparation des équipements (gardes corps, joints de chaussée etc..).

Une soulte est versée par l'Etat pour compenser le coût de ces travaux.

Pour limiter l'impact sur la circulation, ces travaux sont prévus sur 2 années (une année par sens de circulation, travaux en juillet / aout).

Les travaux seront donc réalisés en 2020 et 2021.

2 M€ sont inscrits à ce titre au budget 2020, sur une autorisation de programme fixée à 6,55 M€.

✓ **Port Colbert**

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a déclaré au titre des actions d'aménagement de l'espace communautaire, l'intérêt communautaire de cette opération.

Des études préalables pour l'aménagement du secteur Port Colbert ont été engagées pour la définition d'un plan-guide d'urbanisation à court, moyen et long terme sur l'ensemble du secteur.

Des études pré-opérationnelles pour la réalisation d'infrastructures de désenclavement ont été réalisées en 2019, qu'il convient de poursuivre en 2020 avec la réalisation d'études techniques et règlementaires, ainsi qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du projet opérationnel pour un montant total de **0,315 M€.**

Parallèlement, cette reconquête urbaine nécessite des acquisitions foncières**.**
0,49 M€ sont inscrits à cet effet au budget 2020.

✓ **Le secteur Frange Sud**

En 2020, les travaux vont se concentrer sur le secteur Murigny, avec un travail sur les espaces publics majeurs du secteur.

Les études techniques sur les aménagements viaires vont également être poursuivies.
171 K€ sont inscrits au budget pour cette opération en 2020, au sein d'une autorisation de programme de 5 M€.

✓ **Clairmarais**

L'opération Clairmarais reprendra en 2020 pour la réalisation des finitions de la rue Gaston Boyer et le démarrage des travaux de la rue des Docks Rémois pour un montant total de **0,5 M€** sur le budget principal, au sein d'une autorisation de programme de 1,95 M€.

✓ **Dauphinot**

L'aménagement de la contre-allée Rémavert en accompagnement des programmes de construction de Plurial, sera engagée en 2020 pour un montant total de **301 K€** sur le budget principal, au sein de cette autorisation de programme de 4,7 M€.

D'autres autorisations de programme ont été ouvertes et bénéficient de Crédits de Paiement en 2020, dont :

- Etudes échangeurs A26 et A344 **189 K€,**
- Rocade médiane et désenclavement Port Colbert **360 K€,**
- Abords de la Basilique Saint Remi **772 K€,**
- Fonds de concours SMNR – Contournement Pomacle (solde) **60 K€,**
- Aménagement Boulevard des Tondeurs **100 K€,**
- Echangeur des coïdes **50 K€,**
- RD944 – Saint Léonard Cernay – Fonds de concours **150 K€.**

E- La politique de la ville et l'habitat

En 2020, les travaux d'aménagement du **premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU1)** se finaliseront sur le quartier des Epinettes, secteur Sainte Thérèse : **515 K€** seront investis en 2020 sur les 4 quartiers figurant au premier programme.

Le **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Reims**, validé en comité d'engagement de l'ANRU le 3 septembre 2018, puis confirmé par une déclaration d'engagement signée par l'ensemble des partenaires le 20 décembre 2018, est entré dans sa phase pré-opérationnelle en 2019.

En 2020, **2,45 M€** sont inscrits au titre du NPRU (budget principal) dont :

- Orgeval : poursuite de travaux engagés sur la Place de Fermat,
- Croix-Rouge : la maison de quartier Pays de France, et les aménagements liés à la construction du siège de l'Université (voie pompier et le parking Arago),
- Europe : premiers aménagements de la place Jean Moulin,
- Châtillons : avec notamment les premiers aménagements de l'ilot Descartes et la place des argonautes.

La communauté urbaine du Grand Reims poursuit la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion accompagnée par les services de la CRESS Grand Est au titre du NPRU.

En matière d'habitat et logement, conformément à la loi ALUR, **un service d'information et d'accueil du demandeur de logement social,** a ouvert en 2019 avec une gestion sous forme associative. La « Maison de l'Habitat » poursuit en 2020 ses missions d'accueil, d'information et d'enregistrement des demandes de logement social.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - lancée fin 2015 sur le territoire de l'ex-Reims Métropole – se poursuit pour une dernière année en 2020, forte de son succès en particulier envers les propriétaires occupants. **400 K€** seront affectés à cette opération en 2020 au sein de l'autorisation de programme de 1,63 M€.

Le programme de la **Délégation des Aides à la Pierre** bénéficie pour sa part d'une inscription de **0,5 M€** en 2020.

Le **nouveau Programme Local de l'Habitat** (2019-2024) a été élargi aux 143 communes du Grand Reims ; il est effectif depuis 2019.

Enfin, le **dispositif d'accompagnement financier pour favoriser l'accession à la propriété pour des ménages primo-accédants** mis en place en 2015 sur le territoire de l'ex-Reims Métropole a été prorogé jusqu'en 2020. **750 K€** seront affectés à cette opération en 2020 au sein de l'autorisation de programme de 7,24 M€.

F - Les eaux pluviales

En ce qui concerne les investissements de projet, à réaliser en 2020, sont prévus :

- Le Schéma directeur de la Communauté urbaine Grand Reims des eaux pluviales a débuté en 2019. En 2020, les dépenses s'élèveront à **310 K€,** au sein de l'autorisation de programme ouverte à 1,08 M€. Une subvention de 70% de la dépense, au titre de l'étude de zonage pluvial, est attendue de l'Agence de l'eau.

- Les études sur le dalot de la MUIRE pourront se poursuivre en 2020. 25 K€ sont inscrits au budget primitif au sein de l'autorisation de programme ouverte à hauteur de 761 K€.

6,75 M€ sont inscrits au budget principal 2020 au **titre de l'investissement courant**, parmi lesquels figurent :

✓ **<u>Les investissements relatifs à la Défense extérieure contre l'incendie pour 24 K€</u>**

✓ **<u>Les travaux d'accompagnement de voirie pour 4 M€ :</u>**

Ainsi, de nombreux investissements sur les réseaux d'eau pluviale accompagneront des travaux de voirie (4 M€). Au sein de ces crédits, différentes opérations sont d'ores et déjà programmées, parmi lesquelles on peut citer :

- Trépail : 180 K€,
- Verzenay : 88 K€,
- Bétheniville : 141 K€,
- Pontfaverger : 120 K€,
- Saint Hilaire le petit : 58 K€,
- Witry les Reims : 135 K€,
- Beine Nauroy : 126 K€,
- Warmeriville : 120 k€,
- Bazancourt : 20 K€,
- Fismes : 992 K€,
- Jonchery : 191 K€,
- Prouilly : 44 K€,
- Crugny : 32 K€,
- Romigny : 20 K€,
- Marfaux : 200 K€,
- Chambrecy : 105 K€,
- Aubilly : 80 K€,
- Ecueil : 141 K€,
- Muizon : 180 K€,
- Trigny : 130 K€,
- Jouy les Reims / Pargny les Reims : 155 K€,
- Châlons sur Vesle : 100 K€,
- Courcelles Sapicourt : 30 K€,
- Cauroy les Hermonville : 215 K€,
- Hermonville : 126 K€.

De plus, 430 K€ sont prévus au titre des fonds de concours dans le cadre des travaux de voirie départementale.

- ✓ **<u>Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagements urbains pour 1,2 M€ :</u>**

Les travaux d'aménagements urbains nécessitent le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'eaux pluviales. A cet effet, 1,2 M€ sont prévus pour accompagner les différents projets prévus sur 2020 : Place René Clair – Chemin vert – Socatrem – Concorde – Rives de Vesle - Murigny.

- ✓ **<u>Les travaux spécifiques eaux pluviales pour 1,39 M€ dont :</u>**

- Les travaux de création d'un bassin de retenue d'eaux pluviales à Champfleury pour 150 K€ (le montant total du projet s'élève à 500 K€),

- L'inspection télévisée, le curage des réseaux, la remise à niveau de regard, la réparation de branchement et réseau eaux pluviales seront conduits pour 550 K€,

- Le plan d'action issu de l'étude diagnostic du système d'assainissement pour 688 K€.

- Travaux de réhabilitations des réseaux : Chemin des femmes, rue de Sévigné et route de Dormans à Tinqueux.

G – L’éclairage public

4,3 M€ sont prévus au budget 2020 pour l’investissement courant de l’éclairage public (ex Reims Métropole).

Parallèlement, le projet de renouvellement des ballons fluorescents sur le périmètre Ex Reims Métropole sera finalisé en 2020, avec une inscription de **0,8 M€.** Pour rappel le montant de l’autorisation de programme est de 8 M€.

Le projet de renouvellement des ballons fluorescents sur les autres territoires sera poursuivi en 2020. Ce projet est une charge supportée par la seule communauté urbaine, sans compensation, qui bénéficie d’une inscription totale de 1,5 M€, dont **0,5 M€** sont à nouveau inscrits au budget 2020.

H – Le Complexe Aqualudique

Le Complexe Aqualudique ouvrira ses portes en septembre 2020. A cette occasion, et en conformité avec le contrat de délégation de service public, la communauté urbaine versera, en sus d’une quote-part de subvention de fonctionnement, la subvention d’équipement exigible lors de la livraison de l’équipement et la quote-part de la subvention d’investissement annuelle.

Parallèlement, la collectivité percevra, dès 2020, une grande majorité des subventions que lui ont octroyées ses partenaires pour la construction de cet équipement.

Le tableau ci-dessous synthétise les données financières correspondantes :

Dépenses		**Recettes**	
Subvention d'équipement	9 M€	Région Grand Est	4,5 M€
Quote part subvention d'investissement	0,54 M€	CNDS	1 M€
Etudes	15 K€	Département de la Marne	5 M€
Total	**9,55 M€**	**Total**	**10,5 M€**

Les recettes ainsi accordées sont supérieures aux dépenses que supportera la Communauté urbaine du Grand Reims en 2020. Le surplus de recettes ainsi généré servira à financer la subvention d'investissement versée au délégataire au cours des exercices ultérieurs.

9,55 M€ sont donc inscrits au budget 2020 à ce titre.

I - Le développement économique et l'innovation

✓ Aéroport Reims en Champagne

2020 verra pour **l'aéroport de Reims en Champagne**, sis à Prunay, le début d'un nouveau contrat de DSP. Afin de maintenir son attractivité et de favoriser son développement, **près de 311 K€** de crédits d'investissements courants seront prévus pour faire face aux projets et aménagements menés sur la plate-forme aéroportuaire, outil indispensable au développement économique comme en témoigne la croissance des mouvements : travaux de mise aux normes, travaux d'assainissement, étude pour la modification du tracé de la RD931.

✓ Les zones d'activité économique

La mise en valeur des zones d'activité économique (ZAE) se traduira par la poursuite du déploiement de la signalétique d'entrée dans les ZAE. **50 K€** sont inscrits à cet effet en 2020.

En ce qui concerne Fismes, les études préalables à la création d'une nouvelle zone d'activités en entrée est de la ville vont s'achever en 2020, déterminant l'opportunité ainsi que les conditions techniques et financières de ce potentiel secteur de développement économique.

50 K€ seront inscrits, pour les études, en 2020, au sein de l'autorisation de programme actuellement ouverte à hauteur de 690 K€.

- ✓ **Pacte Offensive Croissance Emploi**

Après la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi avec la Région Grand Est fin 2018 dans le cadre de l'application du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Communauté urbaine du Grand Reims proposera dès le 1er janvier 2020, d'une part, un dispositif d'aide aux entreprises favorisant le développement de services à la population, d'autre part, un dispositif d'aide à l'investissement productif des TPE / PME du Grand Reims **.**

100 K€ sont inscrits au budget 2020, au sein d'une nouvelle autorisation de programme, ouverte pour un montant de 900 K€.

- ✓ **Déploiement de la Fibre optique**

Le déploiement de la fibre optique vers chaque habitant va se poursuivre en 2020. En parallèle des travaux à la charge de l'opérateur Orange sur Reims et les cinq communes historiques de l'agglomération (Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles, Tinqueux) qui s'achèveront fin 2020, la Communauté urbaine apporte son soutien financier à la Région Grand Est pour le déploiement de la fibre (FTTH) en territoire rural.

807 K€ y sont inscrits au budget 2020, au sein de l'autorisation de programme ouverte à hauteur de 4,03 M€. Ce programme, échelonné sur 5 ans, se finalisera en 2023.

Par ailleurs des crédits seront alloués pour poursuivre le déploiement du réseau **Jupiter.**

770 K€ sont prévus au budget 2020, au sein de cette autorisation de programme valorisée à 4,7 M€.

- ✓ **Bio économie et soutien à la recherche scientifique**

La communauté urbaine allouera des crédits d'investissements pour des équipements de recherche structurants, tels que l'extension des serres de l'Unité de recherche Résistance Induite et Bioprotection des Plantes (Université de Reims Champagne-Ardenne), l'équipement de la Chaire de Biotechnologie de Centrale Supélec présente au CEBB et les investissements de TERRALAB, ferme pilote de l'agriculture multifonctionnelle située sur l'ex BA112, à vocation de recherche agronomique ou en tant que démonstrateur.

407,5 K€ sont inscrits à cette fin au budget 2020, au sein de l'autorisation de programme fixée à 2,3M€

J - Le tourisme

Dans le cadre de la délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une Hôtellerie de Plein Air sur le parc de La Malle à Saint Brice Courcelles, la collectivité réalisera des travaux de voirie d'accès et d'acheminement des réseaux pour raccorder la parcelle concernée par ce projet : **1,016 M€** de crédits d'investissement sont prévus à cet effet en 2020 sur le budget principal (au sein de l'autorisation de programme de 1,4 M€), ainsi que 80 K€ sur le budget Eau Potable et 150 K€ sur le budget assainissement.

Par ailleurs **10 K€** sont inscrits, en investissement courant, pour la réalisation de travaux d'entretien des haltes nautiques de Reims et de Sillery.

K - L’enseignement supérieur et la recherche

La subvention de fonctionnement pour l’établissement de coopération culturelle ESAD de Reims (école supérieure d’art et de design) constitue le principal poste de dépense de ce chapitre pour près de 2,4 M€. Des crédits d’étude (**25 K€)** seront prévus au budget 2020 pour le projet de relocalisation de l’ESAD, au sein de l’autorisation de programme dont le montant est à ce stade fixé à 200 K€.

En sus des 601 K€ prévus pour le soutien au fonctionnement de Sciences Po Campus de Reims, **0,6 M€** sont inscrits au budget 2020 pour finaliser les travaux du campus, au sein de l’autorisation de programme (ouverte à la Communauté urbaine du Grand Reims en 2017 suite au transfert de la compétence de la Ville de Reims) de 13,03 M€.

Les subventions de fonctionnement (586 K€) et d’investissement (**150 K€** principalement pour des équipements scientifiques hors CPER) au bénéfice de l’Université de Reims Champagne-Ardenne restent, au budget 2020, inchangées.

Dans le cadre du projet « Campus 3.0 » inscrit au CPER, un crédit de **0,5 M€** est inscrit en 2020 pour la participation à la modernisation du Campus Santé et les études nécessaires pour l’agrandissement de l’ESI Reims. Cette dépense s’inscrit dans l’autorisation de programme de 5,9 M€.

L - L’accompagnement du projet urbain Reims Grand Centre

Dans le cadre du projet urbain Reims Grand centre, la Communauté urbaine du Grand Reims **accompagne le développement du projet d’aménagement de la ZAC Sernam-Boulingrin** dans le cadre de ses compétences.

Ainsi, les travaux d’aménagement de la voie nord se poursuivront en 2020 pour une ouverture à la circulation prévue en septembre 2020, en même temps que le Complexe Aqualudique.

Le mail Jules César, qui est une voie dédiée aux transports en commun verra son aménagement se poursuivre en 2020 pour une ouverture à la même échéance que le Complexe Aqualudique et la voie nord.

2,29 M€ sont inscrits au budget principal, au sein de l’autorisation de programme de 18,5 M€.

L’année 2020 permettra également de poursuivre la concertation et les études pré-opérationnelles sur le **secteur Tri Postal** qui vise la création d’un nouveau quartier autour d’un **Pôle d’Echanges Multimodal** avec le souhait notamment de créer une gare routière interconnectée avec les transports en commun et la gare ferroviaire. **547 K€** sont inscrits au budget 2020 à ce titre.

M – Incendie et secours

- ✓ **Construction de centres de secours**

375 K€ sont prévus au budget 2020 pour participer au financement des centres de secours de Cormicy et Beine-Nauroy, au sein d'une autorisation de programme portée à 744 K€.

- ✓ **Dépenses d'entretien et de renouvellement**

194 K€ sont inscrits au budget 2020, en investissement courant, pour financer les travaux sur les équipements de défense extérieure contre l'incendie, les travaux d'entretien à réaliser dans les centres de secours, et le renouvellement de véhicules des services.

N – Fonds de soutien à l'investissement communal

Comme déjà évoqué précédemment, **1 M€** sont de nouveau inscrits au budget 2020 pour permettre le versement des fonds de concours aux communes du Grand Reims.

O - Site unique usagers

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la relation usagers à Reims notamment, la création d'un espace d'accueil physique regroupant l'ensemble des services d'accueil a été identifiée comme un axe principal d'amélioration

Une première étude a permis de définir les besoins d'usages de ce futur site et d'identifier les services et sites actuels impactés. Il conviendra de définir les services en « back office » associés ainsi que les services supports nécessaires à son bon fonctionnement. A côté de l'accueil physique du guichet de l'eau, la réflexion porte par exemple sur les services d'accueil des transports scolaires ou de l'urbanisme.

En 2020, une mission sera confiée à un programmiste sur 4 points majeurs :

- La question du dimensionnement,
- La mutualisation et l'évolutivité des espaces et des pratiques,
- L'aide à la définition des besoins d'un site d'accueil,
- L'estimation financière du bâtiment créé.

Cette étude, sera réalisée en parallèle d'un processus de simplification et de dématérialisation des démarches administratives.

En lien direct avec ce projet de site unique usagers, une réflexion quant à la stratégie de valorisation patrimoniale tant sur les sites impactés que sur les autres sites sera menée. Cette étude devra tenir compte de l'état du bâti, de sa localisation, de sa qualité fonctionnelle et d'usage. Elle permettra d'éclairer les choix de la collectivité en termes de regroupement de services et de besoins induits.

Une autorisation de programme sera ouverte, dont 20 K€ sont inscrits dès le budget 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims, pour cofinancer cette étude avec la Ville de Reims. Une répartition des dépenses à 20% pour la Communauté urbaine du Grand Reims et 80% pour la Ville de Reims est prévue.

Partie 3 – Le budget des ordures ménagères

Le budget annexe des ordures ménagères retrace les recettes et les dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget OM	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	36 262 820	37 020 000
Dépenses réelles de fonctionnement	34 995 820	35 362 000
Épargne brute	1 267 000	1 658 000
Remboursement de capital	370 000	356 000
Épargne nette	897 000	1 302 000

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 37,02 M€.

Budget OM - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
013 - Atténuation de charges	46 200	53 300
70 - Produits des services	2 281 353	2 186 728
73 - Impôts et Taxes	25 088 480	25 810 000
74 - Dotations et participations	3 982 460	4 053 700
75 - Autres produits de gestion courante	4 857 177	4 907 250
Total recettes de gestion courante	36 255 670	37 010 978
77 - Produits exceptionnels	7 150	9 022
Total recettes réelles de fonctionnement	36 262 820	37 020 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	133 000	132 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	133 000	132 000
Total recettes de fonctionnement	**36 395 820**	**37 152 000**

1 - Chapitre 70 – Produits des services

Les produits des services s'établissent à **2,2 M€** et sont constitués principalement :

- des ventes de matériaux issus du tri sélectif (reprise des plastiques, des journaux, du verre, des emballages ménagers recyclables …) à hauteur de 1,7 M€,
- des remboursements de frais par les autres budgets pour 376 K€.

2 - Chapitre 73 – Impôts et taxes

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente la principale recette du budget (plus de 2/3 des recettes) avec **25,81 M€.**

Le taux de TEOM, unique sur l'ensemble du territoire, est de 7,08 %.

3 - Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à **4,05 M€.**

Elles comprennent diverses subventions liées à la collecte sélective dont :

- la subvention d'ADELPHE pour le soutien à la tonne triée (2,4 M€),
- la subvention d'ECOFOLIO pour le soutien à la collecte des imprimés (0,24 M€),
- les participations versées par les éco-organismes afférentes à l'activité des pôles déchet Est (765 K€) et Ouest (502 K€).

4 - Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes du chapitre 75 soit **4,9 M€** concernent principalement :

- la participation du budget principal qui atteint **4,6 M€**. Il ne s'agit là que d'une inscription comptable nécessaire à l'équilibre du budget mais qui ne sera pas réalisée compte tenu de l'excédent antérieur cumulé sur ce budget. Elle sera supprimée lors de la première décision modificative au moment de la reprise des résultats antérieurs.

- les recettes liées au centre de valorisation énergétique (CVE) Rémival : droits d'usage garantie DU1 et proportionnel DU2 sur les recettes extérieures (197,5 K€), la redevance d'occupation du domaine public (50 K€) ainsi que l'intéressement à la vente de chaleur (70 K€).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 35,36 M€.

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	29 558 560	29 754 096
012 - Charges de personnel	5 339 810	5 467 690
65 - Charges de gestion courante	23 400	30 920
Total dépenses de gestion courante	34 921 770	35 252 706
66 - Charges financières	35 000	25 000
67 - Charges exceptionnelles	34 050	79 050
022 - Dépenses imprévues	5 000	5 244
Total dépenses réelles de fonctionnement	34 995 820	35 362 000
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 400 000	1 790 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 400 000	1 790 000
Total dépenses de fonctionnement	**36 395 820**	**37 152 000**

Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général *dont*	**29 558 560**	**29 754 096**
Contrats de prestations de services	24 406 100	24 527 500
Honoraires	158 200	147 400
Remboursements de frais au budget principal	605 762	616 358

Les charges à caractère général, en légère augmentation, **s'élèvent à 29,8 M€.**

Les contrats de prestations de services concentrent la grande majorité des crédits de fonctionnement du budget, pour un montant total de 24,53 M€ :

- 1,27 M€ pour les pôles Est (ex-SYCODEC) et Ouest (ex-SYCOMORE), au titre essentiellement des activités de traitement (bois, déchets verts, déchets dangereux),
- 20,17 M€ au titre du territoire de l'ex RM notamment :
  - la collecte traditionnelle des ordures ménagères : 6,67 M€,
  - la collecte des déchets recyclables : 2,18 M€,
  - l'incinération des ordures ménagères : 5,9 M€,

    - l’exploitation du centre de tri TRIVALFER : 2,66 M€,
    - l’exploitation des déchetteries : 2,1 M€,
- 3,08 M€ pour les conventions de prestations de services avec le SYVALOM.

Les contrats de prestations de services pourraient évoluer de la manière suivante :

- une révision des marchés entre 0,5 et 2 % (hausse des indices constatée),
- une très légère baisse des tonnages estimés en ordures ménagères (PLPDMA) et en tri sélectif,
- une légère augmentation des tonnages estimés pour le tri YOYO (entre – 200 tonnes pour les OM et + 200 tonnes sur le tri).

Chapitre 012 - Les charges de personnel

Les charges de personnel s’élèvent à **5,47 M€,** en augmentation de près de 2,4 %.

3. Les recettes d'investissement

Budget OM - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 689 000	2 903 000
23 - Immobilisations en cours	155 000	930 000
Total recettes d'équipement	2 844 000	3 833 000
10 - Dotations et fonds divers	400 000	300 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	5 000	5 000
27 - Autres immobilisations financières	5 000	5 000
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	0
Total recettes financières	410 000	310 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 400 000	1 790 000
041 - Opérations patrimoniales	2 000	7 000
Total recettes d'investissement	**4 656 000**	**5 940 000**

Les recettes réelles d'investissement (**4,14 M€)** comprennent principalement :

- 0,3 M€ au titre du FCTVA (chapitre 10),
- 2,9 M€ de recette d'emprunts (chapitre 16)

A ce titre, on rappellera que l'encours estimé au 1er janvier 2020 s'élève sur ce budget à 1,09 M€ en baisse de 25,2 %.

4. Les dépenses d'investissement

Les crédits inscrits, pour les dépenses d'équipement, s'élèvent à **4,5 M€.**

Parmi les opérations projetées en 2020 **au titre de l'investissement courant (4,47 M€)**, on peut citer :

- 2,8 M€ pour les travaux d'aménagement et de modernisation des déchetteries (Saint Brice Courcelles, Sillery, Witry-les-Reims),
- 0,8 M€ pour le financement de l'acquisition de bacs, de conteneurs et de bennes,
- 0,3 M€ pour le renouvellement des véhicules nécessaires au service.

Partie 4 – Le budget des transports publics de personnes

Le budget annexe des transports publics retrace l'ensemble des recettes et des dépenses liées au transport public de personnes.

Il intègre notamment les mouvements financiers relatifs au contrat de service public de transport urbain (MARS), au marché de transport de personnes à mobilité réduite (LUCKY STAR) et les dépenses liées au transfert des compétences de la Région (pour les lignes régulières sur le territoire).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Transports	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	59 553 120	60 166 700
Dépenses réelles de fonctionnement	58 602 120	59 318 700
Épargne brute	951 000	848 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	951 000	848 000

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 60,17 M€.

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
013 - Atténuation de charges	0	0
70 - Produits des services	325 926	325 000
73 - Impôts et Taxes	40 600 000	41 100 000
74 - Dotations et participations	18 013 453	18 216 668
75 - Autres produits de gestion courante	503 680	502 032
Total recettes de gestion courante	59 443 059	60 143 700
77 - Produits exceptionnels	110 061	23 000
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	59 553 120	60 166 700
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	249 000	152 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	249 000	152 000
Total recettes de fonctionnement	**59 802 120**	**60 318 700**

1. Chapitre 70 - Les produits des services

D'un montant de **325 K€,** les recettes du **chapitre 70** correspondent principalement :

- au remboursement par le concessionnaire de frais tels que le vidage des poubelles des stations de tramway et des arrêts de bus réalisés par la communauté urbaine à hauteur de 40 K€,
- au recouvrement de la TEOM pour le dépôt des autobus et le centre de maintenance du tramway (20 K€),
- aux recettes d'abonnements pour les services en faveur des personnes à mobilité réduite (220 K€) et pour les lignes régulières de transports interurbains (45 K€).

2. Chapitre 73 - Les impôts et taxes

Le chapitre 73 retrace le produit du versement transport (VT), qui s'élève **à 41,1 M€.** Le versement transport est dû par les entreprises de plus de 11 salariés (taux appliqué sur la masse salariale de l'entreprise).

Le produit du versement transport prend en compte :

- un taux de 1,8 % pour les communes ex-Reims Métropole,
- un lissage sur 12 années du taux de 1,8 % pour les communes hors ex-RM. en 2020, ce taux lissé passera à :
    - 0,93 % à Thillois,
    - 0,60 % pour les autres communes du Grand Reims.

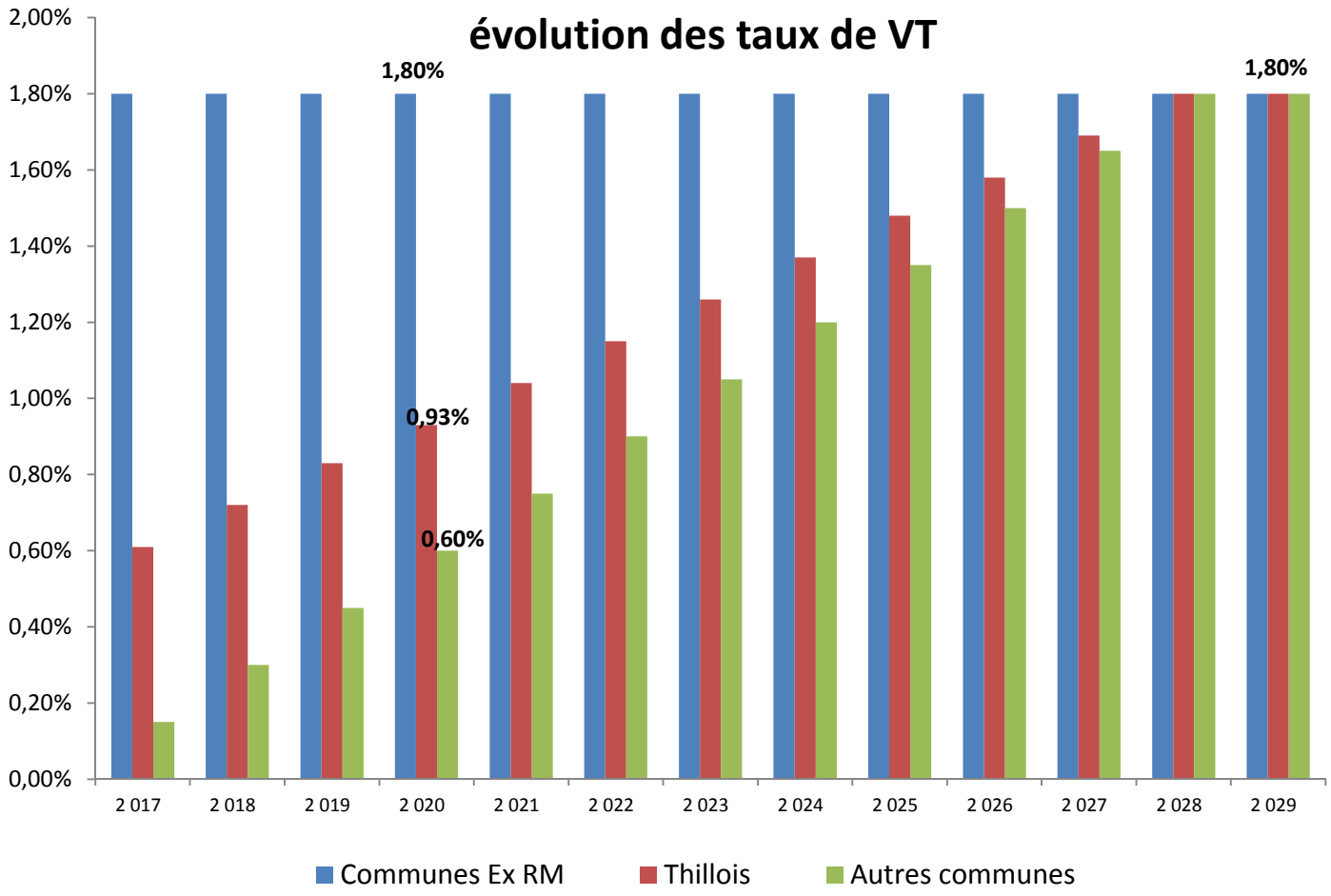

3. Chapitre 74 - Dotations et participations

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 74 - Dotations et participations *dont*	**18 013 453**	**18 216 668**
Subvention de la Région au projet Tramway	2 500 000	0
Participation d'équilibre du budget Principal	13 983 120	16 686 335
Participation du budget Principal au titre de la loi SRU	1 000 000	1 000 000
Compensation de la Région liée au transfert des lignes régulières	530 333	530 333

Le chapitre 74 s'établit à **18,2 M€** au BP 2020.

Ces recettes se composent principalement de :

- de la compensation de la Région liée au transfert des lignes régulières (530,3 K€),
- la subvention du budget principal au titre de la loi SRU (1 M€) ; ce montant correspond à la compensation financière des réductions tarifaires reconnues aux personnes bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire,
- de la subvention d'équilibre du budget principal (16,89 M€).

Il est à noter l'évolution sensible de la participation du budget principal de 2,7 M€, principalement expliquée par la fin de la participation de la Région (2,5 M€ annuellement) pour le projet Tramway.

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 (502 K€) enregistre principalement la compensation versée liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 59,32 M€.

Budget Transports - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	4 664 267	4 603 564
012 - Charges de personnel	252 980	242 980
014 - Atténuations de produits	28 000	30 000
65 - Charges de gestion courante	53 642 750	54 428 945
Total dépenses de gestion courante	58 587 997	59 305 489
67 - Charges exceptionnelles	10 200	10 211
022 - Dépenses imprévues	3 923	3 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	58 602 120	59 318 700
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 200 000	1 000 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 200 000	1 000 000
Total dépenses de fonctionnement	**59 802 120**	**60 318 700**

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le chapitre 011 affiche des dépenses à hauteur de **4,6 M€.** Elles concernent principalement :

- le remboursement au département de la Marne au titre du service MOBULYS, du transport de personnes à mobilité réduite sur les communes hors ex-Reims Métropole (250 K€),
- la reprise en régie directe, via des marchés avec des transporteurs, pour les quatre lignes interurbaines, précédemment gérées par la Région (630 K€), ainsi que pour le service en faveur des personnes à mobilité réduite, sur le périmètre de l'ex Reims Métropole (2,6 M€),
- les honoraires versés à hauteur de 295 K€, notamment pour l'assistance et les audits technique, juridique et financier, pour les expertises sécurité sur la ligne du tramway ou pour la démarche qualité,
- le remboursement de frais aux autres budgets pour 340 K€,
- la taxe foncière et la TEOM pour le centre de maintenance du tramway et le dépôt des autobus pour 146 K€,
- les dépenses liées au réseau de transport (marquages au sol, maintenance et renouvellement des équipements de priorité aux feux, vidage des poubelles aux stations de tramway et de bus ...) pour 255 K€.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Les dépenses de personnel (**chapitre 012**), s'élèvent à **243 K€,** en baisse de près de 4%.

3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Les crédits du **chapitre 014**, dédiés à la restitution de la taxe du versement transport s'élèvent à **30 K€.** Ce budget 2020 provisionne uniquement le remboursement pour les agents logés. En effet, les remboursements d'indus sont désormais directement déduits des recettes du versement transport.

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Le **chapitre 65 (54,4 M€)**, qui représente près de 92 % des dépenses réelles de fonctionnement, comprend :

- la subvention forfaitaire d'exploitation versée à MARS pour le réseau de bus et tramway (52,8 M€),
- la subvention au titre de la loi SRU qui s'élève à 1 M€, précédemment évoquée,
- la compensation à verser au délégataire pour la perte de recettes suite à la réforme des abonnements CCAS (340 K€).

3. La section d'investissement

Budget Transports - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 066 000	2 155 000
23 - Immobilisations en cours	10 000	10 000
Total recettes d'équipement	1 076 000	2 165 000
10 - Dotations et fonds divers	20 000	200 000
27 - Autres immobilisations financières	0	0
Total recettes financières	20 000	200 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 200 000	1 000 000
041 - Opérations patrimoniales	5 000	5 000
Total recettes d'investissement	**2 301 000**	**3 370 000**

En recettes, on notera que ce budget affiche principalement une recette d'emprunt d'équilibre de l'ordre de 2,15 M € et un produit estimé de FCTVA de l'ordre de 200 K€.

En matière de dépenses, les dépenses d'équipement représentent **3,2 M€** sur le budget 2020. Il est notamment prévu :

- les travaux pour la création d'un site propre sur le mail Jules César dans le cadre du projet Reims Grand Centre (2 M€),
- les travaux annuels d'aménagement sur les couloirs de bus et les aménagements liés à la sécurité du Tramway (700 K€),
- l'acquisition de véhicules pour le transport des personnes à mobilité réduite (240 K€).

Partie 5 – Le budget de l'eau potable

Le budget annexe de l'eau retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion de l'eau potable.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Eau	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	23 571 000	23 425 000
Dépenses réelles de fonctionnement	19 480 245	17 194 050
Épargne brute	4 090 755	6 230 950
Remboursement de capital	2 133 470	2 100 600
Épargne nette	1 957 285	4 130 350

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 23,43 M€.

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
013 - Atténuation de charges	1 000	0
70 - Produits des services	21 631 835	21 299 390
74 - Dotations et participations	512 500	447 200
75 - Autres produits de gestion courante	1 259 310	1 663 790
Total recettes de gestion courante	23 404 645	23 410 380
76 - Produits financiers	0	0
77 - Produits exceptionnels	166 355	14 620
Total recettes réelles de fonctionnement	23 571 000	23 425 000
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	619 000	695 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	619 000	695 000
Total recettes de fonctionnement	**24 190 000**	**24 120 000**

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 70 - Produits des sevices *dont*	**21 631 835**	**21 299 390**
Vente d'eau aux abonnés (part proportionnelle)	13 734 000	13 896 900
Redevance pour pollution d'origine domestique	4 370 000	2 900 000
Remboursement de frais par le budget principal et les budgets annexes (assainissement)	2 192 785	3 093 290

Les produits des services **(chapitre 70)** devraient s'établir en 2020 à **21,3 M€.**

Les ventes d'eau représentent 13,9 M€ soit 59,3 % des recettes totales, sur la base de tarifs inchangés.

La redevance perçue au profit de l'agence de l'eau Seine Normandie donne lieu à une dépense d'un montant équivalent (2,9 M€).

Les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget annexe de l'eau (3,09 M€), remboursées par le budget annexe de l'assainissement (2,8 M€) et le budget principal (0,27 M€). Il est à noter que cette recette est en hausse (+ 900 K€) pour mieux tenir compte des charges réellement supportées par le budget de l'eau pour le budget annexe de l'assainissement.

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment les locations de compteurs (1 M€), les frais d'accès au service (50 K€) et les remboursements des travaux réalisés pour le compte de tiers (300 K€).

2. Chapitre 74 – Dotations et participations

Les recettes du **chapitre 74** atteignent **447,2 K€** ; elles concernent principalement le financement par l'Agence de l'Eau des animations du réseau, de la protection des captages, et des études sur le réseau (342,2 K€) et la poursuite des partenariats avec le Burkina Faso – Ganzourgou dans le cadre de la coopération décentralisée (105 K€).

3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes inscrites au **chapitre 75** représentent **1,7 M€.**

Il est à noter l'inscription d'une enveloppe de 1,47 M€ au BP 2019 relative à la « surtaxe » versée par les délégataires. Le délégataire est tenu de percevoir pour le compte de la collectivité auprès des abonnés une redevance au titre de la mise à disposition des équipements. Cette part dite « surtaxe » est reversée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et des ex-EPCI suite à la création de la communauté urbaine.

Les autres crédits concernent principalement la participation des agents pour les titres restaurant (73,6 K€) ainsi que diverses recettes dont les produits du domaine pour les antennes téléphoniques situées sur les châteaux d'eau (74,6 K€) et la rémunération de l'Agence de l'eau en tant qu'exploitant des services eau et assainissement (40 K€).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 17,19 M€.

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	5 778 588	5 189 974
012 - Charges de personnel	8 133 180	8 169 420
014 - Atténuations de produits	4 504 000	3 000 000
65 - Charges de gestion courante	336 000	340 020
Total dépenses de gestion courante	18 751 768	16 699 414
66 - Charges financières	301 430	216 400
67 - Charges exceptionnelles	421 220	270 720
022 - Dépenses imprévues	5 827	7 516
Total dépenses réelles de fonctionnement	19 480 245	17 194 050
023 - Virement à la section d'investissement	1 209 755	3 425 950
042 - Transferts entre sections	3 500 000	3 500 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	4 709 755	6 925 950
Total dépenses de fonctionnement	**24 190 000**	**24 120 000**

5. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général *dont*	**5 778 588**	**5 189 974**
Achats d'eau	46 000	52 000
Fluides et carburants	904 200	834 700
Autres fournitures	418 228	369 678
Locaux (locations mobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	157 500	165 700
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	701 200	491 350
Redevance versée aux agences de l'eau	1 207 000	1 000 000
Remboursement de frais au budget principal	1 132 659	1 144 005

Le **chapitre 011** s'élève **à 5,2 M€** en 2020.

Outre les charges liées au fonctionnement courant du service, on peut citer :

- les redevances versées aux agences de l'eau (2,9 M€). Elles sont calculées sur les quantités d'eau consommées,
- les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget principal (1,1 M€) au profit du budget annexe de l'eau.

6. Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale représente 47,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, elle s'élève à **8,2 M€,** en quasi stabilité (+ 0,45 %).

7. Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour pollution d'origine domestique versée à l'Agence de l'eau constitue le principal poste de dépense de ce chapitre. Ce montant correspond au produit prévisionnel intégré en recettes (**2,9 M€).**

8. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante (**340 K€)** comprennent essentiellement :

- les créances admises en non-valeur (180 K€),
- les créances éteintes (50 K€),
- la compensation tarifaire versée à la Lyonnaise des Eaux sur le prix de l'eau facturé aux usagers de la commune de Cernay-les-Reims (100 K€).

9. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à **216,4 K€** en 2020 (dont 70 K€ au titre du Bail Emphytéotique Administratif pour l'usine de traitement des eaux de Couraux).

La dette propre du budget annexe devrait générer des frais financiers à hauteur de 145 K€ en 2020, soit une baisse de 75 K€ par rapport au BP 2019.

Sur ce budget, l'encours au 1er janvier 2020 est estimé à 17,49 M€.

10. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles atteignent 270 K€, dont la majorité des crédits concerne les subventions versées, dans le cadre des opérations de coopération décentralisée et la poursuite des partenariats avec le Burkina Faso (210 K€).

3. Les recettes d'investissement

Budget Eau - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
13 - Subventions d'investissement	1 571 900	904 300
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 153 345	6 669 750
23 - Immobilisations en cours	200 000	200 000
Total recettes d'équipement	13 925 245	7 774 050
165 - Dépôts et cautionnements reçus	15 000	15 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0
27 - Autres immobilisations financières	0	0
Total recettes financières	15 000	15 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 209 755	3 425 950
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 500 000	3 500 000
041 - Opérations patrimoniales	230 000	230 000
Total recettes d'investissement	**18 880 000**	**14 945 000**

Les subventions d'équipement (904,3 K€) comprennent principalement les subventions versées par l'Agence de l'eau. A cet effet, on peut citer les travaux d'interconnexion pour les communes Merfy - Chenay (65 K€) et pour les communes de Chaumuzy - Marfaux (352 K€), ainsi que la construction d'un réservoir sur les communes de Dontrien - Aubérive - Ponfaverger (330 K€). A cela s'ajoute une enveloppe de 123,6 K€ au titre du financement d'une étude sur les champs captants d'Avaux et de 15,8 K€ pour le Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette prévisionnelle d'emprunt de 4,71 M€. Au titre des recettes d'emprunt, on rappellera que les remboursements provisoires de capital représentent 1,96 M€ ; ils s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

4. Les dépenses d'investissement

Au regard de la programmation pluriannuelle des investissements, les crédits au titre des dépenses d'équipement pour 2020 s'élèvent à **9,49 M€.**

Pour 2020, parmi les actions qu'il convient de relever, on peut notamment citer:

En ce qui concerne les investissements, sont prévus :

- ✓ L'interconnexion des communes de Chaumuzy et Marfaux se terminera pour 765 K€, avec les travaux de raccordement des communes ;

- ✓ Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagement urbain (NPRU, Sernam-Boulingrin etc…)

Près de 6,2 M€ sont inscrits au budget principal 2020 au titre de l'investissement courant, parmi lesquels figurent :

- Des logiciels et licences : 5 K€,
- Des études : 140 K€,
- Du matériel d'adduction, compteurs et industriel : 700 K€,
- D'un achat de terrain : 173 K€,
- Renouvellement des compteurs de la communes de Warmeriville : 100 K€.

- ✓ **<u>Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagements urbains : 350 K€</u>**

Les travaux d'aménagements urbains nécessitent le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'eau. A cet effet, 350 K€ au budget de l'eau sont prévus pour accompagner les différents projets prévus sur 2020 : Place René Clair – Chemin vert – Socatrem – Concorde – Rives de Vesle.

✓ **Les travaux d'accompagnement de voirie : 2,4 M€**

Sur la base de la programmation des travaux de voirie qui sera arrêtée par les maires, des investigations préalables seront mises en œuvre permettant de définir les travaux de réparation ou de réhabilitation des réseaux.

Pour 2020, parmi les travaux d'accompagnement de voirie déjà connus qu'il convient de relever, on peut notamment citer les travaux dans les communes ci-dessous :

- Verzenay : 34 K€,
- Epoye : 60K€,
- Bétheniville : 70 K€,
- Pontfaverger : 128 K€,
- Witry les Reims : 150 K€,
- Beine Nauroy : 134 K€,
- Warmeriville : 150 K€,
- Bazancourt : 68 K€,
- Romigny : 138 K€,
- Marfaux : 370 K€,
- Ecueil : 200 K€,
- Muizon : 250 K€,
- Trigny : 160 K€,
- Courcy : 151 K€,
- Merfy : 75 K€,
- Cauroy les Hermonville : 61 K€.

✓ **Les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau : 1,5 M€**

- Le projet de démolition du Château d'eau Brimont démarrera pour 110 K€,
- Le projet de réhabilitation du Château d'eau Berméricourt se terminera pour un montant de 50 K€,

- Dans le cadre du projet de construction du réservoir Dontrien/Auberive/Vaudesincourt/Saint-Martin-l'Heureux, une étude est en cours pour déterminer l'opportunité des travaux et devrait conduire à la réalisation des travaux estimés à 800 K€ pour 2020,
- Le projet d'Interconnexion des communes de Muizon avec Gueux va être étudié et devrait aboutir sur un début de réalisation des travaux pour un montant de 216 K€,
- Une station de traitement des pesticides à Romigny sera créée pour 150 K€,
- La poursuite de la réhabilitation du château d'eau d'Auménancourt pour 100 K€,
- Divers travaux de sécurisation des captages d'eau pour 61 K€.

✓ **Les travaux de remplacement de branchements en plomb : 0,3 M€**

Il est prévu des travaux :

- Sur le territoire de Champagne Vesle : Travaux de renouvellement branchements plomb (15 env.) pour 36 K€,
- Sur le territoire de Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims : Remplacement de branchements en plomb pour 200 K€,
- Sur le territoire de Fismes Ardre et Vesle : Remplacement de branchements en plomb pour 100 K€.

✓ **Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,6 M€**

Le renouvellement des réseaux d'eau potable est une priorité sur certains territoires pour lesquels le rendement des réseaux ne respecte pas la réglementation ou lorsque ce dernier est défaillant. Les travaux sont prévus sur la commune de Châlons sur Vesle pour le renouvellement du réseau intercommunal pour un total pour 2020 de 350 K€.

Par ailleurs, divers projets d'extension sont programmés pour un total de 315 K€.

Partie 6 – Le budget de l'assainissement

Le budget annexe de l'assainissement retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion du service public d'assainissement collectif.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Assainissement	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	28 345 000	27 565 000
Dépenses réelles de fonctionnement	16 880 700	18 352 000
Épargne brute	11 464 300	9 213 000
Remboursement de capital	3 278 000	3 234 000
Épargne nette	8 186 300	5 979 000

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 27,57 M€.

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
013 - Atténuation de charges	0	0
70 - Produits des services	22 842 299	22 123 794
74 - Dotations et participations	2 490 000	3 553 000
75 - Autres produits de gestion courante	2 689 200	1 793 670
Total recettes de gestion courante	28 021 499	27 470 464
76 - Produits financiers	93 000	77 000
77 - Produits exceptionnels	230 501	17 536
Total recettes réelles de fonctionnement	28 345 000	27 565 000
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	1 817 000	1 974 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 817 000	1 974 000
Total recettes de fonctionnement	**30 162 000**	**29 539 000**

Chapitre 70 – Produits des services

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 70 - Produits et services dont	**22 842 299**	**22 123 794**
Redevance d'assainissement collectif	15 750 500	14 790 700
Contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	3 902 960	3 900 000
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	2 640 000	2 200 000

Les produits des services **(chapitre 70)** devraient s'établir en 2020 à **22,12 M€.**

La redevance d'assainissement collectif représente plus de la moitié des recettes, soit 14,8 M€.

La redevance pour modernisation du réseau de collecte, pour le compte de l'Agence de l'eau, donne lieu à une dépense du même montant (2,2 M€).

La contribution du budget principal (3,9 M€) couvre la charge que représente la gestion des eaux pluviales par ce budget, le réseau d'assainissement étant en partie unitaire. Cette contribution est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-2.

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment le remboursement des travaux réalisés pour le compte de tiers (300 K€) et les participations aux frais de branchements (767,7 K€).

Chapitre 74 – Dotations et participations

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 74 - Dotations et participations	**2 490 000**	**3 553 000**
Primes d'épuration	1 750 000	1 750 000
Subvention d'exploitation diverses	740 000	1 803 000

Les recettes **du chapitre 74** atteignent **3,55 M€** et concernent essentiellement le financement par l'Agence de l'Eau de :

- la prime d'épuration (1,8 M€),
- les subventions au titre de l'animation du réseau pour la mise en conformité, le contrôle et le conseil (95 K€),
- la poursuite des partenariats avec le Burkina Faso – Ganzourgou dans le cadre de la coopération décentralisée (105 K€),
- les subventions dans le cadre de branchements privatifs, à reverser aux propriétaires (1,6 M€). Elles concernent les territoires de :
  - Champagne Vesle (120 K€),
  - Fismes Ardre et Vesle avec les communes de Prouilly (100 K€), Courville et Mont sur Courville (185 K€), Saint Gilles et Fismes (118 K€),
  - Beine Bourgogne avec les communes de Lavannes, Caurel et Witry les Reims (290 K€), Bourgogne et Fresnes (790 K€).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les produits de gestion courante (**chapitre 75**) devraient s'établir en 2020 à près de **1,8 M€.**

Ils comprennent essentiellement :

- la part supportée par les agents de la collectivité sur les titres restaurants (40,9 K€),

- la part dite « surtaxe » versée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et ex-EPCI suite à la création de la communauté urbaine (1,75 M€). Le délégataire est tenu de percevoir pour le compte de la collectivité auprès des abonnés la part collectivité (redevance au titre de la mise à disposition des équipements) s'ajoutant à sa rémunération propre.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 18,35 M€.

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	8 371 439	9 325 879
012 - Charges de personnel	4 110 280	4 290 600
014 - Atténuations de produits	2 774 000	2 300 000
65 - Charges de gestion courante	210 000	290 020
Total dépenses de gestion courante	15 465 719	16 206 499
66 - Charges financières	405 000	285 000
67 - Charges exceptionnelles	1 005 000	1 855 000
022 - Dépenses imprévues	4 981	5 501
Total dépenses réelles de fonctionnement	16 880 700	18 352 000
023 - Virement à la section d'investissement	8 631 300	6 537 000
042 - Transferts entre sections	4 650 000	4 650 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	13 281 300	11 187 000
Total dépenses de fonctionnement	**30 162 000**	**29 539 000**

Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général *dont*	**8 371 439**	**9 325 879**
Electricité	1 519 000	1 469 500
Fluides et carburants	226 000	229 800
Produits de traitement et réactifs	698 000	704 500
Autres fournitures	668 920	629 420
Locaux (locations mobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	84 730	87 330
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	631 280	675 210
Remboursement de frais au budget principal et budget eau	3 043 722	3 959 142
Valorisation des boues	514 000	612 000

Les dépenses du **chapitre 011** sont en forte augmentation (+ 950 K€), et atteignent **9,3 M€.**

Ces crédits concernent le fonctionnement général du service d'assainissement : électricité, carburants, achat de produits de traitement…

Cette hausse s'explique principalement par l'ajustement des remboursements de frais au budget de l'eau et au budget principal (3,96 M€) au titre des charges supportées par ces derniers en matière d'assainissement (exemple : personnels rémunérés sur le budget de l'eau et travaillant en partie sur les enjeux d'assainissement).

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel atteignent un montant de **4,29 M**€ au BP 2020. Contrairement au budget de l'eau, elles ne représentent que 23 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les liens entre ces deux budgets annexes sont étroits du fait de l'affectation des agents au sein de la même direction. Il convient donc de les rapprocher. Ces charges font également l'objet de remboursement pour les agents mutualisés.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'eau constitue le principal poste de dépense de ce chapitre et s'établit à **2,3 M€.** Cette redevance fait l'objet d'une recette de même montant (au chapitre 70).

Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à **285 K€.**

La dette propre du budget annexe devrait générer des frais financiers à hauteur de 270 K€ en 2020, soit une baisse de 105 K€ par rapport au BP 2019.

Sur ce budget, l'encours au 1er janvier 2020 devrait atteindre 25,76 M€.

Ces charges intègrent également une opération de swap avec des intérêts à payer estimés à hauteur de 15 K€. Compte tenu de la recette retranscrite au chapitre 76 (77 K€), le gain net de cette opération s'élèverait à 62 K€.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **1,86 M€.** Elles correspondent principalement :

- au reversement aux propriétaires des subventions de l'Agence de l'eau au titre de travaux sur le réseau d'assainissement, précédemment mentionnées, (1,6 M€),
- aux subventions versées dans le cadre des opérations de coopération décentralisée et plus spécifiquement à la poursuite des partenariats avec le Burkina Faso – Ganzourgou (210 K€).

3 Les recettes d'investissement

Budget Assainissement - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
13 - Subventions d'investissement	5 388 771	3 065 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 745 929	14 622 000
23 - Immobilisations en cours	300 000	300 000
Total recettes d'équipement	22 434 700	17 987 000
10 - Dotations et fonds divers	0	0
165 - Dépôts et cautionnements reçus	11 000	11 000
27 - Autres immobilisations financières	5 000	5 000
Total recettes financières	16 000	16 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	8 631 300	6 537 000
040 - Opérations d'ordre entre sections	4 650 000	4 650 000
041 - Opérations patrimoniales	30 000	80 000
Total recettes d'investissement	**35 762 000**	**29 270 000**

Les subventions d'équipement (**3,07 M€**) comprennent principalement les subventions versées par l'Agence de l'eau. A cet effet, on peut citer les travaux de mise en assainissement collectif sur la commune de Bouleuse (560 K€), ainsi que la création d'un réseau sur la commune de Saint Gilles (438,7 K€). A cela s'ajoute une enveloppe de 355 K€ au titre du financement des études de diagnostics et de 450,8 K€ au titre de la mise en œuvre du plan d'action suite à ce diagnostic sur le

réseau d'assainissement. Sont également inscrits les crédits à hauteur de 1 M€ pour les travaux de réhabilitation du réseau.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette prévisionnelle d'emprunt de 10,96 M€. Pour mémoire, les remboursements provisoires de capital représentent 3,66 M€ et s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

4. Les dépenses d'investissement

Au regard de la programmation pluriannuelle des investissements, les crédits au titre des investissements pour 2020 s'élèvent à près de **20 M€.**

Pour 2020, parmi les actions qu'il convient de relever, on peut notamment citer:

- ✓ Les systèmes d'assainissement de Chambrecy et de Ville en Tardenois seront réhabilités et verront la création d'une seule station d'épuration, le montant global du projet s'élevant à 850 K€ pour 2020,

- ✓ En 2020, les travaux de mise en place de l'assainissement collectif pour Saint Gilles à hauteur de 333 K€,

- ✓ Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagement urbain (NPRU, Sernam Boulingrin etc…),

- ✓ L'assainissement de la commune de Bourgogne Fresne se terminera. Le montant total de ces travaux s'élèvera à 14 M€, dont 1,835 M€ pour l'année 2020.

Près de 14,8 M€ sont inscrits au budget principal 2020 au titre de l'investissement courant, parmi lesquels figurent :

- Des études de diagnostic et d'interconnexion pour 913 K€. sur l'ensemble du territoire
- Trois hydrocureuses (STEP et Exploitation assainissement) seront remplacées pour un montant total de 670 K€,
- Le renouvellement du matériel de la STEP de Reims pour 582 K€ (moteur, motoréducteur, agitateur, pompe, matériel industriel),
- La fin de remise en état de la station de lavage des sables est prévue pour 163 K€,
- Plusieurs stations de relèvement dont celles de Villers aux Nœuds et Champfleury devront être modifiées pour 120 K€.,
- La réalisation d'inspections télévisées, le curage des réseaux, la remise à niveau de regard et la réparation de branchements et réseaux s'élèveront à 1 M€,
- Des travaux à la demande de tiers pour 300 K€,
- Des travaux de réhabilitation de la station d'épuration à hauteur de 450 K€.

✓ **<u>Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagements urbains : 339 K€</u>**

Les travaux d'aménagements urbains nécessitent le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'assainissement,

A cet effet, 339 M€ au budget de l'assainissement sont prévus pour accompagner les différents projets prévus sur 2020 : Place René Clair – Chemin vert – Socatrem – Concorde – Rives de Vesle.

.

✓ **<u>Les travaux d'accompagnement de voirie : 5,56 M€</u>**

Sur la base des travaux de voirie, des investigations préalables seront mises en œuvre permettant de définir les travaux de réparation ou de réhabilitation des réseaux.

Pour 2020, parmi les travaux d'accompagnement de voirie déjà connus qu'il convient de relever, on peut notamment citer les travaux dans les communes ci-dessous :

- Trépail : 180 K€,
- Bétheniville : 64 K€,
- Pontfaverger : 100 K€,
- Witry les Reims : 135 K€,
- Beine Nauroy : 126 K€,
- Warmeriville : 135 K€,
- Bazancourt : 51 K€,
- Fismes : 992 K€,
- Jonchery sur Vesle : 191 K€,
- Prouilly : 44 K€,
- Crugny : 32 K€
- Ecueil : 248 K€,
- Muizon : 557 K€,
- Trigny : 115 K€,
- Cauroy les Hermonville : 40 K€,
- Hermonville : 30 K€.

✓ **Travaux de renouvellement des systèmes d'assainissement : 1,189 M€**

- Réhabilitation des systèmes d'assainissement de Pouillon Thil pour un montant total de 300 K€,
- L'extension réseaux Fismes Route de Chéry Chartreuve aura lieu pour 489 K€,
- La réhabilitation du système d'assainissement collectif (réhabilitation réseaux et reconstruction STEP et extensions de collecte) de Cuisles pour 400 K€.

✓ **Plan d'action issu de l'étude diagnostic du système d'assainissement : 1,31 M€**

Le plan d'action issu de l'étude diagnostic du système d'assainissement du pôle de Reims Métropole sera mis en œuvre à hauteur de 1,31 M€ : Déjumelages rue de St Léonard, Réhabilitation réseaux rue Martin Peller, Chemin des femmes, rue du Ct Barbier.

✓ **La création de nouveaux systèmes d'assainissement : 1,3 M€**

En 2020 se poursuivront les études et les travaux de l'assainissement général de la commune de Bouleuse pour 1,350 M€

Partie 7 – Le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ce budget annexe dédié à l'activité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) doit être équilibré en dépenses et en recettes, et doit être financé par les redevances des usagers. Il s'agit d'un budget dont les mouvements s'établissent uniquement en section de fonctionnement.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget SPANC	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	532 400	971 000
Dépenses réelles de fonctionnement	532 400	971 000
Épargne brute	0	0
Remboursement de capital	0	
Épargne nette	0	0

1. Les recettes de fonctionnement

Budget SPANC - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
013 - Atténuation de charges	0	0
70 - Produits des services	82 400	71 000
74 - Dotations et participations	450 000	900 000
75 - Autres produits de gestion courante	0	0
Total recettes de gestion courante	532 400	971 000
76 - Produits financiers	0	0
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	532 400	971 000
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**532 400**	**971 000**

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 971 K€ et comprennent :

- le produit des redevances d'assainissement non collectif à hauteur de 50 K€. Ces redevances sont dues au titre des contrôles effectués, notamment des contrôles de conception, d'implantation et d'exécution, des contrôles périodiques, des contrôles pour cessions, les premiers diagnostics, les analyses rejets …,
- la facturation dans le cadre des opérations pour compte de tiers (21 K€),

- les subventions (900 K€), reçues de l'Agence de l'eau pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement non collectif (ANC) non conformes, qui sont reversées aux particuliers.

2. Les dépenses de fonctionnement

Budget SPANC - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	532 400	71 000
012 - Charges de personnel	0	0
014 - Atténuations de produits	0	0
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	532 400	71 000
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	0	900 000
022 - Dépenses imprévues	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	532 400	971 000
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0	0
Total dépenses de fonctionnement	**532 400**	**971 000**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 971 K€ et se composent :

- du remboursement de frais au budget annexe de l'assainissement pour 50 K€. En effet, les moyens étant mutualisés, les charges de personnel et les frais de fonctionnement sont supportés par le budget de l'assainissement. Il convient donc au budget SPANC de rembourser ces charges,
- des travaux effectués par la communauté urbaine sur le domaine privé des particuliers, refacturés (21 K€),
- du reversement aux particuliers des subventions reçues par l'Agence de l'Eau (900 K€).

Partie 8 – Les budgets à vocation touristique

1. Le budget du Phare de Verzenay

L'objet de ce budget consiste en la gestion du musée et de l'espace de vente associé situé à Verzenay (pôle Vesle et Coteaux).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	378 240	477 050
Dépenses réelles de fonctionnement	368 240	457 050
Épargne brute	10 000	20 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	10 000	20 000

La section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
013 - Atténuation de charges	1920	2110
70 - Produits des services	255 000	268 860
74 - Dotations et participations	119 320	204 080
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	377 240	476 050
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	378 240	477 050
023 - Virement à la section d'investissement	0	
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**378 240**	**477 050**

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- les droits d'entrées au musée : 120 K€,
- la vente de produits dans l'espace de vente : 135 K€.

Enfin, **une participation du budget principal est prévue à hauteur de 201,1 K€** pour assurer l'équilibre de ce budget. Il est à noter l'augmentation de près de 92 K€

de BP à BP, expliquée notamment par la hausse des charges de personnel (+ 31,1 K€) et l'inscription de crédits pour une étude de faisabilité sur le devenir du Phare (40 K€).

Budget Phare de Verzenay Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	183 000	240 650
012 - Charges de personnel et frais assimilés	183 240	214 380
65 - Charges de gestion courante	500	520
Total dépenses de gestion courante	366 740	455 550
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	500	500
022 - Dépenses imprévues	1 000	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	368 240	457 050
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 000	20 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	10 000	20 000
Total dépenses de fonctionnement	**378 240**	**477 050**

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur trois postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (214,4 K€),
- les charges de fonctionnement général du musée notamment l'achat de fournitures dédiées à la vente, l'énergie et les contrats de prestations de services (nettoyage des vitres, maintenance ascenseur, location de fontaines à eau…) pour 200,7 K€,
- une étude de faisabilité sur le devenir du Phare à hauteur de 40 K€.

La section d'investissement

Budget Phare de Verzenay Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
13 - Subventions d'investissement	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	68 400	0
Total recettes d'équipement	68 400	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	200	1 000
Total recettes financières	200	1 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 000	20 000
Total des recettes d'investissement	**78 600**	**21 000**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 21 K€ au BP 2020.

Ces crédits concernent uniquement les dépenses d'équipement, et sont affectés principalement aux travaux d'aménagement du jardin remarquable et à l'acquisition de matériels divers pour son entretien.

On notera l'absence d'inscription d'emprunt pour l'équilibre de cette section d'investissement.

2. Le budget du Camping de Val de Vesle

Ce budget retranscrit les flux financiers liés à la gestion d'un camping de 50 emplacements, ouvert du 1er avril au 15 octobre, situé à Val de Vesle (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles d'exploitation	122 780	119 530
Dépenses réelles d'exploitation	116 780	114 530
Épargne brute	6 000	5 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	6 000	5 000

La section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'exploitation (en euros)	BP 2019	BP 2020
70 - Ventes de produits, prestations …	117 000	117 000
74 - Subvention d'exploitation	3 300	0
75 - Autres produits de gestion courante	1 480	1 530
Total recettes de gestion courante	121 780	118 530
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles d'exploitation	122 780	119 530
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 000	8 500
Total recettes d'ordre d'exploitation	9 000	8 500
Total recettes d'exploitation	**131 780**	**128 030**

Parmi les recettes réelles de fonctionnement (119,5 K€), on peut citer principalement les droits d'entrée (emplacements) pour 117 K€.

Budget Camping de Val de Vesle Dépenses d'exploitation (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	45 450	46 460
012 - Charges de personnel et frais assimilés	69 500	66 500
65 - Charges de gestion courante	550	570
Total dépenses de gestion courante	115 500	113 530
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	500	500
022 - Dépenses imprévues	780	500
Total dépenses réelles d'exploitation	116 780	114 530
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 000	13 500
Total dépenses d'ordre d'exploitation	15 000	13 500
Total dépenses d'exploitation	**131 780**	**128 030**

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (66,5 K€),
- les charges de fonctionnement général du camping, notamment les fluides, la location de la maison à la commune de Val de Vesle, les contrats de prestations de services (nettoyage des locaux) pour 46,5 K€.

La section d'investissement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	35 000	79 450
Total recettes d'équipement	35 000	79 450
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 000	13 500
Total des recettes d'investissement	**50 000**	**92 950**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 92,95 K€ au BP 2020.

Ces crédits concernent principalement les dépenses d'équipement (83,45 K€), et sont affectés principalement aux frais d'études pour l'aménagement du camping et à l'acquisition de matériels divers pour son entretien.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette d'emprunt à hauteur de 79,5 K€.

Partie 9 – Les budgets à vocation patrimoniale

1. Le budget de la MARPA de Pargny les Reims

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment à Pargny-les-Reims (pôle Champagne Vesle). Plus précisément, il s'agit d'une unité de vie (24 places), non médicalisée, gérée par l'association de gestion de la MARPA les Sources.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget MARPA de Pargny les Reims	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	56 090	56 590
Dépenses réelles de fonctionnement	22 250	23 900
Épargne brute	33 840	32 690
Remboursement de capital	42 000	42 000
Épargne nette	-8 160	-9 310

La section de fonctionnement

Budget MARPA de Pargny les Reims Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
70 - Produits des services	1 200	1 200
74 - Dotations et participations	0	500
75 - Autres produits de gestion courante	54 890	54 890
Total recettes de gestion courante	56 090	56 590
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	56 090	56 590
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**56 090**	**56 590**

Les recettes de fonctionnement retracent principalement les loyers payés par l'occupant du site (loyers et remboursement de charges).

Budget MARPA de Pargny les Reims Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	5 250	8 400
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	0
65 - Charges de gestion courante	500	500
Total dépenses de gestion courante	5 750	8 900
66 - Charges financières	15 000	14 000
67 - Charges exceptionnelles	500	500
022 - Dépenses imprévues	1 000	500
Total dépenses réelles de fonctionnement	22 250	23 900
023 - Virement à la section d'investissement	33 840	32 690
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	33 840	32 690
Total dépenses de fonctionnement	**56 090**	**56 590**

Au titre des dépenses, on relève essentiellement les charges relevant du propriétaire (entretien du bâti, assurance, taxe foncière) et le remboursement des intérêts de la dette (14 K€).

La section d'investissement

Budget MARPA de Pargny les Reims Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	64 660	99 310
Total recettes d'équipement	64 660	99 310
10 - Dotations et fonds divers	0	5 000
Total recettes financières	0	5 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	33 840	32 690
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total des recettes d'investissement	**98 500**	**137 000**

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de recette d'emprunt à hauteur de 99,3 K€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 137 K€ au BP 2020 et concernent essentiellement les dépenses d'équipement (95 K€) et le remboursement en capital prévu (42 K€).

L'encours de la dette sur ce budget atteint 1 023 K€ au 1er janvier 2020.

2. Le budget Pôle multiservices de Ville en Tardenois

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment situé à Ville-en-Tardenois (pôle Tardenois). Ce bâtiment est dédié à la location de surfaces (esthéticienne, notaire, coiffeur…).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	17 500	17 600
Dépenses réelles de fonctionnement	15 460	15 820
Épargne brute	2 040	1 780
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	2 040	1 780

La section de fonctionnement

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
70 - Produits des services	4 500	4 500
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	13 000	13 100
Total recettes de gestion courante	17 500	17 600
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	17 500	17 600
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**17 500**	**17 600**

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par les occupants du site (loyers et remboursement de charges).

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	14 460	14 320
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	0
65 - Charges de gestion courante	500	500
Total dépenses de gestion courante	14 960	14 820
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	500	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	15 460	15 820
023 - Virement à la section d'investissement	2 040	1 780
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	2 040	1 780
Total dépenses de fonctionnement	**17 500**	**17 600**

Au titre des dépenses, on relève essentiellement les charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti, d'assurance mais aussi de paiement de la taxe foncière.

La section d'investissement

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 960	10 000
Total recettes d'équipement	6 960	10 000
165 - Dépôts et cautionnement reçus	1 500	1 500
Total recettes financières	1 500	1 500
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 040	1 780
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total des recettes d'investissement	**10 500**	**13 280**

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette d'emprunt à hauteur de 10 K€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 11,5 K€ au BP 2020 et concernent principalement les dépenses d'équipement (10 K€).

3. Le budget Développement Economique – Bail commercial de Muizon

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment industriel situé à Muizon (pôle Champagne Vesle). Ce bâtiment est dédié à :

- l'hébergement d'une association, l'atelier et la main, chargée de sensibiliser aux métiers de l'artisanat,
- la location à une entreprise de surgelés.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	23 600	24 250
Dépenses réelles de fonctionnement	13 300	12 850
Épargne brute	10 300	11 400
Remboursement de capital	6 000	6 200
Épargne nette	4 300	5 200

La section de fonctionnement

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
70 - Produits des services	200	250
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	23 400	24 000
Total recettes de gestion courante	23 600	24 250
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	23 600	24 250
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**23 600**	**24 250**

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers et charges payés par l'occupant du bâtiment.

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	8 300	8 350
65 - Charges de gestion courante	500	500
Total dépenses de gestion courante	8 800	8 850
66 - Charges financières	3 000	3 000
67 - Charges exceptionnelles	500	500
022 - Dépenses imprévues	1 000	500
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 300	12 850
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 300	11 400
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	10 300	11 400
Total dépenses de fonctionnement	**23 600**	**24 250**

Au titre des dépenses, figurent essentiellement l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti, d'assurance mais aussi de paiement de la taxe foncière (8,35 K€) et le remboursement des intérêts de la dette (3 K€).

La section d'investissement

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 900	4 000
Total recettes d'équipement	4 900	4 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 300	11 400
Total des recettes d'investissement	**15 200**	**15 400**

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de recette d'emprunt à hauteur de 4 K€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 15,4 K€ au BP 2020 et concernent essentiellement les dépenses d'équipement (9,2 K€) et le remboursement en capital prévu (6,2 K€).

L'encours de la dette sur ce budget atteint 65 K€ au 1er janvier 2020.

4. Le budget Z.A. de Poilly

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment artisanal situé dans la zone artisanale de Poilly (pôle Tardenois). Le bâtiment est occupé par une scierie.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget ZA de Poilly	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	20 200	20 200
Dépenses réelles de fonctionnement	26 450	18 110
Épargne brute	-6 250	2 090
Remboursement de capital	22 000	23 000
Épargne nette	-28 250	-20 910

La section de fonctionnement

Budget ZA de Poilly Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
70 - Produits des services	4 200	4 200
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	16 000	16 000
Total recettes de gestion courante	20 200	20 200
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	20 200	20 200
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 250	6 700
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 250	6 700
Total recettes de fonctionnement	**26 450**	**26 900**

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'artisan occupant le bâtiment ainsi que les charges locatives. Ce budget a été construit sur la présence d'un locataire, actuellement en procédure de liquidation judiciaire. Le bâtiment pourrait être aussi cédé à un nouvel occupant.

En outre, la dernière échéance de reprise de provision (6,7 K€) sera réalisée en 2020. Cette dernière avait été constituée en 2012 au regard de retard de paiement afférent en loyer. Elle a été reprise, année après année, sur la base du plan d'apurement établi.

Budget ZA de Poilly Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	22 440	12 110
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	0
65 - Charges de gestion courante	510	3 500
Total dépenses de gestion courante	22 950	15 610
66 - Charges financières	3 000	2 000
67 - Charges exceptionnelles	500	500
Total dépenses réelles de fonctionnement	26 450	18 110
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	8 790
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0	8 790
Total dépenses de fonctionnement	**26 450**	**26 900**

Au titre des dépenses, figurent principalement l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti mais aussi de paiement de la taxe foncière (12,1 K€) et le remboursement des intérêts de la dette pour 2 K€.

La section d'investissement

Budget ZA de Poilly Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	42 250	35 910
Total recettes d'équipement	42 250	35 910
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	8 790
Total des recettes d'investissement	**42 250**	**44 700**

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de recette d'emprunt à hauteur de 35,9 K€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 44,7 K€ au BP 2020 et concernent essentiellement les dépenses d'équipement (15 K€) et le remboursement en capital prévu (23 K€).

L'encours de la dette sur ce budget atteint 32 K€ au 1er janvier 2020.

Partie 10 – Les budgets à vocation économique

1. Le budget de la ZAC de Bezannes

La ZAC de Bezannes représente 172 hectares dédiés aux services, à l'habitat et aux loisirs (golf).

La section de fonctionnement

Budget ZAC Bezannes - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
70 - Produits des services…	5 100 000	5 900 000
74 - Dotations, subventions et participations	230 000	30 000
75 - Autres produits de gestion courante	6 545	6 660
Total recettes de gestion courante	5 336 545	5 936 660
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	5 337 545	5 937 660
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 640 000	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	8 660 000	0
Total recettes de fonctionnement	**13 997 545**	**5 937 660**

On relèvera que les recettes de fonctionnement comprennent principalement 5,9 M€ de cessions de terrains et 30 K€ de participations pour l'accès des voies publiques.

Budget ZAC Bezannes - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	3 516 000	4 332 720
012 - Charges de personnel	0	0
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 603 940
Total dépenses de gestion courante	3 517 000	5 936 660
66 - Charges financières	20 000	0
67 - Charges exceptionnelles	3 000	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 540 000	5 937 660
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 437 545	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	10 457 545	0
Total dépenses de fonctionnement	**13 997 545**	**5 937 660**

Les dépenses à caractère général (4,3 M€) comprennent essentiellement :

- 2,1 M€ de travaux de voirie,
- 575 K€ de travaux sur réseaux secs,
- 452 K€ de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement,

- 90 K€ de fouilles archéologiques,
- 400 K€ de travaux d’espaces verts,
- 457 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Pour mémoire, le besoin d’emprunt sur les budgets ZAC et parcs d’activités est géré via une avance remboursable au budget principal. Le stock d’avances remboursables sur ce budget a été soldé au compte administratif 2018.

2. Le budget du parc d'activités de la Malle

Le parc d'activités de la Malle est constitué de 15 hectares à vocation artisanale et industrielle à Saint Brice Courcelles.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activites de la Malle - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
70 - Produits des services…	0	170 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	1 000	171 000
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	2 000	172 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	64 800	223 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000	15 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	84 800	238 000
Total recettes de fonctionnement	**86 800**	**410 000**

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 410 K€, comprennent principalement le produit des cessions de terrains (170 K€) et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (223 K€).

Budget Parc d'Activité de la Malle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	41 800	35 000
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	42 800	36 000
66 - Charges financières	20 000	15 000
67 - Charges exceptionnelles	2 000	2 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	64 800	53 000
042 - Opérations d'ordre transférées entre section	2 000	342 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000	15 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	22 000	357 000
Total dépenses de fonctionnement	**86 800**	**410 000**

D'un montant global de 53 K€, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :

- 10 K€ d'entretien des voiries intercommunales,
- 8,6 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 15 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2020.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Malle - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	62 800	0
Total recettes d'équipement	62 800	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000	342 000
Total recettes d'investissement	**64 800**	**342 000**

Les recettes d'investissement, d'un montant de 342 K€, concernent exclusivement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Parc d'Activités de la Malle - Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	119 000
Total recettes d'équipement	**0**	**119 000**
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	64 800	223 000
Total des dépenses d'investissement	**64 800**	**342 000**

Les dépenses d'investissement d'un montant de 342 K€, comprennent pour 223 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains et 119 K€ de remboursement d'avances au budget principal.

Le stock d'avances remboursables estimé au 31 décembre 2020 s'élève à 4,15 M€.

3. Le budget du parc d'activités de la Husselle

Le parc d'activités de la Husselle est composé de 2 tranches (24,5 hectares au total) à vocation artisanale à Bétheny.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
70 - Produits des services…	660 000	790 000
74 - Dotations, subventions et participations	797 550	0
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	1 458 550	791 000
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	1 459 550	792 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 648 450	1 586 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	25 000	20 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 673 450	1 606 000
Total recettes de fonctionnement	**3 133 000**	**2 398 000**

Les recettes de fonctionnement (2,4 M€) comprennent principalement :

- les produits de cessions de terrains (790 K€),
- les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (1,59 M€).

Budget Parc d'Activité de la Husselle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	961 450	774 000
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	962 450	775 000
66 - Charges financières	25 000	20 000
67 - Charges exceptionnelles	1 000	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	988 450	796 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 119 550	1 582 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	25 000	20 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	2 144 550	1 602 000
Total dépenses de fonctionnement	**3 133 000**	**2 398 000**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 796 K€ et comprennent notamment :

- 400 K€ d'acquisitions foncières,
- 200 K€ de fouilles archéologiques,
- 112,3 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Notons les frais financiers à hauteur de 20 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2020.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	4 000
Total recettes d'équipement	0	4 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 119 550	1 582 000
Total recettes d'investissement	**2 119 550**	**1 586 000**

Les recettes d'investissement, d'un montant de 1,59 M€, comprennent d'une part, la constatation d'une nouvelle avance au budget principal (4 K€) et d'autre part, les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (1,58 M€).

Le stock d'avances remboursables estimé au 31 décembre 2020 s'élève à 5,65 M€.

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	471 100	0
Total dépenses d'équipement	471 100	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 648 450	1 586 000
Total dépenses d'investissement	**2 119 550**	**1 586 000**

Les dépenses d'investissement d'un montant de 1,59 M€, concernent exclusivement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

4. Le budget Z.A. du Val des Bois

Créée en 1995, la ZA du Val des Bois comprend une trentaine d'hectares (tranches 1 à 5), localisés sur les communes d'Isles-sur-Suippe et de Warmeriville (pôle Vallée de la Suippe).

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
70 - Produits des services	100 000	63 000
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	1 000
Total recettes de gestion courante	100 000	64 000
77 - Produits exceptionnels	0	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	100 000	65 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	185 000	148 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 000	10 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	195 000	158 000
Total recettes de fonctionnement	**295 000**	**223 000**

On relèvera que les recettes de fonctionnement comprennent notamment 63 K€ de cessions de terrains.

A cela s'ajoutent 148 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	74 000	73 000
65 - Charges de gestion courante	500	1 000
Total dépenses de gestion courante	74 500	74 000
66 - Charges financières	10 000	10 000
67 - Charges exceptionnelles	500	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	85 000	85 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	200 000	128 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 000	10 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	210 000	138 000
Total dépenses de fonctionnement	**295 000**	**223 000**

D'un montant global de 85 K€, les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement des travaux de viabilisation de terrains, et des dépenses d'entretien courant de fonctionnement.

Des frais financiers à hauteur de 10 K€ sont enregistrés sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2020.

A cela s'ajoutent 128 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	20 000
Total recettes d'équipement	0	20 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	200 000	128 000
Total recettes d'investissement	**200 000**	**148 000**

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 000	0
Total dépenses d'équipement	15 000	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	185 000	148 000
Total des dépenses d'investissement	**200 000**	**148 000**

Les recettes et les dépenses d'investissement sont constituées principalement d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Il est à noter la constatation d'une nouvelle avance du budget principal (20 K€).

Le stock d'avances remboursables estimé au 31 décembre 2020 s'élève à 2,35 M€.

5. Le budget Zones d'Activités Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers

Ce budget annexe regroupe les deux zones préalablement gérées par la commune de Pontfaverger-Moronvilliers :

- la zone artisanale « les Grands Prés »
- la zone commerciale « les Platanes »

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
70 - Produits des services	0	0
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	1 000	1 000
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	2 000	2 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	37 000	94 200
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	27 000	25 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	64 000	119 200
Total recettes de fonctionnement	**66 000**	**121 200**

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 121,2 K€, comprennent notamment 94 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	10 000	67 200
65 - Charges de gestion courante	0	1 000
Total dépenses de gestion courante	10 000	68 200
66 - Charges financières	27 000	25 000
67 - Charges exceptionnelles	0	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	37 000	94 200
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000	2 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	27 000	25 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	29 000	27 000
Total dépenses de fonctionnement	**66 000**	**121 200**

D'un montant global de 94,2 K€, les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement des frais de géomètre et des frais d'actes.

Des frais financiers à hauteur de 25 K€ sont enregistrés sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2020.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	73 000	131 200
Total recettes d'équipement	73 000	131 200
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000	2 000
Total recettes d'investissement	**75 000**	**133 200**

Les recettes d'investissement, d'un montant de 133,2 K€, comprennent essentiellement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal (131,2 K€).

Le stock d'avances remboursables estimé au 31 décembre 2020 s'élève à 386 K€.

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	38 000	39 000
Total dépenses d'équipement	38 000	39 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	37 000	94 200
Total des dépenses d'investissement	**75 000**	**133 200**

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 133,2 K€, comprennent essentiellement le remboursement en capital de la dette (39 K€) et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (94,2 K€).

L'encours de dette sur ce budget atteint 506,99 K€ au 1er janvier 2020.

Partie 11 – Les autres budgets annexes

1. Le budget de l'archéologie

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées aux opérations de fouilles archéologiques réalisées par la communauté urbaine pour ses besoins propres ou en tant qu'opérateur économique intervenant dans le champ concurrentiel.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Archéologie	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	4 960 000	3 450 000
Dépenses réelles de fonctionnement	4 748 500	3 395 000
Épargne brute	211 500	55 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	211 500	55 000

La section de fonctionnement

Budget Archéologie - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
013 - Atténuation de charges	12 000	13 460
70 - Produits des services	4 919 924	3 383 500
74 - Dotations et participations	25 000	50 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	4 957 924	3 447 960
77 - Produits exceptionnels	2 076	2 040
Total recettes réelles de fonctionnement	4 960 000	3 450 000
Total recettes de fonctionnement	**4 960 000**	**3 450 000**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 3,45 M€.

Elles concernent principalement :

- le produit des fouilles archéologiques (2,06 M€),
- le remboursement des prestations effectuées pour le compte des aménageurs (1,26 M€),
- les subventions accordées au titre de l'archéologie préventive (50 K€).

Budget Archéologie - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	2 611 208	1 774 760
012 - Charges de personnel	2 116 260	1 598 250
65 - Charges de gestion courante	5 000	5 015
Total dépenses de gestion courante	4 732 468	3 378 025
67 - Charges exceptionnelles	11 000	11 000
022 - Dépenses imprévues	5 032	5 975
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 748 500	3 395 000
023 - Virement à la section d'investissement	161 500	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 000	55 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	211 500	55 000
Total dépenses de fonctionnement	**4 960 000**	**3 450 000**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à près de 3,4 M€. Elles sont principalement constituées des charges à caractère général et des charges de personnel s'élevant respectivement à 1,77 M€ et 1,6 M€.

Les charges à caractère général concernent principalement :

- les prestations refacturées aux aménageurs (1,26 M€),
- le remboursement de frais au budget principal (169 K€),
- et les charges de gestion courante liées aux locaux, aux moyens informatiques et aux chantiers de diagnostics et de fouilles (351 K€).

Les charges de personnel sont nettement en baisse, de près de 520 K€ ; elles s'adaptent aux chantiers de fouilles prévisionnels.

La section d'investissement

Budget Archéologie - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	124 700
Total recettes d'équipement	0	124 700
10 - Dotations et fonds divers	3 000	5 000
27 - Autres immobilisations financières	0	0
Total recettes financières	3 000	5 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	161 500	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	50 000	55 000
Total recettes d'investissement	**214 500**	**184 700**

Les dépenses d’investissement s’élèvent à 184,7 K€ au BP 2020.

Ces crédits concernent principalement les dépenses d’équipement (183,7 K€), et sont affectés principalement aux frais d’études pour le centre de conservation et les locaux du service archéologique.

L’équilibre de la section d’investissement est assuré par l’inscription d’une recette d’emprunt à hauteur de 124,7 K€.

2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique)

Ce budget retrace les dépenses liées aux infrastructures de montée en débit et de très haut débit ainsi que les recettes commerciales liées à leur exploitation par les opérateurs de télécommunication. Les dépenses liées à l'aménagement numérique régional Losange sont désormais reprises au sein du budget principal

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Boucle Locale	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	505 000	505 000
Dépenses réelles de fonctionnement	163 500	168 000
Épargne brute	341 500	337 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	341 500	337 000

La section de fonctionnement

Budget Boucle Locale - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
70 - Produits des services	502 000	502 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	503 000	503 000
77 - Produits exceptionnels	2 000	2 000
Total recettes réelles de fonctionnement	505 000	505 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 000	8 500
Total recettes d'ordre de fonctionnement	17 000	8 500
Total recettes de fonctionnement	**522 000**	**513 500**

Les produits des services, soit 502 K€, représentent l'essentiel des recettes de ce budget et concernent les versements des opérateurs pour la location et la mise en service de la fibre, ainsi que la location de locaux techniques.

Budget Boucle Locale - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	148 636	152 834
012 - Charges de personnel	0	0
65 - Charges de gestion courante	2 500	2 600
Total dépenses de gestion courante	151 136	155 434
67 - Charges exceptionnelles	7 500	7 600
020 - Dépenses imprévues	4 864	4 966
Total dépenses réelles de fonctionnement	163 500	168 000
023 - Virement à la section d'investissement	268 500	255 500
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	90 000	90 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	358 500	345 500
Total dépenses de fonctionnement	**522 000**	**513 500**

D'un montant de 168 K€, les dépenses réelles de fonctionnement du budget de la boucle locale concernent les frais de gestion courante (fluides, maintenance des équipements, frais de gardiennage et de nettoyage), les travaux de raccordements pour les opérateurs (100 K€) et le remboursement de frais aux autres budgets (11,5 K€).

La section d'investissement

Budget Boucle Locale - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2019	BP 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	644 500	0
Total recettes d'équipement	644 500	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	268 500	255 500
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	90 000	90 000
Total recettes d'investissement	**1 003 000**	**345 500**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 345,5 K€ au BP 2020.

Ces crédits concernent principalement les dépenses d'équipement (335 K€), et sont affectés principalement aux études et travaux relatifs au projet FTTO pour l'aménagement des zones d'activités.

On notera l'absence d'inscription d'emprunt pour l'équilibre de cette section d'investissement.

ANNEXES

Annexe 1 : les flux financiers liés à la mutualisation

Annexe 2 : la dette de la Communauté urbaine du Grand Reims

ANNEXE 1 : flux financiers liés à la mutualisation

BP 2020 - Mutualisation des services - refacturation

Communauté urbaine du Grand Reims

flux Ville / CU

budget principal			
dépenses		**recettes**	
	5 101 950		**27 933 070**
dont		*depuis VDR (2)*	**23 311 470**
vers Ville de Reims 012	*3 042 090*		
vers Ville de Reims 011	*319 720*	*depuis autres communes (2')*	388 800
sous total VDR (1)	***3 361 810***	*depuis CCAS de Reims*	237 800
vers autres communes 012	*667 420*		
vers autres communes 011	*283 800*		
sous autres communes (1')	*951 220*		
vers transports	-	*recettes depuis BA (4)*	3 995 000
vers eau	*271 830*		
vers assainissement	*74 850*		
vers archéologie	*66 110*		
vers ordure ménagère	*376 130*		
sous total BA (3)	*788 920*		

flux Communauté urbaine du Grand Reims — *flux CU budget principal / budgets annexes*

budgets annexes			
dépenses		**recettes**	
Eau vers ppal	1 142 500	**transports**	-
Assainissement	1 137 685	**eau** depuis ppal	271 830
Transport	340 702	**assainissement**	74 850
Bezannes	456 670	**archéologie**	66 110
Malle	8 570	**OM**	376 130
OM	616 358	TOTAL (3)	788 920
Archéologie	168 675		
Husselle	112 300		
Coubertin	-		
Boucle	11 540		
TOTAL (4)	3 995 000		

flux Communauté urbaine du Grand Reims — *flux CU entre BA*

budgets annexes			
dépenses		**recettes**	
spanc vers assainissement	50 000	**assainissement depuis spanc**	50 000
assainissement depuis eau	2 821 460	**eau depuis assainissement**	2 821 460

Ville de Reims

budget principal			
dépenses		**recettes**	
principal (2)	**23 311 470**	**principal (1)**	**3 383 497**
dont			
chap 012	*19 750 000*	*depuis CUGR (1)*	3 361 810
chap 011	*3 561 470*	*depuis CCAS de Reims*	21 687

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes…) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes

ANNEXE 2 : la dette de la communauté urbaine

Une stratégie de dette équilibrée

La stratégie de dette de la communauté urbaine devra permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- **Le recours à des produits financiers sans risque (classement Geissler A1 et B1),**

Aux termes de la charte Geissler, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représenté le risque le plus faible c'est-à-dire un taux fixe ou un taux variable classique),

- **Une répartition équilibrée de l'encours entre le taux fixe et le taux variable,**

Avec pour objectif de limiter les risques de hausse des taux tout en profitant de taux historiquement bas sur ses emprunts à taux variable, la collectivité a opté pour une exposition de son encours 50% à taux fixe et 50% à taux variable. Le respect de cet équilibre s'effectue en fonction des opportunités de marché et peut donc varier tout en restant proche de la cible.

- **Un taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.**

<u>Un encours global (tous budgets confondus) de 140,0 M€ au 1er janvier 2020</u>

Cet encours global est composé d'un encours réel et d'un encours théorique :

- l'encours réel de dette correspond aux contrats de prêt que la communauté urbaine a effectivement à sa charge. Il comprend :
    - les encours de dettes des communautés et des syndicats fusionnés au sein de la communauté urbaine,
    - les contrats de prêt transférés à la communauté urbaine par les communes dans le cadre des transferts de compétences.
- L'encours théorique net correspond à la différence entre la dette théorique (Services Incendie et secours, Aires d'Accueil des Gens du Voyage, Voirie) transférée par les communes à la communauté urbaine et la dette théorique (églises, scolaire) restituée par la communauté urbaine aux communes.

L'encours global baisse de près de 6 M€ entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020. Les estimations d'appel de fonds et de remboursement de capital donnent un encours de dette, au 1er janvier 2021, de 124,23 M€, soit une baisse de 15,7M€ en 2020.

L'encours global de la communauté urbaine se répartit au 01/01/2020 de la manière suivante :

La répartition de l'encours est la suivante :

	Encours global au 01/01/2019	Encours global estimé au 01/01/2020
Encours réel Budget Principal	54 888 599 €	57 699 219 €
Budget Eau Potable	19 535 858 €	17 485 059 €
Budget Assainissement	26 902 907 €	25 869 880 €
Budget Ordures Ménagères	1 464 265 €	1 094 284 €
Budget ZA Poilly	53 915 €	32 465 €
Budget Bail commercial Muizon	70 591 €	64 615 €
Budget MARPA	1 063 709 €	1 023 280 €
Budget Pontfaverger	544 081 €	506 987 €
Total encours global réel	**104 523 935**	**103 775 789 €**
Encours théorique Budget Principal *Encours Dépenses* *Encours Recettes*	 *41 582 558 €* *-230 078 €*	 *36 412 289 €* *-183 153 €*
Total encours théorique	***41 352 480 €***	***36 229 136 €***
TOTAL ENCOURS GLOBAL NET	**145 876 405 €**	**140 004 925 €**

(*) Sur la base d'une consolidation de 3 M€ de prêts à taux 0% de l'Agence de l'Eau en 2020.

<u>Un encours majoritairement à taux fixe</u>

La répartition de l'encours entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable est déséquilibrée depuis le 1er janvier 2017.

Les transferts de dette liés au transfert de contrats et les transferts de dette théorique ont modifié l'exposition de l'encours à 50/50.

En effet, les encours de dette transférés par les communautés de communes, les communes et les syndicats sont pour plus des deux tiers à taux fixe. Concernant l'encours théorique, celui-ci a été calculé sur la base de prêts à taux fixe.

Au 1er janvier 2020 l'encours global est composé à 70% de prêts à taux fixe.

Une dette sécurisée et moins onéreuse que la moyenne

Près de 99% de la dette sont composés d'emprunts à taux fixe ou à taux variable classique. Les 1,1% de l'encours classés en B1 correspondent à des prêts à taux fixe avec barrière simple sur Euribor sans effet de levier.

A1	B1	TOTAL
99,12%	**0,88%**	**100%**

Au 1er janvier 2020, le taux moyen de la dette de la Communauté urbaine devrait se situer aux alentours de **1,65%.** Ce taux reste inférieur au taux de notre strate des communes et EPCI de plus de 100 000 habitants, qui était au 31/12/2018 de 2,17% (dernière année de publication).
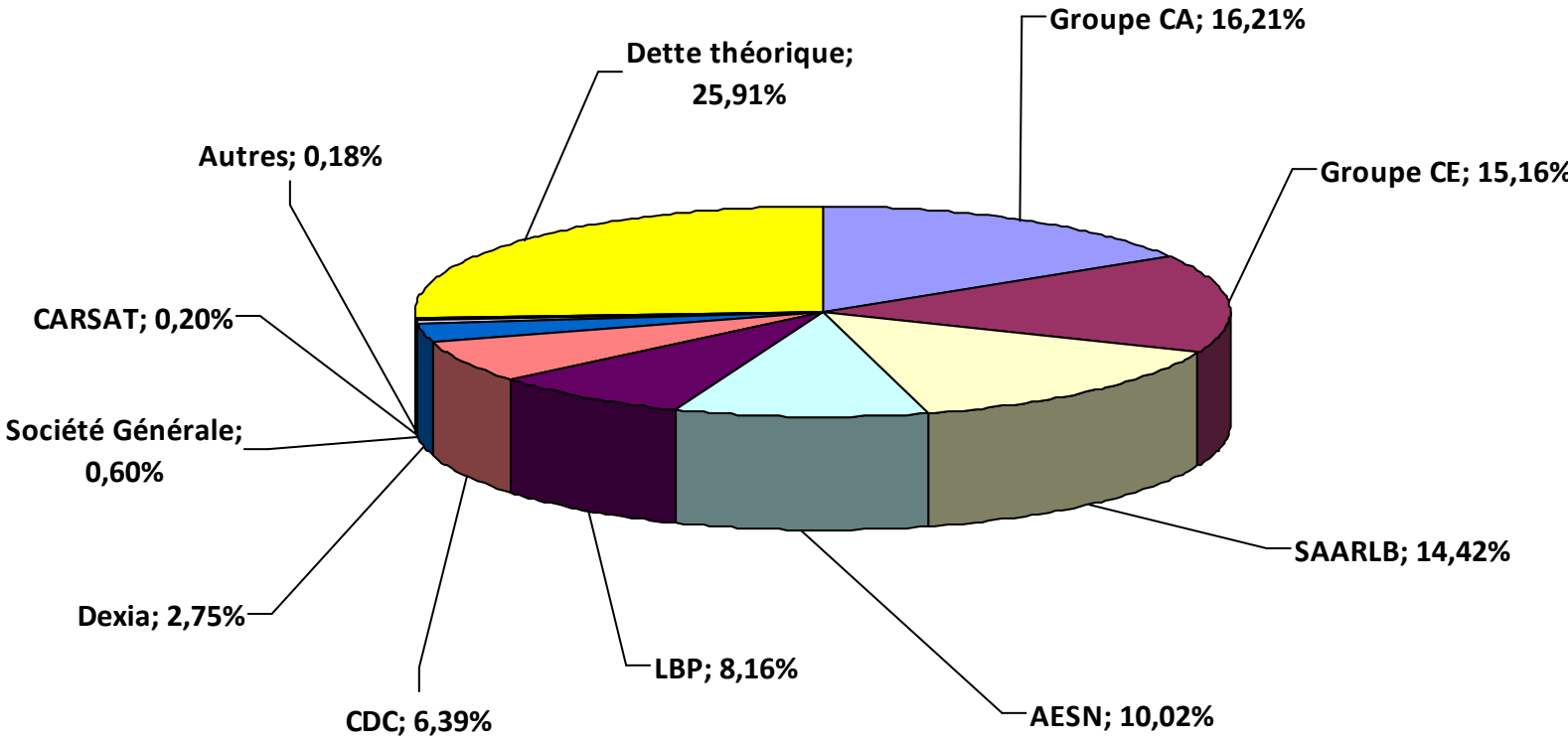
Au 1er janvier 2020, la répartition de l'encours estimé par prêteur est la suivante :